

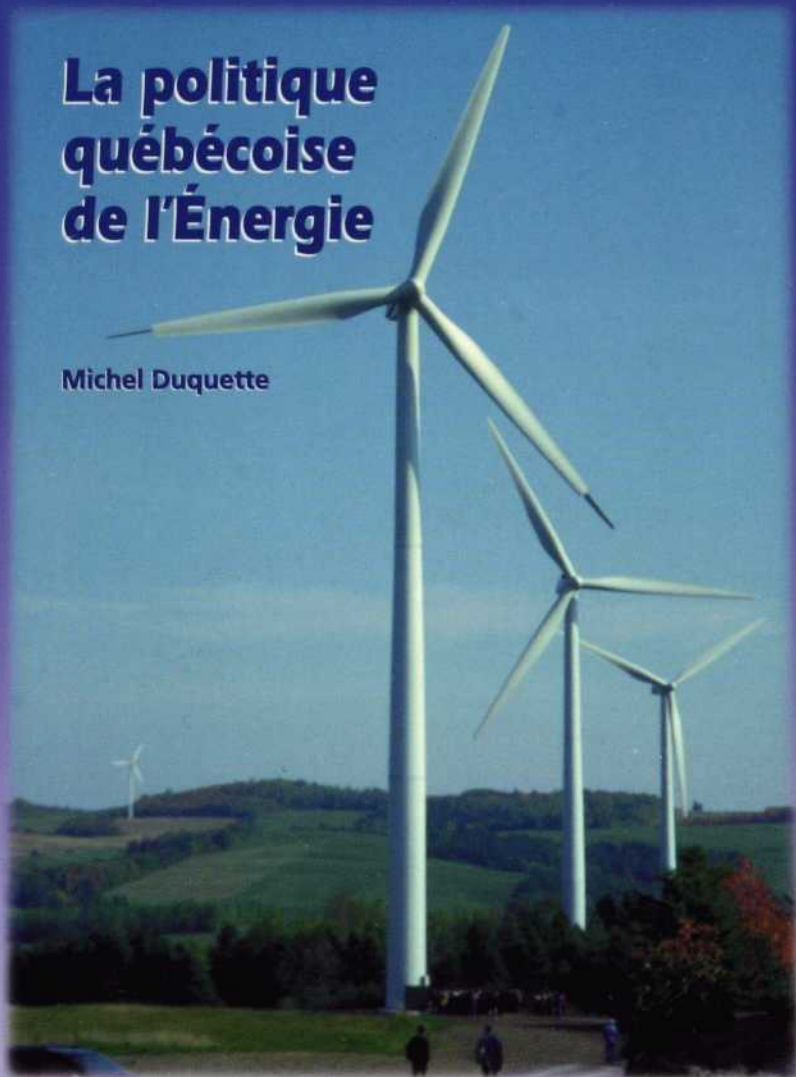
L'Action

NATIONALE

Volume XC, numéro 4, avril 2000

La politique québécoise de l'Énergie

Michel Duquette



L'Action

NATIONALE

Directeur	Robert Laplante
Directrice adjointe	Laurence Lambert
Communications	Michel Rioux
Secrétaire administrative	Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*
Jean-Yves Duthel, *administrateur*
Henri Joli-Cœur, *administrateur*
Robert Laplante
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*
Yvon Martineau, *avocat*
Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*
Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*
Pierre Noreau, *Université de Montréal*
Michel Rioux

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*
Jean-Jacques Chagnon
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*
Chrystiane Pelchat, *enseignante*
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*
Paul-Émile Roy, *écrivain*
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Jules Bélanger, *historien*
Lucia Ferretti
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*
Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*
Henri Brun, *professeur de droit international, Université Laval*
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Photo: MRN-Diane Barry

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone: 514-845-8533 - Télécopieur: 514-845-8529
Courriel: revue@action-nationale.qc.ca - Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

Volume XC, numéro 04, avril 2000

Éditorial

**POUR UNE LOI SUR
L'EXPÉRIMENTATION
SOCIALE**

3

Robert Laplante

Débats

**FAIRE L'INDÉPENDANCE
DU QUÉBEC**

9

Pierre Serré

**DES RISQUES
DE L'INCULTURE,
HISTORIQUE ET POLITIQUE**

15

Jean-Marc Léger

**LA CULTURE
DANS LES RÉGIONS**

19

Richard Poulin

**LE FRANÇAIS EN
RÉGRESSION CONSTANTE
À L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL**

43

*Yvette Delliac, Claudette
Gariépy, Michel Moisan*

**LES MALHEURS
DE FRANÇOYSE**

49

Richard Weilbrenner

**L'ACTE DE QUÉBEC
ASSISES DE
L'INDIRECT RULE**

65

Claude Bariteau

**MARCEL PEPIN
ET LE QUÉBEC FRANÇAIS**

77

Gilles Rhéaume

MON ACTION NATIONALE

79

Raoul Duguay

Dossier

**LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE
DE L'ÉNERGIE**

83

Michel Duquette

**LES ORIGINES DE
L'ACTION NATIONALE**

99

Rosaire Morin

Le Bulletin du lundi

113

Lectures

127

*Comptes rendus
de lecture*

131

Courrier des lecteurs

139

L'Action nationale

144

Orientation et Comités

Index des annonceurs

2

INDEX DES ANNONCEURS

- 112 Allard, Pierre, C.A.
- 111 Année francophone internationale
- 126 Bijouterie emblématique Lamond & fils
 - 64 Caisse d'économie des travailleurs de Québec
 - 17 *Cap-aux-diamants*
- 13 CSN
 - 8 *Devoir, Le*
- 48 FondAction
- C3 Fonds Optimum
- C4 Fonds de Solidarité
- 76 *Forces*
- 41 Internautes
- 63 Laboratoire D' Renaud
- 42 Loto-Québec
- 47 *Magazine Gaspésie*
- 63 Maxima Capital
- 112 Mouvement national des Québécoises et Québécois
- 126 Poitras, Larue & Rondeau inc.
 - 63 Sansregret, Taillefer et Associés
 - 63 Services financiers Option
 - 18 Société des Alcools du Québec
- 112 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- 112 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- 125 Société nationale d'assurance
- 126 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
- 126 Tassé & Associés Limitée
- 126 Translatex Communications +
- 125 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Pour une loi sur l'expérimentation sociale

Robert Laplante

Les statistiques économiques commencent à peine à traduire cette chose pourtant palpable depuis un bon moment déjà un peu partout : le Québec bouillonne. Le dynamisme entrepreneurial qui se manifeste dans l'économie n'en est qu'une illustration. La société québécoise, en dépit de la morosité que la guerre de propagande essaie de lui accoler, fait preuve d'une indéniable créativité. Les succès s'accumulent, ici et à l'étranger et dans toutes sortes de domaines : les sports, la nouvelle économie, la recherche scientifique, les arts de la scène, la lutte à la pauvreté, etc.

C'est une chose dont les politiciens n'ont pas encore saisi toute la portée : la société civile québécoise bouge et elle a le goût de le faire avec une audace de plus en plus affirmée. Une audace qui tranche nettement avec la façon dont les partis politiques posent les problèmes. Et qui s'éloigne de plus en plus rapidement du paradigme de la gestion provinciale dans laquelle semble s'engluier le gouvernement du Québec. Les forces vives du Québec s'affairent à bâtir un pays qui fait craquer de toutes parts le carcan de la vision provinciale : une conscience de nos intérêts nationaux s'im-

pose de plus en plus. En agriculture, dans les télécommunications, dans la promotion culturelle, des gestes sont posés, des analyses s'imposent qui contribuent à donner une plus grande cohésion à notre société en lui donnant une meilleure compréhension de la nécessité du contrôle stratégique des leviers de son développement. Les manoeuvres autour des transactions de Culinar ou de Vidéotron en sont des exemples éloquents.

Les discours ambiants sur l'économie et la croissance font une large part à la rhétorique de l'audace et de l'initiative. Mais c'est d'abord l'État et la réglementation qu'ils visent. L'idée qu'il faille tout sacrifier au marché et diminuer le rôle de l'État n'est pas seulement dangereuse et simpliste. Elle est contraire à nos intérêts nationaux. Nous n'avons pas à brader nos acquis pour que quelques idéologues soient approuvés dans les salons de New York. Le modèle québécois a donné ses meilleurs fruits lorsqu'il a su conjuguer le dynamisme de la société civile avec une vision large et exigeante de ce que doit être notre État. Il suffit, pour s'en convaincre, d'essayer d'imaginer comment seraient accueillis dans le paysage idéologique actuel, des promoteurs soutenant la création d'une Caisse de dépôt et placement... Il suffit de voir comment les libéraux de Jean Charest s'acharnent sur la SGF dont, pourtant, il n'y a à redire que sur le principe qu'elle s'est imposée de rester partenaire minoritaire.

Il est un fait cependant que les logiques bureaucratiques briment l'initiative. La déréglementation n'est qu'un moyen de réduire les entraves. Il en existe d'autres. Et la meilleure façon de les trouver ne consiste pas à opposer le marché à l'État mais bien plutôt à soumettre aussi bien la gestion de l'État que l'encadrement du marché à une approche elle-même centrée sur l'innovation plutôt que sur le dogme idéologique. Pour traiter des exigences nouvelles du développement, pour faire face aux problèmes inédits avec des solutions novatrices, il faut institutionnaliser les conditions de la recherche créatrice. Cela peut se faire en dotant

le Québec d'un outil législatif à fort potentiel : une *Loi sur l'expérimentation sociale*.

Une telle loi permettrait d'aborder les problèmes avec pragmatisme. Et surtout, elle permettrait d'explorer les solutions avant de les généraliser ou de les idolâtrer parce qu'elles correspondent aux canons idéologiques du moment. Cette loi permettrait d'établir les conditions et les paramètres sur lesquels les partenaires sociaux devraient se mettre d'accord pour expérimenter certaines pistes de solutions. Au lieu de risquer de saccager le climat social et tout notre régime de relations de travail en décrétant des solutions « mur à mur » qui nous placeront devant des résultats trop souvent irréversibles, il vaudrait mieux se doter d'un mécanisme juridique définissant les encadrements qui pourraient justifier un régime d'exception, dans un domaine limité, pour une durée déterminée, avec une portée limitée etc. Il deviendrait alors possible d'associer tous les intéressés à la recherche des solutions : les entreprises, les services publics, les simples usagers, etc.

Une loi sur l'expérimentation sociale nous permettrait ainsi d'ouvrir à tous les groupes sociaux, à toutes les institutions, à toutes les régions, les possibilités d'explorer pour trouver de nouvelles avenues de réalisation du bien commun. Il ne s'agirait plus de concertation mais bien de coresponsabilisation. Cette loi permettrait de fixer les cadres et les conditions suivants lesquelles de nouvelles pistes pourraient être explorées en matière de redéfinition du rôle de l'État. La concertation doit cesser d'être une affaire de tables et de parlotte. Il faut qu'elle se fasse sur le partage des moyens d'action. Il faut que syndicats, gouvernements, secteurs communautaires et privés puissent s'entendre sur une façon d'essayer d'aller au-delà des formes actuelles. Pour expérimenter, il faut poser explicitement et clairement des objectifs communs. Il faut chercher à aller le plus loin possible dans la conciliation des intérêts, de manière à éviter

que les inévitables divergences et les contradictions ne ruinent tout l'ensemble.

Il serait tout à fait concevable de définir les conditions à réunir pour expérimenter sur une zone, un territoire spécifique, un secteur industriel, un service public, un ensemble de citoyens, une institution, etc. Ces conditions pourraient concerner les dispositions relatives au droit du travail, à la fiscalité, à la gestion des ressources naturelles, à des modalités d'organisation ou de prestation de service, etc. Le principal étant évidemment que l'expérimentation se fasse par et auprès de volontaires, consentant par voie démocratique (référendum à l'échelle municipale, régionale, assemblée générale dans le cas de groupes coopératifs ou communautaires, par conventions entre patrons et syndicats etc.).

Pour que cette expérimentation puisse être une véritable avenue de société, il faut que l'État établisse dans la loi elle-même les dispositions entourant la création d'un Fonds d'expérimentation sociale qui servirait à soutenir les efforts d'innovation. Dans le cas des services publics, on pourrait même concevoir la création, par la même loi, d'un Office de la réorganisation des services (établi dans chaque région du Québec) dont le mandat explicite serait d'instrumenter la recherche de nouveaux modes d'organisation et de prestation de services. Il serait ainsi possible d'envisager des projets-pilotes visant, par exemple, l'intégration sur une base territoriale de tous les services de première ligne (école, santé, loisirs, etc) de manière à se dégager de l'enchevêtrement des organigrammes et faire primer le point de vue de l'utilisateur. Des questions comme celles de la décentralisation et des réformes des lois municipales prendraient alors une tout autre dimension.

Le projet de société dont on a beaucoup parlé ces dernières années, ne naîtra pas dans les colloques: il prendra forme dans l'expérimentation. Il se fera en se faisant, nous rapprochant ainsi des conditions d'une indépendance nationale réussie, avec un État, des moyens et un contrat

social adaptés aux exigences du siècle qui vient. Une *Loi sur l'expérimentation sociale* constituerait un moyen efficace de s'assurer que la gestion des interventions de l'État reste en phase avec le dynamisme créatif de la société civile. Le modèle québécois pourrait bien trouver dans une telle loi à la fois son expression la plus audacieuse et la meilleure illustration de sa capacité de renouvellement. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

*Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

FAIRE L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

Pierre Serré¹

Réaliser l'indépendance du Québec exige qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Deux d'entre elles nous apparaissent plus importantes que les autres. La première relève de la démographie, la seconde du politique.

Toute communauté désirant son indépendance doit, en premier lieu, constituer une masse suffisamment importante de l'électorat pour espérer en déterminer l'orientation politique. En démocratie, les collectivités dominées comme le sont les Québécois possèdent la caractéristique d'être divisées face au pouvoir central. Il s'agit précisément d'un des paramètres principaux définissant un sous-champ d'analyse dans les études sur le nationalisme, celui portant sur les mouvements nationalistes dans les sociétés occidentales.

L'étude du démographe Marc Termote prévoit le déclin du poids relatif des francophones au Québec au

1. Ph. D., sc. politique.

cours des prochaines décennies. Les causes en sont connues : déclin démographique (faible fécondité et mortalité élevée des francophones), et difficultés d'intégration des immigrants (en lieu et place des 40% de transferts linguistiques actuels qui se font en direction du français, il en faudrait 90% pour simplement maintenir le poids des francophones face aux anglophones). En ce sens, si les conditions actuelles devaient se maintenir – notamment avec un volume d'immigrants stable à 32 000 annuellement –, les francophones passeraient de 82,8% de la population totale en 1996 à 78,3% de la population totale en 2041, soit un recul de 4,5%.

Si rien n'est fait, tout indique donc que les probabilités d'accession à la souveraineté iraient en s'amoindrisant. Ainsi, s'il s'avérait que les francophones ne devaient plus constituer que 78,3% de la population en 2041, ils auraient alors de grandes difficultés à outrepasser le vote massif de 21,7% de non-francophones pour en arriver à un OUI majoritaire. Tandis qu'aujourd'hui, alors qu'ils font environ 82,8% de la population québécoise (quoique davantage parmi les électeurs votants), les francophones doivent appuyer le OUI à la hauteur de 60,4% pour que ce dernier soit vainqueur à l'échelle du Québec (par une bien modeste marge de 50% + 1), avec 78,3% de francophones, il leur faudrait alors obtenir un vote d'au moins 63,9% en faveur du OUI.

Il ne s'agit donc pas d'obtenir une majorité de 50% + 1 mais plutôt de plus de 60,4% et plus chez les francophones. La différence est considérable. S'il avait été possible de se contenter d'une simple majorité chez les seuls électeurs, nul doute qu'un vote favorable au OUI aurait été atteint tout juste après les événements de 1981 (le rapatriement de la Constitution du Canada, l'adoption d'une Charte des droits et d'une formule d'amendement de la Constitution par le fédéral et les neuf autres provinces), et peut-être même avant.

L'analyse doit donc tenir compte de la présence et du vote parfaitement légitime des non-francophones. Comment dès lors arriver à atteindre, voire à dépasser le seuil de 60,4% au Québec, seuil qui ira d'ailleurs vraisemblablement en augmentant dans les années à venir?

Disposer d'une union sacrée de tous les partis serait la solution idéale, comme en 1990 sous la gouverne du PLQ et de Robert Bourassa. Quand les fédéralistes se font dire NON par leurs partenaires canadiens-anglais, quoi de plus convaincant pour amener les fédéralistes de bonne volonté à épouser l'option souverainiste... Hormis les effets propres à ces situations plutôt extraordinaires, un gouvernement indépendantiste n'a d'autre option que de prouver encore et toujours à l'électorat que le Québec est dominé par le Canada anglais.

Pour illustrer cette domination, il faut alors provoquer des occasions de contacts directs avec le Canada anglais et éviter autant que possible de centrer l'attention de l'électorat autour des représentants francophones du Canada anglais (Chrétien, Dion, Charest comme tant d'autres avant eux). Mais l'histoire montre que l'adversaire est puissant et doté de ressources financières de loin supérieures. Elle montre également que l'opinion publique bouge très lentement, que les attaches partisans sont très profondes (d'autant plus que le nationalisme est d'abord une émanation montréalaise que l'on tente de propager en province) et que les perspectives d'obtenir l'adhésion de 60,4% et plus de francophones restent soumises à des conditions historiques plutôt exceptionnelles (comme en 1995).

Il y a pourtant une autre solution : changer le mode de scrutin. Redonner aux francophones le pouvoir qu'ils devraient avoir dans l'ensemble de la société québécoise, un pouvoir proportionnel à leur poids démographique. Donner aux fédéralistes l'obligation éthique d'enregistrer les défaites et les affronts reçus par

le Québec et d'agir en conséquence. Comment? Un mode de scrutin proportionnel qui traduirait de près les divers courants d'opinion en élus permettrait de libérer les fédéralistes francophones de la tutelle des anglophones du PLQ. En permettant la mise sur pied d'un parti politique fédéraliste mais nationaliste et vraiment francophone, on introduirait dans la société québécoise beaucoup plus d'éthique en substituant à un PLQ contrôlé par les anglophones et les fédéralistes purs et durs un parti d'opposition francophone. Cela permettrait de donner beaucoup plus de légitimité aux représentants nationalistes (même s'ils sont fédéralistes) de la communauté francophone et permettrait de débattre de manière beaucoup plus approfondie des relations de pouvoir que le Québec entretient avec le Canada anglais.

Il s'agit, en quelque sorte, d'une reconquête de l'arène politique québécoise, d'un refaçonnement de la culture et de l'identité politiques des francophones. Il s'agit de mettre un terme à l'éternelle attente d'un sauveur de la nation, d'en finir avec les atermoiements si épuisants des élus, de cesser la recherche de l'ultime affront et de la fièvre nationaliste qui s'ensuivrait. Cette reconquête amènerait la fin des sempiternels refrains exposant la faiblesse et l'aliénation dans l'espoir de secouer les francophones, pour ne pas dire pointer en direction de ce rejet que certains expriment de temps à autres à l'égard de notre frilosité collective. De tels changements pourraient évidemment provoquer certaines divisions dans les partis actuels, mais elles solidifieraient en contrepartie la collectivité dans ses rapports avec un Canada anglais qui, lui, n'abandonnera certainement pas sa volonté de domination face au Québec. ♦

L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.

La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.



**L'Action nationale s'associe à tous ses
collaborateurs et abonnés pour rendre hommage à
M. Jean-Marc Léger, récipiendaire du Prix Camille-
Laurin décerné par l'Office de la langue française.**

Le gala des Mérites du français, animé par M. Edgar Fruitier, porte-parole de la Francofête, avait lieu le 20 mars au Musée d'art contemporain de Montréal. Huit trophées et mentions ont été décernés par l'Office de la langue française afin de souligner les réalisations exemplaires pour la promotion du français, notamment dans les milieux du travail et du commerce. La cérémonie marquait l'ouverture de la Francofête semaine du français et de la francophonie.

Mme Louise Beaudoin, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a remis le prix Camille-Laurin à M. Jean-Marc Léger, qui a consacré sa vie à la promotion du français au Québec et dans la francophonie.

Journaliste à *La Presse*, puis grand reporter, responsable de l'information internationale et éditorialiste au *Devoir*, M. Jean-Marc Léger a présidé l'Union canadienne des journalistes de langue française, puis l'Association internationale des journalistes de langue française. Désireux d'élargir les horizons du Québec dans la francophonie, il participe, en 1961, à la création de l'Association des universités de langue française et dirige, de 1969 à 1974, le secrétariat général de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française (maintenant Agence de la francophonie). Après avoir occupé les fonctions de délégué général du Québec à Bruxelles et travaillé au sein de l'Administration comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation puis au ministère des Affaires internationales, il quitte son poste en 1989 pour se consacrer, au cours des dix années suivantes, à la Fondation Lionel-Groulx, centre de recherches en histoire de l'Amérique française. Docteur *honoris causa* des universités de Paris-Sorbonne, de Montréal, d'Aix-en-Provence et de Kinshasa, M. Léger a aussi été le premier directeur de l'Office de la langue française. ♦

Des risques de l'inculture, historique et politique

Jean-Marc Léger

Qui donc a dit, au siècle dernier, que «le journal est l'école du peuple»? On serait enclin à souhaiter que cette parole se vérifie de nos jours et que la presse (au sens le plus large de «médias») assume d'autant plus et mieux cette exigeante et redoutable responsabilité que l'école, le système d'enseignement, est en voie de déliquescence dans la plupart des pays occidentaux. Et en particulier chez nous.

Encore faudrait-il que la presse dans son ensemble démontre le niveau de culture historique et politique que suppose l'accomplissement d'une telle mission. Il n'est pas excessif de dire que nous sommes assez loin du compte à cet égard. Les façon de dire et d'écrire ne sont pas neutres et entraînent des conséquences souvent lourdes tant en ce qui a trait à la qualité de la langue qu'à la précision des concepts. Le vocabulaire politique de nos médias révèle trop souvent la confusion dans les concepts de base comme dans les termes qui les expriment.

Ainsi, pour nous en tenir à quelques-unes des erreurs les plus graves et les plus courantes, des expressions comme : niveaux ou paliers de gouvernement, gouvernements supérieurs, gouvernement municipal, révèlent une ignorance préoccupante de la part de qui les emploie. Dans un système de type fédéral, les divers ordres de gouvernement ne sont pas dans un rapport de subordination mais de coordination, chacun étant souverain dans son ordre propre. Aucun des deux ordres n'est supérieur à l'autre : le laisser entendre, fût-ce involontairement, c'est contester le fondement même du régime fédéral et faire le jeu des tenants de la centralisation. Dans le système fédéral, il n'y a d'ailleurs que deux ordres de gouvernement, l'État central et les entités fédérées.

On ne saurait donc parler de « gouvernement municipal », c'est à la fois une hérésie et un anglicisme. Les villes, les communes, ne sont à aucun titre des gouvernements : elles tiennent leur existence, chez nous, de l'État provincial. Leurs élus n'adoptent pas de lois mais des règlements, dans le cadre des compétences octroyées par Québec et selon les dispositions de leur « charte » elle-même soumise périodiquement à l'Assemblée nationale.

Sur un autre plan, on ne doit pas confondre l'administration et le gouvernement, les pouvoirs législatif et exécutif, les notions de chef d'État et de chef de gouvernement, comme il arrive, hélas, souvent. Ainsi, il n'y a pas « l'administration Bouchard » mais le « Gouvernement Bouchard » (on confond trop souvent la politique et l'administratif) ; ainsi, il n'y a qu'un chef d'État, au Canada, qu'on le déplore ou non : la reine, ou le roi, selon le cas. Enfin, on ne devrait plus, depuis le temps, confondre Confédération et Fédération : le Canada est à peine une fédération (en fait, système hybride fait d'éléments de fédération d'État unitaire) et à mille lieues de la Confédération. On ne trouve d'ailleurs pas de véritable confédération dans le monde actuel.

Mais le vocable le plus dangereux, le mot-piège par excellence est celui de « Province », qui d'une part est un

anglicisme, de l'autre ne rend aucunement la réalité politique et constitutionnelle. Le mot « province » anglais ne se rend pas par « province » en français car dans notre langue, ce terme fait référence à une réalité géographique, à un découpage territorial et à des institutions administratives, relevant d'un autre pouvoir, comme les provinces de Belgique ou d'Italie, par exemple. Au Canada, les entités fédérées sont des États. C'est par ce terme qu'il faut rendre le « province » anglais, sinon nous cautionnons une conception anti-fédérale et dangereusement réductrice.

Est-il permis d'espérer que nos médias, « école de peuple » auront à cœur d'être à la hauteur de cette mission non seulement, d'ailleurs, en matière de concepts et de vocables d'ordre politique et constitutionnel mais bien plus encore quant à la qualité de la langue en général, où la dégradation ne cesse de s'accélérer? Il faudrait une prise de conscience, un fierté, une volonté de redressement dont on ne voit pas encore les signes. ♦

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

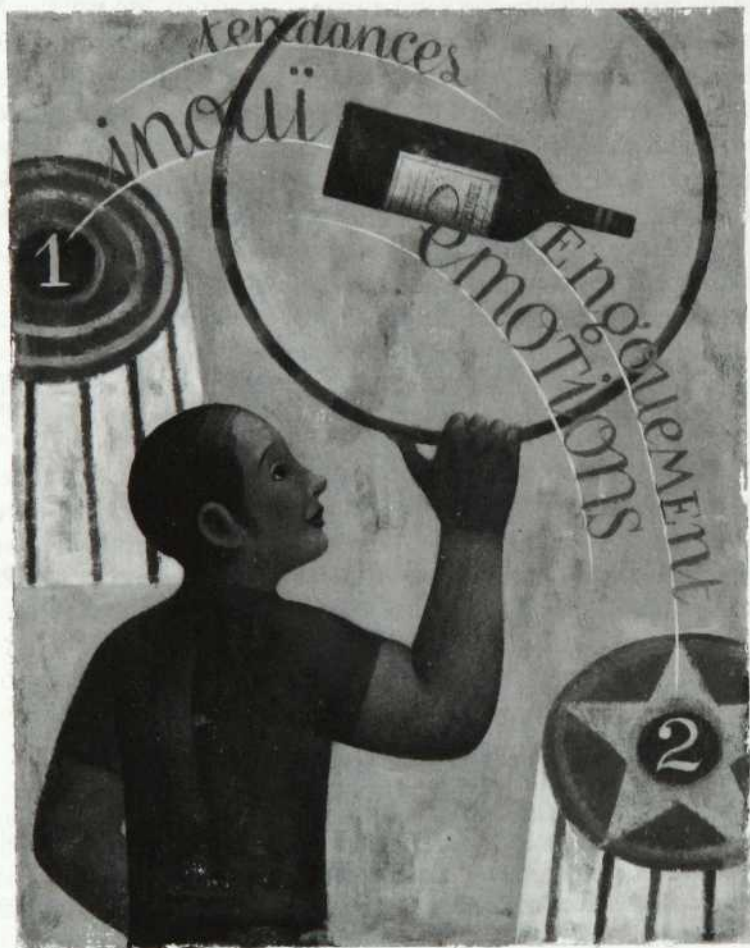
POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas
POUR VOUS !

La modération a bien meilleur goût. **Educ'Alcool**



La culture dans les régions

l'enjeu du lieu, du lien avec le lieu et des politiques gouvernementales

Le cas de l'Outaouais

Richard Poulin*

L'enjeu du lieu et du lien avec le lieu

Poser la question de la culture en régions**, c'est poser l'inévitable interrogation de son éventuel rapport avec le lieu d'où elle émane. Cela peut engendrer, dès lors, une discussion fort intéressante sur les différences entre culture régionale, culture régionaliste, culture de région ou même région culturelle¹. *A contrario*, cela pose également la question de l'existence d'une culture « nationale » et de son rapport avec les cultures émanant de différentes régions. Mais cette dis-

* Professeur titulaire, Faculté sciences sociales, Université d'Ottawa.

** Résultat d'une investigation préliminaire, ce texte s'inscrit dans une recherche plus vaste sur les politiques culturelles des différents paliers gouvernementaux, du fédéral au municipal, et leur impact sur l'activité culturelle en régions. Il s'intéresse plus particulièrement aux politiques de subventions à l'activité culturelle dans deux régions limitrophes, la vallée d'Ottawa (Ontario) et l'Outaouais (Québec), et les compare aux subventions accordées aux industries culturelles et aux artistes professionnels des centres.

1. Voir à ce sujet, Dionne René, *La littérature régionale aux confins de l'histoire et de la géographie*, Sudbury, Prise de parole, 1993; Harvey Fernand, dir., *La région culturelle, problématique interdisciplinaire*, Québec, IQRC, 1994; Harvey Fernand et Andrée Fortin, *La nouvelle culture régionale*, Québec, IQRC, 1995.

cussion ne semble valable que pour les régions, car pour celle concernant le(s) centre(s), rarement de tels questions ne sont soulevées. Il semble que la culture produite dans les centres n'ait qu'un vague rapport avec le lieu d'où elle émane, comme si les centres ne constituaient pas en soi des régions spécifiques. Tout étant relatif, un centre s'avère souvent la périphérie d'un autre centre. Et là, dans ces conditions, ceux qui ont la tâche d'examiner la culture produite dans ce « centre désormais périphérie », inévitablement, posent la question du rapport avec le lieu de sa production, de son impact et de son influence.

Il est possible de contourner le problème du rapport avec le lieu d'où émane cette culture en région(s) en adoptant une solution administrative : tout ce qui est produit à l'intérieur d'une aire délimitée par des frontières administratives relève de cette région. Dans ce cas, peu importe si cette culture est régionale ou non, ou encore traite de la région ou non. C'est, par exemple, l'attitude de l'Association des auteur-es de l'Outaouais québécois (AAOQ) qui, selon ses statuts et règlements, n'accepte l'adhésion d'auteurs qu'à la condition que leur lieu de résidence permanent soit dans la région administrative 07, c'est-à-dire l'Outaouais. C'est aussi, bien évidemment, l'attitude de la très grande majorité des paliers gouvernementaux. Ne sont reconnus que les organismes ou les créateurs dont le siège social ou le lieu de résidence permanent se situe dans leur aire administrative². Cela pose un certain nombre de problèmes, notamment lorsque certains organismes, qui font des demandes de subventions à une municipalité (niveau local), ont des activités qui les « classent »

2. Dans une région frontière, cela veut dire que les créateurs qui « dorment » en Outaouais sont québécois, même si leurs activités principales sont ontariennes. La « citoyenneté » provinciale est déterminée par là où l'on « rêve » (le lieu d'habitation) et, en conséquence, par là où l'on paie ses impôts. Pourtant, ces derniers ne peuvent leur revenir s'ils sont, par exemple, professeurs d'une université ontarienne. Ils n'ont pas accès aux subventions de recherche québécois du FCAR (Fonds pour la formation et l'aide à la recherche). Par leurs impôts, ils subventionnent ainsi leurs collègues québécois. Bizarrement, eux-mêmes ne sont plus québécois!

comme régionaux. Puisque, au Québec, il n'existe pas de gouvernements régionaux... En définitive, ces organismes sont dépendants de la vision restrictive ou ouverte des dirigeants des municipalités, tant fonctionnaires que politiciens.

D'autres solutions peuvent être adoptées. Pour René Dionne, spécialiste de la littérature québécoise et franco-ontarienne, la définition de l'activité culturelle littéraire régionale doit être d'abord d'ordre « sociologique ». Il s'agirait alors d'appartenance à un territoire donné ou à une collectivité :

La littérature régionale se définit comme étant la somme des œuvres produites par une région ou portant sur une région. Il n'est donc pas nécessaire que ces œuvres décrivent la région ou en traitent ; il suffit qu'elle s'y rattache de façon certaine, que ce soit, par exemple, par le lieu de naissance, de résidence ou de travail de leurs auteurs ou encore par leur contenu (sujet, thèmes, personnages, situation d'une action romanesque, etc.).³

Autrement dit, si le producteur culturel a un lien quelconque avec la région (son origine notamment), il peut être considéré comme l'un des producteurs culturels régionaux, même si son œuvre a peu à voir avec sa région d'origine. Ainsi, malgré une carrière toute québécoise, cet artiste restera, par exemple, franco-ontarien car son lieu de naissance le rattache *définitivement* à sa communauté d'origine. Cette attitude n'est pas partagée par l'AAOQ qui, par son choix délibéré de critères plus restrictifs, veut rendre compte de la vie littéraire et du dynamisme réels de la région qu'elle dessert.

La définition de René Dionne a, par ailleurs, une portée tangible en Ontario français, car un écrivain peut postuler à des programmes d'aide à la création en Ontario... même s'il habite au Québec. Du moins, certains écrivains d'origine ontarienne ou étant actifs dans la communauté franco-ontarienne vivant en sol québécois et travaillant en Ontario peuvent

3. Dionne René, *op. cit.*, p. 23.

recevoir des bourses du Conseil des arts de l'Ontario⁴, mais sans doute pas tous.

En effet, l'Ontario français « adopte » certains artistes, nonobstant leur lieu de résidence. Cela exige des critères plus flous et malléables. Ces derniers engendrent toutefois des énigmes : tel auteur, Québécois d'origine, vivant en Outaouais, mais travaillant en Ontario, peut postuler aux bourses d'écriture au Conseil des arts de l'Ontario (et, évidemment, à celles du Québec). Tel autre auteur, dont le nom se retrouve dans plusieurs dictionnaires franco-ontariens, qui travaille également en Ontario, ne le peut pas. Il existe donc des politiques d'adoption dont les frontières imprécises permettent à ceux qui orientent les politiques culturelles ontariennes de choisir les artistes qui font partie des leurs. Question de réseau, d'allégeance à des individus ou à des institutions... Il y a là, tout au moins, un problème qui demande réflexion et, peut-être, recherche.

Bien sûr, ces propos n'invalident nullement la définition proposée par René Dionne. Ils n'en soulignent que certains impacts dont le chercheur n'est nullement responsable.

Il n'en reste pas moins que cette définition de l'activité culturelle « régionale » (essentiellement littéraire pour René Dionne) pose un certain nombre d'interrogations, d'autant que nous ne sommes pas persuadés que la francophonie ontarienne relève d'une question régionale ou régionaliste⁵. C'est, à tout le moins, désormais, une question identitaire qui pour certains relèverait plutôt de l'ethnicité, pour d'autres de la nationalité. D'autre part, il existe en Ontario français différentes régions avec leurs dynamismes propres : l'Est, le Nord, etc.

4. En 1996-1997, 4 artistes franco-ontariens habitant au Québec ont reçu des subventions du Conseil des arts de l'Ontario (CAO). En 1994-1995, ils étaient 10 artistes dans cette condition à bénéficier de l'aide du CAO et, en 1995-1996, 9.

5. Voir à ce propos Gilbert Anne, « Espace régional en milieu francophone minoritaire », dans Harvey Fernand, pp. 167-178.

Toutefois, nous pouvons souligner un fait troublant : l'aire culturelle non dominante est souvent ravalée au statut de région.

La question de la région et de la périphérie

Parler de culture dans une région, c'est aussi examiner à la fois la vitalité culturelle de lieux dits périphériques, la diffusion de produits culturels ainsi que les interventions des différents paliers gouvernementaux, de l'État central à l'État local. C'est aussi questionner les politiques de centralisation ou de décentralisation.

Le concept de région doit être compris à différents niveaux, car il recouvre des réalités fort divergentes. D'une part, il existe la région administrative. Du point de vue culturel, cette région peut apparaître, à certains égards, aberrante. La Montérégie, par exemple, recouvre presque toutes les « périphéries » de la Communauté urbaine de Montréal. Rien de plus artificiel du point de vue économique ou culturel. Les échanges entre Longueuil et Rigaud sont des plus restreints, sinon inexistants. La région de l'Outaouais, recouvre, elle aussi, des réalités culturelles et sociales, si ce n'est linguistiques, très différentes. Entre le Pontiac où les francophones sont minoritaires et la Petite-Nation, il y a un monde de différence. Mais d'autres régions ont un substrat social et culturel réel. Le Saguenay/Lac Saint-Jean est l'une d'elles.

Cette diversité régionale interpelle. Elle recouvre une question identitaire et administrative qui peut à la fois coïncider et diverger. Au Québec, la région « culturelle » ne recoupe pas nécessairement la région administrative, surtout en l'absence de gouvernements régionaux, qui par des politiques appropriées pourraient créer une dynamique de développement culturel régional, comme c'est le cas en France avec l'existence des Directions régionales d'action culturelle (DRAC).

Mais s'interroger sur le lien entre le lieu de la production culturelle et sa nature régionale, n'est-ce pas tomber à coup

sûr dans le piège des déterminations souvent unilatérales? En quoi peindre, sculpter ou écrire dans une région confère-t-il à l'œuvre un cachet régional? En quoi cette œuvre ne participe pas à l'universel? Peut-on penser que la culture est totalement soumise au lieu de sa production? Et même si c'était le cas, en quoi cette soumission ne fonde-t-elle pas l'universel? Que celles et ceux qui ont fait leur cours classique se rappellent: nous connaissons mieux les arrondissements de Paris que les quartiers de Montréal! Pourtant, lorsque l'on parle de cette littérature, on fait référence à une prétendue «culture générale». À nouveau, on l'impose dans les cégeps, au détriment de la littérature produite ici, au-delà, cette fois-ci, de son fondement régional ou... «national». Car, faut-il bien le souligner, au caractère régional d'une production culturelle s'oppose, en général, un caractère dit «national»!

L'enjeu est bel et bien là. Il détermine en bonne partie les politiques du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)⁶ et de la Société de développement des industries culturelles du Québec (SODEC). Par exemple, Musiqu'en août, un festival de musique créé en 1994 dans la Petite-Nation, en Outaouais, a peiné pendant des années avant d'être admis aux subventions gérées par la SODEC. C'est qu'il ne rencontrait pas le critère de «rayonnement national». Comment peut-on juger d'un tel critère? Par les artistes invités? Non, certes pas, sinon, dès le départ, ce festival aurait reçu une aide de la SODEC. En général, un tel critère exige que les médias «nationaux» couvrent (en fait, décou-

6. Dans le bulletin du CALQ (n°7, avril 1998), on peut lire le titre significatif suivant: «Selon le Conseil des arts et des lettres du Québec, une politique gouvernementale de la lecture doit s'engager fermement envers une littérature nationale [nous soulignons] et ses créateurs.» Dans le texte de la déclaration du CALQ, on regrette que la *Bibliothèque idéale* présentée par Bernard Pivot ne comporte qu'un seul titre québécois et on conclut à l'importance de «soutenir le rayonnement international de la littérature québécoise». Quand un centre devient périphérie, le réflexe n'est certes pas de penser que les auteurs «nationaux» québécois ne sont qu'une sorte de relève pour les éditeurs français. Que non! Ce n'est, en fait, qu'une question de moyens à mettre en place pour soutenir ces auteurs si talentueux, mais mal diffusés. Deux poids, deux mesures. Si ce discours s'appliquait aux différentes régions du Québec, nous assisterions à une vraie révolution!

vrent!) l'événement. Or, qui vit en région, sait que les prétendus médias nationaux sont régionaux, c'est-à-dire mont-réalais⁷. De toute façon, les ressources de ces médias interdisent souvent l'envoi, surtout pendant la période estivale, d'un journaliste pour couvrir de tels événements en régions. C'est la quadrature du cercle pour les régions!

Ce qui est sûr toutefois, c'est que les politiques culturelles du gouvernement québécois s'élaborent souvent au désavantage des régions. Comme si ces dernières n'étaient considérées que comme un simple bassin à la relève ou encore un commode lieu de diffusion. Mais pour le(s) centre(s), tout est permis. Que penser des sommes d'argent faramineuses investies dans le musée de l'Humour? Que dire des politiques québécoises de la lecture et du livre qui, après avoir constaté les déficiences importantes des bibliothèques publiques en matière de financement et d'acquisition, proposent l'érection d'une (Très) Grande Bibliothèque à Montréal au profit de toutes les régions du Québec?

Pourtant, les bibliothèques du Québec accusent un retard extrêmement important sur les bibliothèques du Canada anglais, tant au niveau budgétaire qu'au niveau des acquisitions. La comparaison entre l'Outaouais et la Vallée d'Ottawa montre bien l'état du problème ainsi que son ampleur.

La Bibliothèque municipale de Hull compte quatre bibliothécaires, celle de Gatineau, trois, et celle d'Aylmer, un seul. En comparaison, la Ville d'Ottawa en compte cinquante-sept, Nepean, dix-neuf, et Gloucester, sept. La nouvelle politique du livre du gouvernement québécois tentera, en partie, de remédier à la pauvreté du fonds des bibliothèques québécoises (moyenne de 1,9 livre par habitant contre 2,5 pour les autres provinces). Pour les municipalités qui ont moins de trois livres par habitant, le gouvernement s'engage à rembourser 55% des coûts d'achat de livres, au lieu de 50%. Les

7. Au point tel que *Le Devoir* consacre une page hebdomadaire à la vie en région! Au nombre de régions au Québec, on risque fort peu de lire dans ce journal quelque chose sur la région où l'on réside!

municipalités qui offrent un accès gratuit à leur clientèle pourront recevoir jusqu'à 65 % de leurs dépenses d'achats de livres. Pour les trois prochaines années, on évalue cet investissement à trente millions de dollars. Mais l'érection de la seule Grande Bibliothèque drainera à Montréal des fonds extrêmement importants, notamment en immobilisations. On a beau prétendre que cette Grande Bibliothèque sera pour le bénéfice de tous, on ne peut qu'en douter.

TABLEAU I

**LIVRES ET BUDGETS DES BIBLIOTHÈQUES
EN OUTAOUAIS ET DANS LA VALLÉE D'OTTAWA, 1998**

Ville	Population	Budget \$ / (per capita)	Livres / (per capita)
Ottawa	323 340	13 716 500 / (42 \$)	*1 102 346 / (3,4)
Vanier	17200	290 479 / (17 \$)	53 220 / (3,1)
Hull	62300	1 936 000 / (31 \$)	177 000 / (2,8)
Gloucester	104 020	3 104 477 / (30 \$)	*267 713 / (2,6)
Aylmer	34900	608 000 / (17 \$)	77 190 / (2,2)
Nepean	111 264	4 587 112 / (41 \$)	*238 778 / (2,1)
Gatineau	100 700	1 915 160 / (19 \$)	145 949 / (1,4)

Note : Pour toutes les municipalités, le montant indiqué pour le budget alloué comprend les salaires, les coûts d'opération, d'entretien et d'achat de documents. Le nombre total de livre et de documents tient compte des livres et des documents audio, vidéo et informatiques. Les chiffres précédés d'un astérisque indiquent des données de 1997. Source : Article de Mathieu Thurbide, *Le Droit*, 12 mars 1999.

Les déficiences des bibliothèques québécoises ont des effets également sur les revenus des auteurs et les éditeurs francophones du pays. Il existe un programme fédéral qui accorde des redevances aux écrivains en fonction du nombre de bibliothèques où l'on retrouve leurs livres. Bien évidemment, avec la situation qui caractérise les bibliothèques au Canada, les écrivains anglophones profitent beaucoup plus de ce programme que les francophones. Et, les éditeurs francophones du Canada vendent moins de livres aux bibliothèques que leurs pendants anglophones. La pauvreté du réseau québécois affecte donc le développement

culturel global de la société québécoise, tant en aval qu'en amont. Sans compter que les régions sont, en général, nettement défavorisées par rapport aux centres ce qui ne semble pas être vraiment pris en compte par l'actuelle politique du livre et de la lecture.

L'action des pouvoirs publics québécois en régions

Au cours des dernières années, au Québec, nous avons assisté à une politique à la fois de décentralisation et de centralisation. Le gouvernement québécois a créé les conseils régionaux de développement (CRD) (et plus récemment les conseils locaux de développement – CLD) et, en culture, la SODEC et le CALQ.

Il est remarquable de noter que la création du CALQ⁸ a eu des effets désastreux pour les régions, notamment lors de sa première année d'attribution des fonds (1994-1995), comme en fait foi le Tableau II.

Pour les onze régions concernées, de 1992-1993 à 1994-1995, on est passé de 280 artistes boursiers à 119 seulement, soit une chute de 57,5% du nombre d'artistes admis aux subventions à la création. Pour la même période, au niveau monétaire, les politiques du CALQ ont représenté un manque à gagner en régions de 509 505 \$, soit une baisse de 40,9% de l'argent remis aux artistes œuvrant dans les onze régions concernées.

8. Selon Soui Durand, Guy, «L'art excentrique au Québec: les nouveaux métissages contre le centralisme» (dans Harvey Fernand et Andrée Fortin, *op. cit.*, p. 63): «Les [...] premières décisions de ce CALQ confirment le risque que court la régionalité artistique:

- refus d'être itinérant, c'est-à-dire de s'ajuster symboliquement, idéologiquement et concrètement à la réalité multiterritoriale de la culture québécoise;
- refus de garantir pour chacune des régions un montant minimum régional [...].»

D'autre part, l'auteur souligne: «Le CALQ se compose de membres, nommés, qui sont quasiment tous montréalais. Il a d'emblée adopté une approche qui ne tient pas compte des spécificités régionales.»

TABLEAU II

SUBVENTIONS AUX ARTISTES PROFESSIONNELS VERSÉES PAR LE MCCQ (1992-1993, 1993-1994) ET LE CALQ (1994-1995, 1995-1996)

Régions	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Bas St-Laurent	114 920 \$	92 240 \$	43 139 \$	25 850 \$
Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais	143 555 \$	143 970 \$	160 426 \$	203 794 \$
Mauricie Bois-Franc	192 507 \$	188 100 \$	53 208 \$	68 250 \$
Estrie	128 500 \$	141 975 \$	70 550 \$	83 725 \$
Outaouais	138 000 \$	133 800 \$	30 060 \$	135 616 \$
Abitibi-Témiscamingue	94 400 \$	90 100 \$	25 618 \$	33 949 \$
Côte-Nord	66 800 \$	64 900 \$	4 000 \$	24 932 \$
Gaspésie/Île de la Madeleine	64 164 \$	51 324 \$	0 \$	22 145 \$
Lanaudière	112 091 \$	63 860 \$	13 910 \$	52 682 \$
Laurentides	191 600 \$	63 998 \$	118 130 \$	157 469 \$
Montérégie	420 433 \$	210 599 \$	216 320 \$	339 310 \$
Total	1 666 970 \$	1 244 866 \$	735 361 \$	1 147 722 \$

Sources : Pour le ministère de la Culture et des Communications, *Document de travail*, Conférence des conseils régionaux de la culture, mai 1996 ; notre compilation. Pour le CALQ, *Rapport annuel, 1995-1996*, p. 31. On doit souligner ici que les chiffres des subventions accordées en 1994-1995 inscrits dans le *Rapport annuel de 1995-1996* ne concordent pas nécessairement avec ceux du *Rapport annuel de 1994-1995*.

Pour les subventions aux organismes, nous retrouvons un phénomène similaire, bien que moins accentué au niveau monétaire. La perte entre 1993-1994 et 1995-1996, s'établit à 660 684 \$, ce qui représente une baisse de 13,3% du financement des organismes culturels en régions. Ainsi, les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications de ces onze régions ont distribué, en 1993-1994, 4 959 848 \$ à 121 organismes artistiques et, en 1994-1995, le CALQ a subventionné 90 organismes et distribué 4 462 057 \$. En 1995-1996, le CALQ a distribué 4 299 164 \$ à 78 organismes seulement. Le manque à gagner dans les régions était relativement moins important que dans le cas des artistes professionnels, mais, tout de même, le CALQ, par ses politiques de subvention, menaçait la survie de 43 organismes culturels œuvrant en région, soit 35,5% de tous les organismes en question des onze régions concernées. Peut-on imaginer l'impact de ces politiques dans une région, lorsque plus du tiers de ses organismes culturels risque de fermer ses portes?

Le CALQ décide ainsi quels organismes culturels pourront poursuivre leurs opérations. En moyenne, les organismes des régions ont reçu, en 1995-1996, 55 117 \$ contre 40 990 \$ en 1993-1994. Le CALQ peut donc prétendre permettre la « consolidation » et la « stabilisation » des organismes jugés les plus « performants » et les plus « professionnels », car, bien sûr, c'est la notion de qualité qui importe dans le jugement des jurys composés de pairs.

Nul ne peut contester qu'un jury doit établir des critères pour être en mesure de distribuer des fonds publics. Le critère de la qualité en est un, bien entendu. Mais comment un jury composé de gens n'ayant jamais vu les productions d'un organisme d'une région ou ne les voyant qu'occasionnellement, peut être à même de les juger sur une base équitable? Comment croire que les conditions d'existence des activités culturelles seraient les mêmes partout? Une chose est certaine : plus on sabre dans les fonds des régions, plus il y a d'argent disponible pour le ou les centres (la capitale et la métropole) et les organismes choyés.

Nous connaissons un cas dramatique en Outaouais, celui du Théâtre Dérives urbaines qui, en 1994-1995, a reçu 60 000 \$ (fonctionnement), en 1995-1996, 30 000 \$ (production). En 1996-1997 et en 1997-1998, il n'a pas reçu de fonds du CALQ. Pourtant, au même moment, ce théâtre était invité en France (théâtre en résidence, ce qui n'est pas rien!) Sa qualité est reconnue... mais ailleurs. Le Théâtre Triangle vital n'a rien reçu en 1995-1996 et en 1997-1998. En 1994-1995, il a obtenu 20 000 \$ (production) et en 1996-1997, 30 000 \$ (production). La troupe Triangle vital est disparue tandis que Dérives urbaines a reçu, en 1998-1999, une subvention du Conseil des arts du Canada, ce qui lui a permis de survivre. Au fédéral, on reconnaît son professionnalisme, ce que le provincial lui dénie. Comprenez qui peut!

En 1995-1996, les Conseils régionaux de la culture du Québec sont intervenus auprès du CALQ pour que ce dernier crée une enveloppe protégée en faveur des artistes des

régions. Le CALQ, à la suite de cette pression, a réservé aux régions une enveloppe d'un million de dollars (l'enveloppe n'est pas réservée pour chacune des régions, mais pour l'ensemble des régions). L'Outaouais a pu ainsi récupérer près de 100 000 \$ cette année-là (pour un total de 135 616 \$). Mais, dès 1996-1997, la région perdait plus de 30 000 \$ et, en 1997-1998, elle perdait à nouveau 15 000 \$, soit 45 000 \$ en deux ans. En 1997-1998, le CALQ a distribué en Outaouais, aux artistes, un maigre 85 800 \$. Presque toute cette somme a été dévolue aux arts visuels et aux arts médiatiques.

Le phénomène de centralisation est tellement visible que les auteurs de l'Outaouais, découragés ou cyniques, ne postulent guère aux programmes de bourses d'écriture du CALQ. C'est le cas, à tout le moins, pour l'année 1998-1999, où *aucun* auteur de la région n'aurait postulé pour une bourse. Depuis la formation du CALQ, il n'y a eu que trois bourses d'écriture en Outaouais et ce, dans une région qui compte plus de 250 écrivains ainsi qu'une dynamique association professionnelle d'auteurs, composée de plus d'une centaine de membres. L'AAOQ est elle-même menacée par le CALQ qui voulait lui retirer, en 1998-1999, le maigre 8 000 \$ au fonctionnement qu'elle lui verse depuis 1995-1996 (somme auparavant attribuée par la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications). Encore une fois, la région doit se mobiliser pour que soit sauvegardée cette petite subvention vitale pour l'AAOQ. Le prétexte invoqué par le CALQ pour mettre fin à cette subvention récurrente montre bien comment est considérée l'activité culturelle en région : puisque le gouvernement québécois a adopté une nouvelle politique de la lecture et du livre dans laquelle était libérée une enveloppe de 150 000 \$ au profit de l'animation littéraire en régions, l'AAOQ devait dorénavant faire une demande annuelle (qui, par définition, est aléatoire) sur la base de projets d'animation. N'est donc pas pris en compte le fait que l'AAOQ, depuis 20 ans, anime la région avec ses lundis de la poésie, ses soupers littéraires, ses ateliers de formation, son implication dans le Prix lit-

téraire jeunesse des Éditions Vents d'Ouest, etc. Le mythe de Sisyphe est un mythe qui semble bien coller à la réalité des régions. Une chose est sûre, au CALQ, le passé de l'AAOQ (ainsi que celui des autres associations régionales d'auteurs, notamment celle de l'Estrie⁹, elle aussi menacée) n'est pas garant de l'avenir.

Des représentations ont été faites auprès du CALQ, ce qui a permis à l'AAOQ de conserver en 1998-1999 sa petite subvention. Aux yeux du centre, les associations professionnelles des régions n'ont guère de légitimité... Découvrant soudainement l'existence de ce pactole dévolue aux régions, l'Union nationale des écrivains (l'UNEQ)¹⁰ nomme des responsables régionaux juste après avoir mis fin à son comité des régions (composé de représentants de différentes associations régionales d'auteurs). Leur tâche sera sans doute de trouver les moyens nécessaires pour obtenir une bonne partie des fonds dévolus à l'animation littéraire des régions. Comme de raison, seront organisées des tournées d'auteurs du centre vers la périphérie. Comme à l'accoutumée, ces fonds risquent donc d'animer les périphéries au profit du centre.

Entre-temps, de l'autre côté de la rivière des Outaouais, l'Association des auteurs de l'Ontario français, qui est composée elle aussi de plus d'une centaine de membres, dont un certain nombre habite le Québec, a reçu, en 1996-1997, une subvention au fonctionnement du Conseil des arts de l'Ontario de 16 000 \$. Elle reçoit également d'autres subventions des gouvernements fédéral, provincial, régional et municipal. Son budget total tourne autour de 70 000 \$ par année.



9. En 1996-1997, l'Association des auteurs des Cantons de l'Est recevait du CALQ une subvention au fonctionnement de 7 000 \$.

10. En 1996-1997, la SODEQ a versé une subvention de fonctionnement à l'UNEQ de 95 000 \$ et deux subventions spéciales de 3 000 \$ et de 5 000 \$ respectivement.

Il y a un monde de différence entre des subventions au fonctionnement et celles au projet (production). La subvention au projet est ponctuelle tandis que celle au fonctionnement permet la pérennité de l'organisme, lui donnant les moyens de développer ses activités au-delà du seul court terme.

La région, *si elle a établi que la culture est l'une de ses priorités*, peut aider des *organismes culturels* (pas les artistes toutefois) sur projet. Mais les régions québécoises, contrairement à certaines régions de l'Ontario, n'aident pas au fonctionnement. Cela échoit à la SODEC et au CALQ.

Aussi, par exemple, le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) a investi, entre 1993 et 1998, 1 573 887 \$ dans les activités reliées au secteur culturel. Cela représente environ 17,6% de l'enveloppe globale du programme FIR (Fonds d'intervention régionale) du CRDO. Ces interventions au projet sont très diversifiées : achat de livres par le Centre régional des bibliothèques publiques de l'Outaouais, aménagement de la Caverne Laflèche, promotion des « Artistes dans leur milieu » (promoteur : Alliance Outaouais), achat d'équipements pour le musée des Pionniers, aide au démarrage des Éditions Vents d'Ouest, aménagement de l'Écomusée de Hull, réaménagement du Centre culturel de l'Auberge Symmes (Aylmer), etc.

Certaines de ces subventions pallient tout simplement aux déficiences de ministères. Ainsi, le Centre régional des bibliothèques publiques de l'Outaouais (bibliothèques dans les zones rurales) a fait appel aux fonds régionaux pour corriger des carences inacceptables, dues à la pauvreté des budgets du ministère concerné. En 1994, il a reçu 183 000 \$ et, en 1996, 138 000 \$. La région a également aidé Musiqu'en Août pendant quatre ans, soit de 1994 à 1997, dans l'attente que la SODEC se décide enfin à subventionner ce festival. De telles subventions régionales ne sont toutefois pas supposées être récurrentes. En 1998, ce festival a enfin obtenu 10 000 \$ de la SODEC (pour un budget d'opération d'environ 225 000 \$).

Ces aides du CRDO ont pour origine le fait que la culture a été déclarée prioritaire dans la région de l'Outaouais, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les autres conseils régionaux de développement d'autres régions québécoises.

Il reste les municipalités.

Certaines, la plus grande partie, donnent des subventions au projet, d'autres au fonctionnement. Malgré que le ministère de la Culture et des Communications ait forcé les municipalités à adopter des politiques culturelles, cela a rarement changé quelque chose pour les producteurs et les diffuseurs de la culture des différentes régions québécoises.

En 1998, la Ville de Hull a versé 104 905 \$ en subventions à 22 organismes locaux et régionaux. La même année, la Ville de Gatineau, a versé 18 000 \$ à 14 organismes. La Ville de Hull compte près de 65 000 habitants, tandis que celle de Gatineau, plus de 105 000. Comparativement, la ville ontarienne de Gloucester, une ville équivalente à celle de Gatineau, distribue 120 000 \$ en subventions. Outre ces aides directes, ces municipalités offrent aussi des services (salles gratuites, locaux gratuits ou subventionnés, etc.). Il n'en reste pas moins que, malgré les velléités récentes de régionalisation de la culture en Outaouais, cette région, comme bien d'autres régions périphériques québécoises, souffre de l'absence d'un conseil régional des arts et des lettres. La création d'un tel conseil n'est pas prévue dans la régionalisation outaouaise. C'est dire que les artistes outaouais n'auront pas plus accès que maintenant à des subventions à la création de la région. Cette régionalisation vise essentiellement à rééquilibrer, d'ici 2004, entre les municipalités de la Communauté urbaine de l'Outaouais, les subventions aux organismes culturels. Entre autres malheurs, ce rééquilibrage oblige les organismes culturels à se battre pour faire augmenter immédiatement leurs budgets, d'une part, et, d'autre part, à lutter pour se faire reconnaître par les municipalités. Certains organismes régionaux ne pouvaient recevoir d'aide de certaines municipalités sous prétexte que ces dernières n'ai-

daient que les organismes locaux. Et si un nouvel organisme culturel apparaît, il devra attendre la fin de cette régionalisation, prévue en 2004, avant de pouvoir postuler à une aide.

De l'autre côté de la rivière, le Conseil des arts de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) a distribué, en 1998, 841 000 \$ aux artistes et aux organismes. En outre, il existe aussi différents conseils des arts municipaux (Gloucester, Ottawa, etc.) qui subventionnent et leurs artistes et leurs organismes culturels.

Les régions québécoises font donc figure de parents pauvres, non seulement par rapport aux centres, mais aussi par rapport à d'autres régions canadiennes. La centralisation québécoise est telle que l'on est en droit de se demander comment expliquer une vitalité culturelle régionale qui ne se dément pas...

Des carences québécoises et à leur renforcement canadien l'exemple de l'édition

Le fait frontalier de l'Outaouais est un facteur supplémentaire à prendre en compte lorsque l'on examine la situation de la culture en régions. En quelque sorte, à part quelques exceptions (notamment pour les centres autogérés d'artistes qui ont réussi à s'imposer depuis un bon nombre d'années en régions), les artistes et les industries et organismes culturels ont non seulement avantage à s'expatrier vers les centres québécois, mais aussi à quitter le Québec pour la province voisine.

Cela devient évident lorsque l'on examine l'industrie du livre, entre autres.

À l'exception des Éditions David qui publient moins de quatre livres en moyenne par année (ce qui ne les qualifie pas au programme du Conseil des arts du Canada) et qui concentrent leurs opérations sur des logiciels de français

pour les écoles, les trois autres éditeurs francophones d'Ottawa reçoivent, en moyenne, par titre publié, au fonctionnement, plus du double, si ce n'est le triple, de ce que reçoivent les Éditions Vents d'Ouest. Cela tient à deux facteurs : les subventions provinciales et les subventions régionales. Soulignons ici que ces données ne comprennent pas les subventions aux projets ni celles des municipalités ontariennes*.

Cette situation crée, bien évidemment, une conjoncture de concurrence déloyale. Cette situation frontalière pousse tout éditeur outaouais, conscient de son désavantage géographique régional, à envisager de déménager ses activités. Pour rentabiliser ses opérations et faire face à cette concurrence indue, il doit trouver des moyens exceptionnels pour percer le marché et faire sa marque.

TABLEAU III

**SUBVENTIONS AU FONCTIONNEMENT DES ÉDITEURS
FRANCOPHONES DE L'OUTAOUAIS ET DE LA VALLÉE D'OTTAWA,
1997-1998, 1998.**

	Vents d'Ouest	David	Interligne	Nordir	Vermillon
Année de fondation	1993	1993	1981	1988	1982
Titres au catalogue	85	19	23	90	165
Titres par année (1998)	24	5	7	10	12
Moyenne des titres par année	17	3,8	1,35	9	10,3
Subventions fédérales 1997-1998					
* Conseil des Arts du Canada	42 600 \$	0 \$	17 500 \$	59 700 \$	34 300 \$
* Patrimoine canadien (PADIÉ)	13 975 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 364 \$
Subventions provinciales (1997-1998)	15 783 \$	0 \$	30 000 \$	24 000 \$	36 000 \$
Subventions régionales (1998)	—	2 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	6 600 \$
Subventions municipales (1998)	3 500 \$?	?	?	?
Subventions totales	75 858 \$	2 000 \$	55 500 \$	93 700 \$	85 264 \$
Moyenne des subventions par titre (1998)	3 161 \$	400 \$	7 929 \$	9 370 \$	7 105 \$

Sources : Le Conseil des arts du Canada, supplément au Rapport annuel 1997-1998 ; Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, aide aux éditeurs, contribution du Padié, 1997-1998 ; Rapport d'activités 1997-1998, Programme d'aide aux entreprises culturelles, annexe II, SODEC ; Conseil des arts de l'Ontario, subventions, 1997-1998 ; Ottawa-Carleton, Rapport sur les subventions aux arts, 1998 ; Commission permanente sur la culture de la Ville de Hull, subventions versées, 1994 à 1998. Notre compilation.

* Nous n'avons pas reçu les données, malgré les promesses.

Contrairement au Conseil des arts de l'Ontario, qui a une enveloppe spécifique pour les activités culturelles francophones et qui a établi des critères de subventions qui rejoignent ceux du Conseil des arts du Canada, à savoir la qualité des livres produits (jugement d'un jury) ainsi que le nombre de titres publiés, la SODEC elle, établit ses subventions sur les revenus nets des ventes de livres, modulées par le genre publié (roman, poésie, essai, etc.). N'est pas pris en compte, contrairement au Conseil des arts du Canada, le fait qu'un éditeur publie en région ou qu'il œuvre dans un milieu où sa communauté est minoritaire. N'est pas pris en considération non plus le fait qu'un éditeur développe de nouveaux auteurs, qui, moins connus, sont en général moins rentables et exigent plus d'investissements pour leur promotion.

En fait, la SODEC ne prête quasiment qu'aux riches. Les deux volets de son programme d'aide aux éditeurs renforcent visiblement le programme PADIÉ de Patrimoine canadien (basé sur les revenus nets de vente modulés par la valeur de l'entrepôt). Ces deux programmes mis ensemble interdisent aux nouveaux éditeurs littéraires, plus encore s'ils sont situés en région, de concurrencer véritablement les éditeurs du centre.

On peut se poser la question : est-ce que la SODEC ne développe que l'industrie ou a-t-elle un réel mandat culturel ? Si elle a un mandat culturel, elle devrait donc prendre en compte les efforts de ceux qui *développent la culture* en prenant le risque de publier de nouveaux auteurs et d'animer des régions. L'impact d'une maison d'édition en région est autrement différent de celui d'une maison basée à Montréal, tout simplement parce qu'elle crée une dynamique. « Mais est-ce vraiment important ? » questionneront certains. Si l'on se fie aux politiques du CALQ et à celles de la SODEC, on peut en douter.

La structure actuelle des subventions a un effet pervers évident : elle concentre les moyens financiers aux mains de ceux qui ont déjà le plus de moyens. Un éditeur comme

Boréal, qui recrute les auteurs à succès des autres éditeurs, qui publie rarement de nouveaux auteurs et qui a des tirages importants (donc qui est normalement rentable), reçoit en moyenne presque plus de deux fois plus d'argent par titre publié (6 352 \$ contre 3 234 \$) qu'un jeune éditeur en région, comme Vents d'Ouest, qui, lui, développe un bon nombre de nouveaux auteurs et, par conséquence, l'activité culturelle.

Il n'est donc pas surprenant que l'édition en région comme bien d'autres activités culturelles régionales (sauf, évidemment, la diffusion des produits culturels des centres¹¹), soit souvent condamnée à n'être qu'une activité éphémère. Si l'activité culturelle en Abitibi était qualifiée, en 1996, par l'historienne, Odette Vincent, d'«ébullition culturelle au Nord»¹², ce n'est plus le cas de l'édition qui a disparu depuis.

11. Un exemple : lorsqu'il est question de diffusion du livre, la SODEC ne lésine pas. Les subventions accordées aux 9 salons du livre du Québec, qui couvrent presque toutes les régions québécoises, ont atteint, en 1996-1997, 539 500 \$ (une augmentation de plus de 7% par rapport à l'année précédente). La somme minimale accordée à un salon a été de 45 000 \$, la somme maximale 84 500 \$. L'Association des salons du livre a reçu, en outre, une subvention de 144 000 \$. Cette association administre, entre autres, les fonds d'aide à la participation des éditeurs aux salons du livre.

Rappelons ici que les éditeurs paient chèrement leurs stands et que les visiteurs doivent défrayer un coût d'entrée.

Il importe que les régions puissent conserver et même développer de tels événements. Elles ont ainsi un accès privilégié au livre ainsi qu'à leurs créateurs. Il n'en reste pas moins qu'un des effets du système est le renforcement de la diffusion des produits des centres. À Montréal, en Outaouais et dans bien d'autres salons du livre, les plus importants éditeurs et diffuseurs, qu'ils soient québécois ou non, mais qui sont tous situés dans les centres, participent à un tirage pour les meilleures places au salon et les restes – en périphérie, à la marge – sont ensuite distribués aux autres...

12. Vincent Odette, dir., *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, IQRC, 1995, titre du chapitre XIV, p. 561.

TABLEAU IV

SUBVENTIONS AU FONCTIONNEMENT DE DIFFÉRENTS ÉDITEURS QUÉBÉCOIS DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE, 1996-1997

Maison d'édition	Titres par année (1997)	Subventions fédérales		SODEC (96-97)	Subventions totales	Moyenne des subventions par titre
		Conseil des Arts du Canada (96-97)	Patrimoine canadien (PADIÉ) (96-97)			
Vents d'Ouest	21	34 100 \$	13 690 \$	16 899 \$	64 689 \$	3 234 \$
Boréal	65	147 200 \$	179 437 \$	86 218 \$	412 855 \$	6 352 \$
Herbes rouges	20	79 500 \$	8 516 \$	9 434 \$	97 450 \$	4 873 \$
Instant même	17	76 800 \$	29 015 \$	16 424 \$	122 239 \$	7 191 \$
JCL	20	22 600 \$	59 692 \$	30 955 \$	113 247 \$	5 662 \$
Leméac	55	81 300 \$	103 798 \$	86 218 \$	271 316 \$	4 933 \$
Québec Amérique	70	94 400 \$	255 777 \$	86 218 \$	439 395 \$	6 234 \$
Tisseyre	33	71 50 \$	68 188 \$	82 763 \$	222 451 \$	6 741 \$
Trois	12	49 000 \$	—	438 \$	49 438 \$	4 120 \$
Trois-Pistoles	15	18 160 \$	—	12 344 \$	30 504 \$	2 034 \$
Tryptique	20	65 700 \$	—	20 550 \$	86 250 \$	4 313 \$
Ville-Marie*	50	136 300 \$	80 015 \$	84 571 \$	300 886 \$	6 018 \$
XYZ	30	81 600 \$	32 100 \$	35 016 \$	149 716 \$	4 957 \$

Sources : Le Conseil des Arts du Canada, supplément au Rapport annuel 1996-1997 ; Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, aide aux éditeurs, contribution du Padié, 1996-1997 ; Rapport d'activités 1996-1997, Programme d'aide aux entreprises culturelles, annexe II, SODEC, *Annuaire 1997-1998 de l'édition au Québec et au Canada français, Livre d'ici*.

* Le groupe Ville-Marie littérature réunit 3 maisons d'édition : VLB Éditeur, L'Hexagone et Typo. Il a été fondé en 1990 et est une division de Sogides.

Il n'y a présentement que trois éditeurs de littérature générale importants en région. L'un deux, les Éditions Trois-Pistoles, animées par Victor-Lévy Beaulieu, a suspendu ses opérations à l'automne de 1998 (il les a reprises en 1999 en

bénéficiant d'un prêt important). Par ailleurs, il existe un certain nombre d'éditeurs *spécialisés*, notamment en poésie ou en musique, qui ont réussi à faire leur niche hors des grands centres : les Écrits des Forges (Trois-Rivières) et Chant de mon pays (Saint-Hilaire), par exemple. La spécialisation serait-elle le lot des régions périphériques ?

Fernand Harvey constate :

Après quelques années, bon nombre d'éditeurs [en région] qui ont réussi déménagent dans la région de Montréal alors que d'autres disparaissent à la suite d'un échec financier.

En somme, l'industrie du livre étant une activité économique précaire à l'échelle du Québec, on peut deviner qu'elle soit encore plus vulnérable en région, particulièrement dans les régions périphériques éloignées du marché, des centres de distribution et des médias nationaux centralisés à Montréal. Il est d'ailleurs significatif de constater que le nombre de titres offert dans les catalogues des petits éditeurs régionaux qui persistent se situe généralement entre 25 et 60 et que rares sont ceux qui ont plus d'une centaine de titres.¹³

Se pose alors cette question :

On peut, dès lors, se poser la question de la pertinence de l'édition en région si la rentabilité financière, et la viabilité même de telles activités fait problème. Il faut, pour expliquer la persistance, voire le développement récent de l'édition régionale, recourir à une autre rationalité : celle de l'affirmation culturelle.¹⁴

Fernand Harvey ajoute :

Or, le système des éditeurs agréés a tendance [...] à privilégier quelques régions centrales (Montréal, Montérégie, Laval, Québec) au détriment des autres régions.¹⁵

13. Harvey Fernand, « L'édition régionale au Québec : entrepreneurship, affirmation culturelle et reconnaissance institutionnelle », dans Harvey Fernand et Andrée Fortin, *op. cit.*, p. 220.

14. *Ibidem.*

15. *Idem*, p. 221.

On reste avec l'impression que les éditeurs littéraires en région ont pour tâche de développer des auteurs qui, une fois reconnus par l'institution littéraire, changeront inévitablement d'éditeur. Ce dernier profitera des investissements à long terme des premiers et recevra, en prime, des bonifications de la part de Patrimoine canadien et de la SODEC parce que les ventes de ces auteurs seront dorénavant plus intéressantes.

« Les lois du marché », prétendront cyniquement certains, notamment ceux qui le dominent. Si c'était le cas...

L'intervention gouvernementale, plus particulièrement celle du Québec, crée un biais certain dans ces prétendues lois du marché, au profit de certains et au détriment d'autres, au profit notamment d'une concentration de l'industrie culturelle dans les centres.

Plus encore : *les interventions gouvernementales, notamment celles de Patrimoine canadien et de la SODEC, interdisent la concurrence.* Lorsque des éditeurs rentables comme Boréal et Québec/Amérique reçoivent plus de 400 000 \$ en subventions chacun, comment peut-on croire que d'autres éditeurs, notamment ceux situés en régions, peuvent rivaliser un tant soi peu avec ces maisons d'édition ?

L'ancienne ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Beaudoin, prétendait que le développement de la relève était dévolu aux régions québécoises. On ne peut que la croire si l'on se fie aux politiques pratiquées par son ministère ! Doit-on préciser ici qu'il n'y a guère de différences entre les politiques culturelles du Parti libéral et celles du Parti québécois ?

Lorsque l'on examine la situation d'une région frontière comme celle de l'Outaouais, on est immédiatement mis devant un fait impitoyable : la concurrence des centres québécois et de l'Ontario est tellement déloyale que, tant pour les artistes que pour les industries ou les organismes culturels, sauf pour

de rares cas exceptionnels, il est quasiment impossible de survivre à long terme sans quitter la région.

Outre le fait que Montréal reçoit la grande part des subventions du CALQ et de la SODEC, cette « région » s'est dotée en plus d'un Conseil des arts qui aide ses créateurs. En périphérie, il n'y a pas de tels conseils, ce qui rend les créateurs encore plus dépendants que jamais des politiques centralistes d'organismes provinciaux québécois comme le CALQ et la SODEC.

À cet égard, vivre en région pour y pratiquer son art semble relever du plus pur héroïsme. ♦

Avis aux Internautes !

Retrouvez *L'Action* nationale sur Internet !

<http://www.action-nationale.qc.ca>

Vous y retrouvez :

- l'éditorial
- des articles : social – culture – politique
- des faits saillants sur l'épargne
- des billets hebdomadaires
- des textes majeurs parus dans la revue
- l'abonnement en ligne

***Venez naviguer et donnez-nous
vos commentaires ou suggestions !***

Notre courriel : revue@action-nationale.qc.ca

UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

08 12 25 2
04 12 17 2
02 00 20
02 04 25



Le français en régression constante à l'Université de Montréal

**Yvette Delliac, Claudette Gariépy,
Michel Moisan¹**

Depuis plusieurs années, nous dénonçons l'inertie, voire un laisser-aller consenti, de la part des autorités de l'Université de Montréal face à la progression constante de la langue anglaise dans les activités d'enseignement et de recherche, situation qui, par ailleurs, ne rend plus crédible le titre qu'elle s'est décerné de première université francophone en Amérique du Nord. Le clientélisme est le moteur sous-jacent de cet abandon progressif du français comme langue commune de l'ensemble des activités au profit de l'emploi de l'anglais dans certaines activités d'enseignement et comme langue de communication dans plusieurs groupes de recherche. Ainsi, à titre d'exemple, notre Direction a maintenant tendance à exiger la connaissance de l'anglais de la part de nombreux membres de son personnel (sauf le per-

1. Yvette Delliac, Syndicat des employés de l'Université de Montréal, SCFP-1244-FTQ.

Claudette Gariépy, Syndicat des employés de l'Université de Montréal, SCFP-1244-FTQ.

Michel Moisan, professeur de physique, Université de Montréal.

sonnel d'entretien) sans par ailleurs s'assurer de la qualité du français de ses futurs employés, y compris des professeurs, qu'ils soient québécois ou étrangers. Au premier cycle, les étudiants continuent pour la plupart à mal écrire le français sans être sanctionnés (et surtout corrigés) et le nombre de thèses rédigées en anglais ne cesse de croître, principalement depuis que l'on peut présenter celles-ci sous forme d'un ensemble d'articles (évidemment rédigés en anglais). On sera également surpris d'apprendre que les instructions d'utilisation des appareils des laboratoires de recherche sont pour la plupart disponibles en anglais, de même que les consignes de sécurité correspondantes (ce qui n'est pas conforme aux exigences de la CSST). Notons, enfin, que cette progression de l'anglais et la mauvaise qualité du français continuent d'être dénoncés tant par les étudiants que par le personnel enseignant et non enseignant.

Pourtant, dès 1993, nous avons demandé à la Direction de l'Université d'établir une politique linguistique pour la promotion du français au sein de l'institution, ce qui nécessitait une analyse linguistique dans les facultés, départements et services. Ce n'est qu'en 1995, sur nos instances et à la suite d'articles dans les journaux, que l'Assemblée universitaire a chargé un Groupe de travail de «préparer un état de question sur la place du français» dans notre établissement. Ce comité s'est contenté d'effectuer un sondage, plutôt superficiel, des facultés, départements et services. Présenté à l'Assemblée universitaire en mars 1996; ce rapport n'était accompagné d'aucun plan d'action ni même de prise de position au vu des résultats de l'enquête. Cependant, toujours à la suite de pression, deux ans plus tard, l'Assemblée universitaire instituait un Comité *ad hoc* sur la place du français à l'Université de Montréal, avec mandat de préparer un rapport diagnostique sur les problèmes et pratiques en matière de français et de suggérer des mesures correctives. Ce rapport n'est sans doute pas dans la liste des priorités de notre administration à l'Assemblée universitaire puisque sa présentation devant cette instance est sans cesse remise à plus tard.

Comme point de départ d'une politique du français à l'Université, nous avons déjà suggéré l'application des obligations de la Charte de la langue française concernant les entreprises. Cette idée a d'ailleurs été reprise dans un rapport préparé en juillet 1999 par M. Jacques Maurais pour le compte du Conseil de la langue française, rapport dont nous citons quelques-unes des propositions.

- En premier lieu, on pourrait étudier la possibilité de décrire la situation du français dans les universités, un peu sur le modèle de l'analyse linguistique que doivent faire les entreprises. Cette étape franchie, les universités pourraient adopter une politique linguistique. Même si cela n'est pas prévu dans la loi, il serait bon que cette politique reçoive l'assentiment de l'Office de la langue française. Le ministère de l'Éducation, qui tient les cordons de la bourse aux subventions, pourrait même « inciter fortement » les universités à collaborer avec l'Office. La politique devrait s'adapter aux différents cycles universitaires et tenir compte évidemment de la nécessité de connaître une deuxième, voire une troisième langue, dans certaines disciplines.
- En deuxième lieu, les services d'achats des universités devraient recevoir des consignes très strictes pour faire en sorte que le matériel qu'ils achètent ait des inscriptions en français et que la documentation de base soit aussi disponible en français. Il faudrait porter un soin particulier au matériel informatique. Les consignes pourraient s'inspirer de la politique d'achat du gouvernement du Québec et de la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.
- En troisième lieu, les universités pourraient évaluer l'application des 38 recommandations du Conseil de la langue française dans son avis sur le français dans les sciences. Dans ce texte, le Conseil émettait en particulier la proposition suivante en ce qui concerne le milieu universitaire : « Le Conseil croit que toute sensibilisation, toute réflexion ou encore toute action qui pourraient engager les

instances supérieures des milieux universitaires à prendre acte en faveur de la promotion du français scientifique et technique seraient d'un poids certain auprès des scientifiques. Il incombe non seulement à ces derniers mais aussi à l'ensemble de la communauté universitaire d'engager des actions qui soutiendraient la place du français dans l'information scientifique et technique. (*La situation du français dans l'activité scientifique et technique*, Québec, 1991, p. 70).

- En quatrième lieu, il faudrait s'assurer que les demandes de subventions adressées aux organismes fédéraux soient rédigées en français. Évidemment, cela pose un problème car plusieurs évaluateurs recrutés par ces organismes seraient incapables de lire le français. Mais s'il y a front commun des universités et des centres de recherche du Québec, on peut croire que les organismes subventionnaires fédéraux finiront bien par s'adapter.
- En cinquième lieu, on pourrait songer sérieusement à imposer, sous peine de renvoi, «une connaissance pratique» du français à toute personne au service d'une université francophone depuis plus de deux ans (comme nous l'avions déjà suggéré).

En ce qui concerne plus particulièrement la qualité de la langue proprement dite, on pourrait envisager les mesures suggérées par Marie-Éva Villers, directrice de la qualité de la communication à l'École des HEC, que l'on peut résumer sous les rubriques suivantes :

- 1- Adoption de l'épreuve de la note de synthèse (Test de français du MEQ, adopté en 1989, que l'on pourrait administrer à nos étudiants du premier cycle à l'instar de l'École des hautes études commerciales de Montréal et des grandes écoles françaises.)
- 2- Mise à jour et diffusion des terminologies françaises
- 3- Qualité de la langue des recueils de cours et des manuels

4- Compétence linguistique des futurs enseignants

5- Programme de subvention à l'édition de manuels en français

Finalement, de guerre lasse devant l'inertie de notre Direction et constatant que l'employeur se soustrayait de plus en plus aux maigres obligations de la Charte de la langue française (chapitre 6, articles 46 et suivants : postes bilingues), nous avons écrit à madame Louise Beaudoin, ministre responsable de la francophonie et de l'application de la Charte de la langue française. Nous attendons actuellement les résultats de cette communication (aucun accusé de réception un mois après l'envoi) en souhaitant que la ministre et ses collaborateurs viendront soutenir nos efforts pour faire de l'Université de Montréal une institution réellement francophone. ♦

MAGAZINE GASPÉSIE

Un courant d'avenir en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le seul magazine gaspésien !

Publié par le Musée de la Gaspésie en collaboration
avec le CRCD de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Socio-économique, culture et arts, histoire et patrimoine.

*Pour ceux qui s'intéressent à la Gaspésie d'hier
et d'aujourd'hui.*

80, boul. De Gaspé, C.P. 680, Gaspé GOC 1R0

Téléphone : 418-368-1534 – Télécopie : 418-368-1535

**ADHÉSION
FACILE
ET
PEU
CÔTEUSE!**

**RENDEMENT
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS
TOTALISANT 30%**

**UNE
ÉPARGNE
RETRAITE
ADMISSIBLE
AUX DÉDUCTIONS
SUPPLÉMENTAIRES
À TITRE DE REER.**

ADHÉRER À FONDACTION

**C'EST PARTICIPER
À UNE ENTREPRISE
COLLECTIVE
QUI VISE
À MAINTENIR ET À CRÉER
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,
TOUT EN BÉNÉFICIAIRE
D'AVANTAGES
FISCAUX
FACILITANT
L'ACCUMULATION
D'ÉPARGNE
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN
ET
CRÉATION
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT
DANS
L'ENTREPRISE
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE...**

**UNE
CONSCIENCE
SOCIALE
EN ACTION!**

FONDACTION

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :

SIÈGE SOCIAL

**2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505**

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

Les malheurs de Françoyse

Richard Weilbrenner¹

Impossible de ne pas le voir, inutile de se le cacher : la langue française, en Amérique du Nord, a du plomb dans l'aile. Depuis le temps qu'elle subit les assauts de la bêtise et de l'ignorance, qu'elle est assiégée par la paresse, la facilité et le snobisme ; depuis le temps qu'elle croule sous le poids des emprunts inutiles et des calques indéfendables, qu'elle se prend dans les pièges des barbarismes, des solécismes et des anacoluthes ; depuis le temps qu'elle se voit bafouée par les professionnels mêmes qui devraient se faire un point d'honneur d'en user au moins correctement (ces personnes qui font métier de communiquer, soit par la parole, soit par l'écriture) ; depuis le temps qu'elle n'est plus enseignée de façon appropriée dans nos écoles et qu'elle s'épuise à vouloir survivre dans un contexte sociopolitique qui, selon toute évidence, ne lui est pas favorable – la pauvre s'enlise et se créolise inexorablement, et ce, dans l'indifférence générale.

1. Traducteur.

Seules quelques voix cherchent à se faire entendre dans l'espoir de secouer les puces aux irresponsables qui occupent le pouvoir (ne devrait-on pas dire qui *encombrent* le pouvoir?), et qui se montrent peu disposés à prendre les mesures nécessaires au redressement de la situation. Quant à la société québécoise en général, le réflexe de l'autruche domine toute autre manifestation d'un hypothétique état de conscience. Faut-il s'en étonner? Les gens aiment à rêver en couleurs (d'où l'extraordinaire popularité des jeux de hasard), accordant volontiers et sans réfléchir une valeur péjorative à l'expression « perdre ses illusions ».

Il faudra bien, pourtant, que les pouvoirs publics (et leurs éminences grises) sortent de l'absurde brume électoraliste et financière où ils errent en égrenant leurs chapelets d'obsessions comptables et actuarielles, et qu'ils se penchent sérieusement, pour une fois, sur les conséquences fâcheuses de l'immobilisme et des décisions à la petite semaine qui caractérisent les administrations hyperfonctionnements, ultra bureaucratismes. C'est au loin qu'on porte le regard quand on est un chef. Autrement, on éteint un petit feu par-ci, par-là, et on tourne le dos à l'incendie qui fait rage et dévaste tout.

Il n'y a aucune exagération, du reste, à parler de dévastation, quand, dans les pages d'un journal aussi respecté que *Le Devoir*, Paule des Rivières rejette la notion de « avant-dernier » et se rabat sur une aberration logique répandue comme la peste au Québec : « le deuxième moins élevé »²; quand Valérie Dufour écrit « *filtre d'amour* », reléguant aux oubliettes un mot d'autant plus précieux qu'il est rarement utilisé; et quand Antoine Robitaille cède à la tentation endémique des Québécois de « préciser » leur pensée en se servant ici d'un mot anglais, là d'une catachrèse, parfois dans un seul et même membre de phrase, comme ceci : « (...) se

2. À rapprocher du « plus' meilleur pays du monde », du « moins pire des deux », du « ça va pas pire » (quoique, si ça ne va pas pire, ça ne va certainement pas mieux), et du « quatrième plus important ». Si, au classement d'un groupe de 30 élèves, le premier est le meilleur et le deuxième est « le deuxième meilleur », faut-il donc conclure que le trentième est « le dernier meilleur »?

montre attentif (...) à la « story » ou à « l'histoire », pour l'utiliser dans un sens anglais ». Le Devoir est un journal d'une trop grande qualité pour que de tels écarts soient passés sous silence.

Il y a dévastation, aussi, quand René Homier-Roy, l'animateur d'une émission diffusée sur la première chaîne de Radio-Canada, *C'est bien meilleur le matin*, ne trouve pas le moyen, après trois tentatives laborieuses, de dire une seule fois en français « en marche arrière », mais doit se contenter de balbutier piteusement la première chose qui lui vient naturellement à l'esprit : « à la renverse... euh... en renverse... euh... à la position reverse ». Il y a dévastation, quand, de son propre aveu, et sans la moindre honte, cet animateur (vedette) juge certains mots de la langue anglaise « xxxtrêmement » plus évocateurs, plus précis, plus clairs, plus imagés, plus significatifs, plus tout ce que l'on voudra, que nombre de leurs équivalents français, lesquels n'auraient pas assez de jus à son goût, témoignant en cela d'une grave ignorance des ressources de son outil de travail et démontrant que sa langue maternelle est en voie de devenir pour lui une langue secondaire. Il y a dévastation, en effet, quand ce monsieur méconnaît non seulement la valeur des mots de sa langue, mais aussi les règles des rapports qui s'établissent entre eux, et adopte spontanément une formule anglaise : « une agence (...) dont je ne nommerai pas le nom ».

Il y a dévastation, encore, quand Marc Laurendeau, journaliste affecté à la recension des journaux à l'émission *C'est bien meilleur le matin*, s'entête, malgré les multiples avis donnés depuis des dizaines d'années par les services linguistiques de Radio-Canada, à employer l'expression impropre *supporter les coûts*, sous prétexte peut-être qu'à peu près tous les hommes d'affaires du Canada français « parlent comme ça », que nos politiciens « parlent comme ça », que nos banquiers « parlent comme ça », et que nos cousins de France, eux, n'éprouvent pas les mêmes scrupules que nous devant le recours à des anglicismes, d'autant plus que ce « néolo-

gisme » est consigné au Robert (encore qu'avec une marque d'usage qui invite à la prudence). « C'est dans le Robert », rétorque-t-on souvent, pour justifier un emploi fautif. Eh bien, le Robert renferme aussi le mot « assumer », lequel exprime parfaitement bien l'idée que M. Laurendeau a dans la tête, mais qu'il est incapable de formuler clairement parce qu'il connaît mal le bon usage de sa langue et qu'il ne se rend pas compte qu'il pense en anglais avec des mots français.

Il y a péril en la demeure

À cet égard, ni Mmes des Rivières et Dufour, ni MM. Robitaille, Homier-Roy et Laurendeau ne font exception. Le mal est si répandu, les maladresses, si nombreuses et si têtues³, que, pour une oreille distraite ou non avertie, ce sont les erreurs qui deviennent la norme, comme ces mensonges qui, à force d'être martelés, finissent par usurper la vérité : plus la langue est de travers, plus elle est correcte. Dans la rue, au café, au marché, dans les magasins, les bureaux, les salons de beauté, les cabinets d'avocats, les studios de télévision et de radio, dans le métro, dans les cours d'école, sur la patinoire... où que l'on tourne une oreille attentive, impossible de ne pas constater que la norme consiste à mal dire.

On met au pluriel des mots qui n'en ont pas (« les argents qui leur sont dus » – dixit Pascale Nadeau, animatrice de l'émission *Montréal ce soir*, à la télévision de Radio-Canada) ; on emploie au féminin des mots qui n'existent qu'au masculin (« une grande escabeau », « une belle hélicoptère », « une agenda bien remplie », et ceci, gracieuseté de M. Denis Coderre, secrétaire d'État au sport : « les instituts canadiennes

3. On relève les mêmes erreurs depuis un demi-siècle dans le discours de chroniqueurs, animateurs ou journalistes intouchables qui se moquent de l'héritage apparemment stérile des Jean-Marie Laurence et Robert Dubuc, pour ne nommer que ceux-là, et qui continuent allègrement de *prendre* une marche (comme les Marie-France Bazzo, animatrice de l'émission *Indicatif présent*, et Gilles Goujeon, animateur de l'émission *La facture*).

de santé... ce qui donne à penser que M. Coderre croit peut-être que le mot institut s'écrit *institue*, comme statue, d'où la confusion des genres, mais allez donc savoir); on met au masculin des mots qui n'existent qu'au féminin (« depuis l'arrivée du fibre de verre » – bulletin d'informations de Radio-Canada); « du méthadone » – dixit Dominique Poirier, émission *Montréal ce soir*).

On n'accorde pas le verbe avec son sujet (« ramasser leur équipement qui doivent servir à »), ni l'adjectif avec le nom auquel il se rapporte (« la fenêtre est restée ouvert »); on élimine l'interrogative directe pour la remplacer par une formule tronquée, imitation de la tournure anglaise, bien à la mode dans les milieux branchés radio-canadiens (« Comment un écrivain travaille, quand l'argent manque? »).

Le pronom indéfini « on » (qui avait naguère pour fonction d'exclure la personne qui parle) remplace le pronom personnel « nous », ce qui a pour effet de supprimer toute une catégorie grammaticale pour la remplacer par une incongruité, le sujet étant au singulier et l'attribut au pluriel (« on est tous intéressés » – dixit Homier-Roy; « on se referme sur nous-mêmes » – dixit Jean-François Lépine, animateur de l'émission *Zone libre*; « si on ne fait rien, nous passerons notre vie à payer des dettes contractées par d'autres » – dixit François Legault, ministre de l'Éducation du Québec).

On substitue au pronom « elle » un « a » dans les couches populaires (« a s'en vient ») et un « ê » dans les milieux distingués (« ê s'en vient »). Il en est de même des pronoms « il » et « ils », devenus « i » (i est fou, i a rien compris, i sont fous, i ont rien compris), du pronom « elles », devenu « i » lui aussi (i sont folles, i ont rien compris), ainsi que du pronom « je », passé de sonore à sourd et chuinté: « ch'te dis que chus-t-heureux (de tça) ».

L'adverbe de négation « ne » est pratiquement disparu de l'usage (non seulement dans la langue qui se parle dans la rue, où le phénomène est si généralisé que plus personne

ne s'en soucie, mais dans celle « qui a cours », comme tout un chacun dit à propos de tout et de rien, à Radio-Canada!)⁴ Terminons une énumération qui est loin d'être exhaustive et mentionnons la confusion dans laquelle baigne l'emploi des prépositions et des conjonctions: « ça va nous obliger *de* reporter les projets » (Pierre Bourque, maire de Montréal); « la capacité à soutenir le rythme » (un chroniqueur sportif, *C'est bien meilleur le matin*); « un dossier *duquel* on parle fort peu », et « voilà *ce dont* ça part » (Marie-France Bazzo); « c'est le mécanisme *dont* il souhaite *qu'*il continue » (Marc Laurendeau); « on tentait à expliquer », et « on lorgne *sur* la station Orford » (Roger Laroche, à *Montréal Express*, à la première chaîne de Radio-Canada), etc.

C'est à qui éructerait la plus grosse ânerie. Les enfants mâchonnent des bouts de phrase jonchés de « sno », de « skéite » et de « tchèque! », autant de mots qui s'incrument dans leur vocabulaire avec la complicité des écoles et des parents qui assistent sans réagir à la corruption de la langue des futurs membres des conseils d'administration de nos grandes entreprises... Un usager des transports en commun « embarque », ravi, « dans une belle autobus flambant neuve », tandis que ministres et hommes d'affaires très importants voyagent « sur l'avion » ou « sur le train ». Un joueur de hockey déclare bravement: « *On est consciencieux que c'est un gros match* », et un autre, que son équipe devra, si elle veut gagner, « *mettre la rondelle creuse dans le territoire adverse* », tandis que le chroniqueur sportif, pour ne pas être en reste, lâche: « *Si l'entraîneur ne l'utilise pas, (un joueur) ne peut pas se prouver lui-même* ». Affichant un aplomb balzacien qui ne cache pas le poids plume de son bagage culturel, le journaliste Alexandre Dumas énonce, imperturbable: « *On est loin de la coupe aux lèvres* », prenant ainsi le relais de cet avocat qui, n'ayant jamais lu Socrate, en profite pour déformer les paroles de l'illustre philosophe. La patronne du

4. Par exemple, cet « accident qui a cours » présentement sur l'autoroute métropolitaine.

salon de beauté demande à son employée : « *Tu y'as-tu faite ses bouc'?* », ce à quoi l'autre répond : « *Nan, m'as y faire ses bouc' mèque j'y eille faite ses ongues.* »

Si on peut pardonner à la coiffeuse de ne pas parler une langue plus soignée que celle que l'on entend dans les couches populaires de toutes les sociétés du monde, on ne peut excuser un journaliste de ne pas faire droit à l'exigence d'excellence journalistique inscrite dans le mandat même de la société qui l'emploie. Certes, les budgets racornis de Radio-Canada l'ont forcée à niveler par le bas et à aplanir ses normes de qualité. Il y a fort à parier, cependant, que le budget de Dumas lui permettrait de passer au moins une heure par semaine le nez dans une grammaire et une autre dans un bon livre.

La formation permanente, pour un journaliste, c'est cela. Il ne suffit pas qu'il se tienne au courant de l'actualité. Il faut encore qu'il fasse de la gymnastique langagière, qu'il rafraîchisse ses notions de français – à l'exemple d'un Pavarotti qui fait plusieurs heures de vocalises par jour, ou d'un traducteur, qui a toujours ses ouvrages de référence à portée de la main, *et qui s'en sert...*

La langue française est une langue difficile, capricieuse? Nous ne le nions pas. D'ailleurs, nous croyons en savoir quelque chose et nous y voyons une raison de nous tenir sur nos gardes. Le ferait-il lui-même, que Dumas courrait la chance de ne pas fleurir ses reportages de trouvailles malheureuses comme « *accusé de onze chefs d'accusation* », « *une intrusion de domicile* », « *à la grandeur du territoire* », « *pour des motifs inconnus aux policiers* », et cette énorme chose, déjà citée dans un texte précédent : « *la victime a dû rester, euh... sous les auspices des ambulanciers* »...

Une pataculture de l'à-peu-près

Rien n'excuse un professionnel comme Dumas de ne pas avoir une langue au moins correcte. On ne s'attend pas à ce

qu'il discoure comme un Bossuet ou un La Bruyère devant l'Académie française, mais on peut exiger de lui qu'il dise les choses de manière à être compris du premier coup, comme le savent faire les Michaëlle Jean, les Alain Gravel et son équipe de l'émission *Enjeux* (notamment Claude Sauvé), ainsi que de nombreux journalistes et chroniqueurs de la presse écrite, dont la langue ne s'encombre pas de tournures impropres, et dont les textes sont clairs, nets et précis. Avis aux intéressés.

Il importe de signaler que le français approximatif n'est pas un phénomène exclusivement linguistique. Il est lié à une pataculture de l'à-peu-près qui se satisfait du presque exact et s'assimile à la loi du moindre effort. Nul ne saura jamais si Dumas s'est demandé s'il citait Socrate textuellement. Mais s'il s'est posé la question, il est évident qu'il n'a pas cherché la réponse. En tout cas, l'aura-t-il cherchée qu'il ne l'a pas trouvée. Il y a quelque chose d'affligeant dans cette nonchalance et cet étalage de connaissances superficielles et mal digérées en vertu desquelles d'aucuns se permettent de dire n'importe quoi – tenant peut-être pour acquis que personne ne s'apercevra que le journaliste vient d'en passer une « vite » à l'auditoire.

Quelles que soient les justifications avancées, rien n'excuse un Marc Laurendeau, non plus, qui a pourtant reçu une formation classique, de ne pas bannir à perpétuité de son discours des horreurs comme « *driller des trous dans un tronc d'arbre pour l'étoffer* », « *ses 600 000 zouailles* », « *Milosevitch s'est renforcé* », autant d'exemples d'une langue indigne d'un ancien élève des Jésuites dont le père a été l'un des journalistes les plus admirés et honorés du Canada français. Rien ne justifie cela. Ni le direct, ni l'heure matinale. Rien.

Cela est d'autant plus désolant que les journalistes de la relève, encore moins bien armés que leurs prédécesseurs sur le plan de la culture générale et des connaissances linguistiques, auront des paresseux pour modèles et emploieront à leur tour à tort et à travers et en les déformant des expres-

sions que l'usage avait consacrées depuis longtemps, comme cette jeune journaliste qui parlait d'espèces «sonores et trébuchantes», et cet animateur d'une émission pour les jeunes, à la première chaîne de Radio-Canada : «Inutile de nous chercher de midi à quatorze heures...» et, pour finir, ce chroniqueur qui disait *marquer le pas* quand il voulait dire *donner le ton*. Hélas! oui, c'est bien cela qu'il a dit, mais qu'il ne voulait pas dire, de sorte qu'il n'a rien dit de ce qu'il voulait dire et qu'il a dit ce qu'il ne voulait pas dire. Est-il nécessaire de rappeler que la qualité de la langue a une incidence sur la qualité de l'information?

On pourrait penser qu'une phrase aussi maladroite et incompréhensible que «*c'est le mécanisme dont il souhaite qu'il continue*» est une rareté. Il s'agit, bien sûr, d'une perle d'une rare opacité, mais cela n'en fait pas une exception. De nombreux autres communicateurs vedettes de notre société d'État s'empêtrent dans le même genre de difficultés et «patinent sur la bottine» comme des amateurs. En voici quelques exemples : «Il y a de nombreuses séries qui sont initiées sur ces réseaux-là» (Marie-France Bazzo); «On sait ce dont le gène à l'air» (Jean Dussault, *Le Midi quinze*); «Un seul groupe ne peut qu'être responsable de ces graffitis» (Steve Vermette, *Estrie ce soir*); «l'un des films les plus intéressants à s'être tourné» (chroniqueur de cinéma, *C'est bien meilleur le matin*); «se faire imposer la fusion forcée» (Philippe Schnobb, *Montréal ce soir*); «la sauvegarde des Expos» (Stéphane Languedeau, *Montréal Express*), etc.

Un mal que le ciel en sa fureur...

C'est tout le milieu de l'information qui descend d'une coche quand l'un de ses membres, journaliste, chroniqueur ou animateur, manque de rigueur dans l'exercice de son métier. La responsabilité journalistique ne consiste pas seulement à assurer l'objectivité de l'information, mais aussi son exactitude. Or la mauvaise qualité du français a un effet délétère sur l'efficacité du message. La «sauvegarde» des

Expos, ça peut vouloir dire quelque chose, mais ça ne veut certainement pas dire ce que le journaliste aurait voulu dire.

On pourrait allonger jusqu'à l'ennui une liste déjà trop longue et accablante de « signes » que le français, en Amérique du Nord, bat de l'aile. Mais ces exemples sont nécessaires si l'on veut démontrer que la situation, loin de s'améliorer avec le temps, va de mal en pis, et qu'il est urgent d'agir. Quand le cheval est malade, c'est d'un remède de cheval qu'il a besoin, pas de vœux pieux flottant au bord des lèvres. Il lui faut un remède drastique, c'est-à-dire une action concertée de l'autorité compétente visant à rétablir dans les écoles une atmosphère studieuse, à valoriser l'acquisition des connaissances (à faire du cancre l'exception et du fort en thème un exemple à suivre, et non pas une espèce d'hurluberlu suspect qu'il convient de dénigrer), à inculquer aux élèves la notion que l'apprentissage et la maîtrise de la langue ne sont ni une mission impossible ni la cause d'un échec appréhendé, mais, au contraire, qu'ils sont garants du succès des études et portent la promesse d'une carrière fructueuse.

La maîtrise de la langue maternelle devrait être une priorité du ministère de l'Éducation, bien avant l'apprentissage de n'importe quelle langue seconde. Il est bien connu qu'on n'apprend bien une langue étrangère que si l'on possède bien sa propre langue. Il n'y a qu'à voir comment un certain premier ministre du Canada s'exprime en anglais pour s'en convaincre.

Ce qui précède n'a rien du coup de griffe gratuit. Bien des francophones s'estiment « parfaitement bilingues » et déclarent parler anglais couramment, alors qu'ils baragouinent l'une et l'autre langue avec la même invraisemblable incompétence. Depuis 30 ans que le signataire exerce son métier de traducteur, il a eu moult occasions de s'arracher les cheveux sur des documents rédigés dans un anglais bancal par des francophones soi-disant bilingues. Combien de fois n'a-t-il pas pensé : « Comme ce texte serait plus facile à traduire, s'il avait été rédigé en anglais ! »

Ménager les susceptibilités ?

Selon le conseiller linguistique de Radio-Canada, M. Guy Bertrand, lorsqu'on a affaire à des « communicateurs chevronnés », il faut « ménager les susceptibilités » (...) et « mettre des gants blancs » si l'on veut obtenir des résultats. Des *gants blancs*? Des gants blancs pour des gens qui ne se donnent même pas la peine de vérifier le genre et le sens des mots qu'ils emploient? Et pourquoi pas un tapis rouge, jusqu'au trône du roi du salmigondis ou de la reine du pataquès, celui-là avec ses « *les centres de ski sont en arrière de leur cédule* », celle-ci avec ses « vingt zécoles »?

Que l'on sache, les journalistes de la société d'État ont accès à tous les moyens nécessaires en matière de perfectionnement. La communication est leur métier, ils n'ont aucune raison de ne pas maîtriser leur langue. Ce n'est pas une question de choix, mais de conscience professionnelle. Nonchalance et négligence sont, à cet égard, intolérables. Mettre des gants blancs? Plutôt des gants de crin.

L'observateur des phénomènes linguistiques assiste, fasciné, au relâchement des tissus syntaxiques, à l'affaiblissement de la fibre grammaticale et à la banalisation d'un vocabulaire qui ne se renouvelle pas et qui, donc, s'appauvrit. Il assiste, horrifié, à l'atrophie de l'imagination (n'oublions pas que nous sommes à l'âge d'or du piratage, où le premier bidule à la mode se retrouve copié par des usiniers sans scrupules à l'intention de consommateurs gloutons au regard avide, pressés de ne pas être les derniers à ressembler à tous les autres). Il assiste, ahuri, au triomphe de l'insignifiance, à l'apothéose de la niaiserie qu'incarnent des émissions de télévision qui ont la cote d'un auditoire assourdi, étourdi, engourdi par le fatras et le tapage, l'agitation, les vociférations et les grommellements, symptômes inquiétants d'une fureur que seule la frivolité sauve de la camisole de force, toutes émissions qui constituent l'un des plus honteux gaspillages de fonds publics jamais perpétrés

depuis que le monde occidental s'est engagé sur la pente de la décadence.

Tout conspire pour que la médiocrité l'emporte sur la qualité : prise à la gorge par les impératifs de rentabilité, notre télévision publique est devenue presque incapable de présenter un spectacle de qualité ou un film de répertoire sans les déchiqueter de messages publicitaires intempestifs dont le mauvais goût le dispute à une malhonnêteté intellectuelle que toute société ayant des valeurs morales plus élevées dénoncerait comme une fraude et une insulte à l'intelligence. La vanité du message n'a d'égale que la pauvreté de la langue. « Ne manquez pas notre grande vente de la Boxing Week ! » La Société Radio-Canada elle-même utilise dans son auto-publicité une formule dénoncée, condamnée depuis un demi-siècle par ses propres services linguistiques : « aussi peu que ». Voilà qui dénote que, bien au fond, derrière la façade rutilante de l'infographie de haute technologie, l'on se moque royalement de la qualité du français ou, du moins, de cette exigence de qualité qui caractérise les peuples fiers.

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Pour conclure, un mot du discours prononcé le jeudi 27 janvier 2000 par le ministre de l'Éducation du Québec, M. François Legault, devant les étudiants de l'Université de Montréal, en prévision du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cet homme d'affaires n'a pas la langue dans sa poche. C'est un homme volubile, habitué à parler en public, et qui ne passe pas par quatre chemins pour dire ce qu'il veut dire... enfin, pas toujours.

À parcourir les extraits qu'a publiés de ce discours *Le Devoir* dans sa livraison des samedi 29 et dimanche 30 janvier 2000, on ne peut que constater que M. le Ministre ne fait pas dans le littéraire. À d'autres le figuolage, les fioritures et les ornements. En revanche, M. Legault ne dédaigne pas prendre à son compte le mythe sociopolitique de

l'heure, selon lequel la génération de l'après-guerre aurait, « plus que toute autre », « bénéficié de la prospérité et de la croissance de l'État québécois » après avoir imposé ses « mille caprices » à une société qui devra « payer des dettes contractées par d'autres ».

Pernicieux discours que celui où l'on semble ne pas s'apercevoir que ce sont les banques et les spéculateurs qui font main basse sur la richesse collective et privent la société civile des ressources nécessaires à sa sécurité financière et à la poursuite de son épanouissement (social, culturel, scientifique). M. le Ministre souhaite « mieux répartir la richesse entre les générations ». Or cette souhaitable répartition de la richesse n'a pas à se faire entre les générations, mais entre tous les citoyens, à quelque génération qu'ils appartiennent.

Discours étonnant que celui où l'on oublie que ce sont précisément les enfants de l'après-guerre qui ont été les instigateurs et les moteurs de la prospérité et de la croissance du Québec moderne, et que toute la société québécoise a bénéficié des progrès réalisés durant les décennies de croissance qui ont suivi la révolution tranquille, et non pas les seuls enfants de l'après-guerre, dont la rumeur publique, à l'affût de boucs émissaires, voudrait faire les néo-baudets d'une fable néo-capitaliste d'où viendrait tout le mal.

Discours un peu court que celui où l'on ne saurait voir que c'est grâce à l'impulsion donnée par cette génération de l'après-guerre que la société québécoise s'est émancipée d'un passé qui ne valorisait guère l'affirmation de soi et la volonté d'améliorer son sort, un passé où les Québécois passaient à leurs propres yeux pour être « nés pour un petit pain ». Curieux discours que celui où un membre de l'apparatchik vilipende une génération qui a milité pour la fondation du parti politique auquel il appartient, qui l'a porté au pouvoir – et qui a toujours constitué le gros de sa clientèle.

Pas un mot, par ailleurs, dans cet incroyable discours, sur la nécessité de faire de l'enseignement du français langue maternelle une « condition gagnante » pour cette jeunesse invitée à exercer le pouvoir dans un éventuel Québec souverain. Rien, non plus, sur la responsabilité du ministère de l'Éducation quant à la qualité de cet enseignement, rien sur la formation des maîtres, rien sur l'élaboration de programmes axés sur la maîtrise de la langue maternelle... mais une allusion au fait que l'unilinguisme français, au Québec, est devenu une tare : « *Il devient de plus en plus difficile de se débrouiller si on ne parle qu'une seule langue.* » Pas si on ne parle que l'anglais, M. Legault, pas si on ne parle que l'anglais...

En revanche, il reste bien difficile de formuler clairement ses idées quand on ne châtie pas sa propre langue, quand on tient un discours parsemé d'anglicismes, de solécismes, d'impropriétés...

Mais il faut croire que cela est dans l'ordre des choses. À une question d'un journaliste, M. Legault a déjà répondu ce qui suit, démontrant que le ministre de l'Éducation du Québec connaît bien mal l'usage français des mots français qu'il utilise, et qu'il articule parfois des phrases qui ne sont compréhensibles qu'après une nécessaire opération de débroussaillage : « *Oui, et on différencie de nombreux pays sur ce point.* » Après analyse du contexte, il découle que M. Legault, lui aussi, pense en anglais avec des mots français et que, sans doute, il voulait dire : « Nous nous distinguons de nombreux pays sur ce point » (We differ from many countries on this).

Douteuse distinction que celle qui consiste à parler deux langues en même temps. Les doubles discours auxquels les politiciens ont coutume de se livrer sont désormais bilingues, et ce, sans qu'il soit nécessaire de leur faire franchir la soi-disant coûteuse étape de la traduction. Voilà peut-être ce qu'on appelle la nouvelle économie du savoir. ♦



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



MAXIMA CAPITAL INC.
COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

Sans frais : 1-800-363-6294
E-mail : maxcap@istar.ca

Gilles Bertrand

Président, Directeur-général

MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

321 de la Commune Ouest, Suite 100, Vieux Montréal (Québec) H2Y 2E1

Télécopieur : (514) 843-0418

Téléphone : (514) 843-4000



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

Michel Taillefer

Président

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

Télécopieur : (514) 355-7923

mtaillefer@sta-conseil.com

5125, rue du Trianon, bureau 560, Montréal (QC) H1M 2S5

*« Une bonne diversification est
la meilleure sécurité pour vos REER »*

Les services financiers OPTION

Christian Haché

*Représentant en épargne collective
inscrit auprès des Services
en placements Peak inc.*

990-REER (Montréal)

1-800-413-REER (ext. de Montréal)

(450) 359-4725 (Saint-Jean)

<http://blizz.qc.ca/optionsf>

439, boul. du Séminaire Nord, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5L4

la passion des
ÊTRES



Caisse d'économie des travailleuses
et travailleurs (Québec)

155, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 3G6
(418) 647-1527
Télécopieur (418) 647-2051
1 800 626-5166

UNE FORCE AU TRAVAIL

L'Acte de Québec (1774), assises de l'Indirect rule toujours d'actualité

Claude Bariteau^{1,2}

L'Acte de Québec voté au Parlement britannique en 1774 instaure une structure constitutionnelle différente de celle habituellement utilisée pour gouverner les colonies britanniques de peuplement. Elle préfigure le modèle de gouvernement des colonies britanniques peuplées d'étrangers ou d'indigènes, modèle qualifié ultérieurement d'*Indirect rule*³.

Voilà pourquoi j'ai avancé⁴, comme d'autres d'ailleurs, que les pratiques particulières à l'*Indirect rule* furent expérimentées auprès des francophones de la Vallée du Saint-Laurent. Par la suite, elles ont connues des ajustements au Québec en 1791 et 1840, puis en 1867 lors de la création du

1. Anthropologue, Université Laval.

2. Communication présentée à l'occasion de la Commémoration du 225^e anniversaire de l'Acte de Québec (1774) sous l'égide de l'Association d'études canadiennes. Cette commémoration s'est tenue le 15 novembre 1999 à la Bibliothèque nationale du Québec (1700, rue Saint-Denis, à Montréal).

3. Sa définition a été mise au point par Frederick D Lugard, *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, Edinburgh, William Blackwood and Sons, 1922, 643 p.

4. Claude Bariteau, *Québec, le 18 septembre 2001*, Montréal, Québec-Amérique, 1998, 387 p.

Canada. Aujourd'hui, elles demeurent toujours présentes en dépit du rapatriement de la Constitution en 1982.

Mon exposé débute par une mise en contexte de l'Acte de Québec. L'objectif est de remémorer, plutôt que commémorer, les motifs qui, à l'époque, justifiaient sa proclamation. Par la suite, j'aborde comment les pratiques instaurées par cet acte ont été réactivées pour contrôler la population de la colonie conquise. Cela m'amènera à mettre en relief certaines pratiques canadiennes et québécoises actuelles et à m'interroger, en conclusion, sur leur pérennité.

I

L'Acte de Québec modifie le contenu canadien du Traité de Paris de 1763. Avec lui, l'empire commercial français du Saint-Laurent est rétabli. De plus, cet acte : 1) confirme le libre exercice du catholicisme romain, le plaçant toutefois sous la suprématie du roi ; 2) assure aux *Canayens* la possession de leurs propriétés comme le recours au droit civil français ; et 3) maintient le droit criminel anglais en vigueur depuis 1763. Enfin, cet acte instaure un régime administratif colonial différent de celui annoncé dans le Traité de Paris.

Ce dernier point est fondamental pour comprendre la situation politique actuelle des Québécois et Québécoises, toutes origines confondues. L'Acte de Québec, aux yeux du « British Party », constituait une dérogation par rapport à la mise en place de gouvernements responsables dans les colonies de peuplement britannique. Inspiré fortement par les recommandations du gouverneur Carleton, il fut précédé d'une importante consultation auprès des principaux intéressés et l'objet de débats importants⁵, ce qui retarda sa proclamation.

Soumis au Parlement britannique alors qu'on débattait de mesures visant à contrer l'insurrection américaine⁶, il reçut l'aval des parlementaires malgré certaines manifestations dans la rue. Voilà qui lui donne un sens particulier, différent,

à vrai dire, des vertus morales de justice et d'humanité⁷ que certains ont décelées ou des visées despotiques appréhendées par le député Edmond Burke⁸. Et ce sens est simple. Avec cet acte, l'objectif recherché était la loyauté des *Canayens* pour des motifs stratégiques et militaires selon Peter Burroughs⁹. Pourquoi recherchait-on cette loyauté? Là est la question.

Pour le gouverneur Carleton, les problèmes que posait la Province de Québec ne pouvaient pas être dissociés des autres colonies britanniques d'Amérique du Nord. Désirant y attirer des colons britanniques, il voyait bien que le Sud présentait des avantages géographiques importants. Puis, à cause du nombre important de colons français, il lui était impensable d'y instaurer un gouvernement responsable car les élus eurent tôt fait de voter des mesures renforçant le fait français. Par ailleurs, Carleton était très bien informé de l'agitation dans les Treize colonies de la Nouvelle-Angleterre. Il savait qu'elle augmenterait avec des mesures visant à contraindre leurs activités économiques¹⁰. Il savait aussi que l'armée britannique rencontrait des difficultés de recrutement pour y dépêcher des soldats, les recrues refusant de s'enrôler pour combattre des sujets britanniques.

-
5. Pour les députés du Parlement, se retrouver avec une colonie peuplée de colons français et catholiques dont les institutions leur étaient étrangères souleva plusieurs problèmes. Fallait-il préserver les us et coutumes de ces colons, comme le voulait la pratique à l'époque à l'égard des populations conquises, ou les assimiler aux us et coutumes britanniques? Était-il approprié d'instaurer un gouvernement représentatif comme ceux en place en Amérique du Nord ou était-il préférable d'instituer une administration autoritaire davantage appropriée pour gouverner une colonie conquise?
 6. Voir Robert Lahaise et Noël Vallerand, *Le Québec sous le régime anglais*, Montréal, Lanctôt Éditeur, 1999, 370 p.
 7. C'est ce qu'a prétendu le roi Georges III.
 8. C'est du moins ce qu'il a avancé à la Chambre des communes. Voir Hilda Neatby, *The Quebec Act: Protest and Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1972, 142 p.
 9. Peter Burroughs, «Colonial Self-government» in C.C. Eldridge (dir.), *British Imperialism in the Nineteenth Century*, London, MacMillan, 1984, pp. 39-63.
 10. L'adoption de ces mesures précéda celle de l'Acte de Québec, ce qui témoigne du lien entre elles et cet acte.

Dans un tel contexte, l'agitation américaine pouvait faire tâche d'huile et s'étendre dans toute l'Amérique du Nord, y évinçant du coup la présence britannique. Pour comble de malheur, les Français appuyaient les insurgés américains. Voilà qui pouvait inciter les ressortissants français à se joindre à eux. Comme ces ressortissants étaient nombreux, les chances de l'Angleterre de contrer un envahissement de la part des insurgés étaient quasi nulles.

Alors que faire pour conserver un pied à terre en Amérique du Nord? La réponse à cette question fut l'Acte de Québec et les démarches du roi Georges III pour recruter des mercenaires allemands¹¹. Avec l'Acte de Québec, devant les demandes des commerçants britanniques de Montréal pour une Assemblée responsable, il fut offert un plus grand territoire d'opération. En réponse aux réclamations du clergé et des seigneurs francophones, un ordre social conservateur fut instauré. Craignant le contrôle, par les *Canayens*, d'une Assemblée responsable, on implanta un nouveau type de gouvernement. Sa particularité: gouverner par l'entremise d'une élite conservatrice malléable qui doit avant tout veiller aux intérêts de la minorité anglophone susceptible d'être incommodée par les lois civiles françaises.

Cet acte fut donc un arrangement conjoncturel visant à établir de nouveaux rapports avec les habitants de la Province de Québec, espérant, ce faisant, que ces derniers défendent les intérêts de l'Angleterre. C'est ainsi que les parlementaires britanniques misèrent sur la loyauté des seigneurs et du clergé, qu'ils ont présumé, probablement en se basant sur leurs prétentions à l'égard des sujets britanniques, être les chefs incontestés des *Canayens*. Peu après l'entrée en vigueur de cet acte en 1775, Monseigneur Briand rappela à ses ouailles leur serment passé, celui de 1763. Puis, devant

11. Georges III était d'ascendance allemande par son arrière-grand-père et Électeur du Hanovre, un des États allemands de l'Empire germanique. Voir, Jean-Pierre Wilhelmy, *Les mercenaires allemands au Québec*, Belœil, Maison des mots, 1984, 331 p.

l'imminence d'une charge des Américains, seigneurs et membres du clergé furent invités à rétablir une milice canadienne.

Les résultats déçurent Carleton. Malgré la générosité dont il estimait avoir fait preuve à l'égard des *Canayens*, les recrues se firent rares et plusieurs *Canayens* s'associèrent aux Américains. Après avoir perdu Montréal et Trois-Rivières en 1775, Carleton se replie sur Québec avec ses effectifs armés pour y attendre des renforts. Ceux-ci sont venus l'année suivante. 3000 mercenaires allemands arrivent à Québec en juin 1776. Leur présence stabilise la situation. Devant ce déploiement de force, les révolutionnaires américains et leurs alliés *canayens* tirent leur révérence. Comme l'avait présumé Monseigneur Briand en novembre 1775, l'arrivée de ces soldats persuada mieux les *Canayens* que la parole de Dieu.

Peut-on penser, comme Carleton l'a soutenu, qu'une proclamation plus hâtive de l'Acte de Québec aurait permis d'éviter les problèmes qu'il a rencontrés? Personnellement, j'en doute. Les avantages accordés au clergé et aux seigneurs répugnaient aux colons contraints qu'ils furent aux corvées et au paiement de la dîme. Par ailleurs, il y avait des aspirations différentes véhiculées par des *Canayens*, aspirations auxquelles plusieurs étaient sensibles. Aussi, sans la présence d'une force de frappe dissuasive, il est difficile de penser que le clergé et les seigneurs auraient, par persuasion seulement, transformé rapidement les *Canayens* en ardents défenseurs de l'Angleterre.

Mes commentaires s'inspirent de la thèse de Barry Hindess et Paul Hirst¹². Un gouvernement comme celui instauré par l'Acte de Québec nécessite une force militaire d'appui. Encore plus s'il s'implante dans un environnement où il y a beaucoup d'agitation hostile. Or, cette force militaire faisait défaut avant 1776¹³. C'est d'ailleurs ce qui explique les dif-

12. Barry Hindess et Paul Q. Hirst, *Pre-Capitalist Modes of Production*, London, Routledge and Kegan Paul, 1975, 324 p.

13. Carleton en était très conscient. Voir Hilda Neatby, *op. cit.*

ficultés de Carleton et le désarroi de Monseigneur Briand devant l'insoumission des *Canayens*. La suite des événements confirme cette thèse.

II

L'Acte de Québec n'a donc rien d'un geste de générosité. C'est plutôt un agencement bien ficelé qui précise les modalités de la gouvernementalité britannique au Québec. Il s'agit d'un compromis qui a permis à l'Angleterre d'assurer ses arrières sans soulever trop de mécontentements au nord de l'Amérique du Nord. Pour Robert Lahaise et Noël Vallerand¹⁴, cet acte demeure un moment important de l'histoire parlementaire britannique. Certes, car il a préfiguré le mode de gestion des futures colonies britanniques que fut l'*Indirect rule*. Il a aussi marqué profondément l'histoire du Québec et celle du Canada parce qu'il contient les visées et les ingrédients qui vont baliser la façon dont seront définis les pouvoirs des résidents du Québec, si tant est qu'ils demeurent en majorité francophones.

Ces visées sont connues. Les ressortissants français, devenus sujets britanniques en 1763, ne sauraient exercer pleinement les pouvoirs associés à un gouvernement responsable. Un tel gouvernement existera seulement lorsque les sujets d'origine britannique seront en nombre suffisant pour exercer le pouvoir. Alors, ils pourront, si nécessaire, s'allier des membres de l'élite francophone. Certains écrits de Carleton sont transparents à cet égard. Le sont aussi les propos de Britanniques éminents de l'époque¹⁵. Pour ces personnes, le conquérant contrôle les pouvoirs inhérents à la souveraineté et assure à la population conquise l'exercice de pouvoirs subalternes en autant que ceux-ci ne remettent pas en question son autorité.

14. C'est du moins l'opinion de Robert Lahaise et Noël Vallerand, *op. cit.*

15. Voir Hilda Neatby, *op. cit.*

Maintenant les ingrédients. Avec l'Acte de Québec les contacts auprès de la population conquise se font principalement avec leurs représentants considérés de loyaux sujets. Ces derniers deviennent indispensables à la mise en œuvre des activités politiques subalternes. En retour de ces privilèges et autres avantages, ils doivent maintenir en situation de subordination la population conquise.

Mais, il arrive que leurs efforts ne donnent pas les résultats attendus. Les difficultés pour établir une milice canadienne en 1775 en témoignent. Il faut alors un autre ingrédient. C'est la contrainte. On y recourt s'il y a remise en question de l'ordre établi de la part des subalternes ou de leurs leaders politiques. La stratégie déployée est la suivante : 1) une attaque systématique des leaders rebelles et de leurs politiques ; 2) un discrédit de leur projet ; et 3) le recours, si nécessaire, aux armes. Pour en atténuer l'impact, on manifeste une ouverture à l'égard de certaines revendications et on promet un avenir meilleur. En agissant de la sorte, les dirigeants misent sur un « repositionnement » des acteurs politiques, notamment l'apparition de nouveaux leaders voués à la promotion de leurs intérêts. C'est ce qui s'est toujours produit à la suite de l'Acte de Québec lorsque les dirigeants furent contestés.

En 1776, après le repli des Américains, l'Angleterre chercha à reprendre le contrôle sur ses colonies de la Nouvelle-Angleterre autoproclamées indépendantes. Ce fut sans succès. En 1783, un Traité fut signé après les négociations secrètes de paix de 1782. L'une de ses conséquences fut l'implantation de loyalistes dans les colonies au nord des États-Unis. Leur arrivée au Québec, surtout leurs revendications, obligea les dirigeants à modifier l'Acte de Québec. En 1791, deux nouveaux parlements furent institués : l'un pour le Bas-Canada, l'autre pour le Haut-Canada.

Leurs particularités : la création d'un Conseil législatif avec des membres nommés par le Gouverneur. À ce Conseil s'ajoute une Assemblée législative de membres élus dont la

responsabilité est d'aviser le Conseil législatif. Il s'agissait d'une adaptation de la Constitution britannique¹⁶, laquelle, selon W. W. Grenville, secrétaire aux colonies et aux affaires internes, amènera les *Canayens*, dans un cadre de prospérité et de paix, à s'angliciser puisqu'ils apprendront à diriger leurs affaires à la manière britannique. Grenville pensait neutraliser ainsi l'influence des révolutions américaines et françaises sur les sujets britanniques francophones.

En partie, c'est ce qui s'est produit. S'implante alors un pouvoir dont les visées et les ingrédients sont les mêmes qu'en 1774. Seules diffèrent les modalités. Or, le pari de Grenville ne se concrétise pas. Les élus contestent assez rapidement les prérogatives des membres du Conseil exécutif et entreprennent de nombreuses démarches auprès des autorités britanniques. Un parti, celui des Patriotes, se constitue en partie dans le sillage des mouvements patriotes partout en Amérique. Ses revendications, toujours sans écho, débouchent sur le refus d'adopter le budget, ce qui conduit à l'abrogation du Parlement par le gouverneur.

S'ensuivirent les rébellions de 1837 et de 1838 au terme desquelles un gouvernement responsable, celui de l'Union, fut instauré. Des leaders francophones, la plupart des expatriotes modérés, invités à en faire partie, acceptèrent de s'y associer. Après l'introduction de plusieurs transformations de l'univers politique canadien et peu avant la fin du Traité de réciprocité avec les États-Unis, l'Union fut remise en question par des députés ontariens. Ces derniers voulaient créer une entité politique regroupant les diverses colonies britanniques au nord des États-Unis. Ce fut le Canada de 1867.

Dans ce Canada, les visées et les ingrédients de l'*Indirect rule* s'y retrouvent. Il y a deux chambres distinctes et les francophones, s'ils y accèdent, ne peuvent qu'être en

16. Voir John Manning Ward, *Colonial Self-Government: The British Experience 1759-1856*, Toronto, University of Toronto Press, 1976, 399 p. L'objectif était de pouvoir prélever des impôts, ce qu'impliquait un gouvernement responsable, sans laisser le pouvoir aux mains des *Canayens*.

minorité. Ils ont, par ailleurs, accès à une zone de pouvoirs subalternes. Elle diffère de l'Assemblée législative du Bas-Canada mais peut, tout comme cette dernière, devenir problématique si les dirigeants revendiquent de nouveaux pouvoirs en s'appuyant sur le fait qu'ils représentent les membres d'une nation distincte.

Entre 1867 et la période contemporaine, de telles revendications se sont exprimées épisodiquement. Elles sont devenues une marque de commerce avec la Révolution tranquille et ce d'autant plus que Lester B. Pearson¹⁷ reconnut qu'il existait au Québec une nation dans la nation. Du coup, les assises de ce Canada ont commencé à s'effriter au point tel que ce pays était en crise au milieu des années 1970. Il l'est d'ailleurs toujours, le rapatriement de la Constitution en 1982 n'ayant guère changé les choses.

La Révolution tranquille a engendré une vague d'initiatives visant à corriger la situation des Canadiens français du Québec. Avec elle, des revendications toujours à la hausse sont devenues l'apanage des gouvernements du Québec. Bloquées surtout par le gouvernement Trudeau – ce dernier chercha à canaliser l'énergie des francophones sur la scène fédérale –, elles sont devenues peu à peu un tremplin pour faire valoir la nécessité de la souveraineté du Québec. Mieux, ces dernières années, elles ont engendré une dynamique interne génératrice d'une définition de plus en plus politique de la nation québécoise.

Ce dernier changement est depuis une source d'inquiétude chez les dirigeants canadiens. Aussi déploient-ils maintenant une énergie folle pour en neutraliser l'irradiation en utilisant les moyens qu'ils ont peaufinés au cours des ans : 1) les médias qui, aujourd'hui, ont remplacé le clergé ; 2) le milieu des affaires québécois qu'ils ont invité à s'associer à *Team Canada* ; 3) les relations internationales pour y faire

17. Voir Kenneth McRoberts, « Les perceptions des Canadiens anglais du Québec », in Gagnon, A.-G. (dir.), *Québec : État et société*, Montréal, Québec-Amérique, 1994, pp. 107-123.

valoir que le Canada est un modèle de tolérance et le projet souverainiste, un projet rétrograde et ethnociste ; et 4) une loi visant à encadrer un référendum québécois sur la souveraineté¹⁸. Parallèlement, mais toujours de connivence avec les médias, ils attaquent les politiques des leaders souverainistes en vue de discréditer ces derniers, supportent les tenants d'un discours partitionniste et présentent Lucien Bouchard comme le scénariste d'un *remake* de la « Grande noirceur », question de faciliter son remplacement par Jean Charest.

Tout cela s'harmonise bien avec des émissions d'information transformées en propagande à peine voilée, une désinformation systématique, par censure ou autrement, de ce qui a cours au Québec et une présentation du mouvement souverainiste comme étant le fait d'une poignée de francophones coupés des vrais problèmes que sont la santé, le chômage, l'enseignement post-secondaire, etc.

Conclusion

Lorsqu'on sait que l'Acte de Québec a fait de Lord Dorchester, ce qu'est devenu le gouverneur Carleton, l'un des principaux artisans du Canada¹⁹, on comprend la levée de boucliers de la part des résidents de Westmount pour empêcher le changement du boulevard Dorchester en boulevard René-Lévesque. On comprend aussi que, depuis cet acte, les *Canadians*, comme l'a rappelé l'ex-ambassadeur américain, David T. Jones²⁰, pensent contrer les souverainistes en activant les pratiques déployées jadis en de pareils cas.

18. Lors de la présentation de ce texte, l'idée d'une telle loi était dans l'air. Un projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 1999.

19. Du moins, selon Arthur Granville Bradley et Jean Newton McIlwraith, *Early British rule, Dorchester et Haldimand*, University of Toronto Press, Morang and Co.

20. David T. Jones, « An Independent Quebec: looking into the Abyss », *The Washington Quarterly*, 1997, 20-2, pp. 21-40.

Il est possible qu'elles portent encore fruit. Mais, comme l'a signalé Viva Ona Bartkus²¹, la conjoncture canadienne et internationale actuelle n'est plus celle d'hier. D'une part, elle a obligé les dirigeants canadiens à déployer des mesures d'unité nationale en investissant dans les domaines tels la culture et les politiques sociales ; d'autre part, les communications dépassent de loin les frontières nationales, les moyens de contraintes internes, notamment militaires, ne peuvent plus être déployés de la même façon et la régulation de l'économie se fait au sein d'ensembles supranationaux auxquels aspirent s'associer les peuples pour y défendre leurs intérêts.

Si les premiers éléments favorisent un affrontement entre le Canada et le Québec, les seconds constituent autant de points d'interrogation quant à la possibilité, pour le Canada, de contraindre le Québec avec autant de facilité qu'auparavant. Et ces points d'interrogation seront de plus en plus consistants si les souverainistes, puisqu'ils sont la cible, renforcent les assises citoyennes de leur projet²². Dès lors, je doute qu'une réactivation de l'*Indirect rule* fasse long feu. Elle provoquera plus qu'elle ne convaincra. Et les Québécoises et les Québécois découvriront que ce n'est qu'en y mettant fin qu'ils s'assumeront. ♦

21. Viva Ona Bartkus, *The Dynamic of Secession*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 275 p.

22. Tel est le point que je développe dans un texte intitulé «Le Québec comme nation politique, démocratique et souveraine» paru chez Québec-Amérique dans le livre *Penser la nation québécoise*.

FORCES

Forces rend hommage à *L'Action nationale.*

L'Action nationale est une revue d'idées. Depuis 1917, elle brasse des idées. Sans argent, elle accomplit une œuvre dont l'importance n'est pas mesurable.

Revue de documentation économique et culturelle
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1270
Montréal (Québec) H3A 3C6

Marcel Pepin et le Québec français

Gilles Rhéaume¹

Le rôle déterminant qu'a joué admirablement bien Marcel Pepin dans le développement des idées sociales au Québec a été à juste titre abondamment souligné. Comment en effet ne pas reconnaître avec gratitude l'œuvre gigantesque d'un homme du pays qui, sans relâche et pendant des décennies, a investi le meilleur de lui-même dans la défense et l'illustration des droits sociaux, notamment en mettant toutes ses énergies au service des libertés ouvrières les plus fondamentales ? Son action en faveur du Québec français commande également toute notre reconnaissance. Cette facette de son engagement mérite d'être davantage connue car elle révèle l'intimité qui existait à ses yeux entre les droits sociaux et les droits du français au Québec, particulièrement dans le monde du travail.

Si le concept du Québec français fait aujourd'hui consensus, il faut rappeler que tel ne fut pas toujours le cas. Ce

1. Directeur de l'Institut d'études des politiques linguistiques, Président du Mouvement souverainiste du Québec.

concept est le fruit d'une démarche qui s'est articulée au début des années soixante-dix alors que les chefs syndicaux, avec d'autres dirigeants de corps constitués, sous la direction dynamique de François-Albert Angers, ont créé le *Front du Québec français* qui deviendra le *Mouvement Québec français*. Ce fut l'époque des luttes linguistiques, celle de la *poudrière linguistique* pour reprendre l'expression de Pierre Godin. Cette période parmi les plus effervescentes de l'histoire du Québec moderne a connu une incontournable facette sociolinguistique. Jamais la loi 101, la *Charte de la langue française* n'eût été imaginable et concevable sans l'engagement constant, le dévouement exemplaire de ces pionniers des droits du français dont Marcel Pepin fut l'un des principaux animateurs.

La langue française était une langue de deuxième classe au Québec. Les travailleuses et les travailleurs du Québec étaient bafoués dans leurs droits linguistiques les plus naturels. Dans leur propre pays, les francophones du Québec devaient travailler dans une autre langue que la leur. Un véritable colonialisme d'ordre linguistique caractérisait cette époque sombre. Les spécialistes du monde entier reconnaissent l'état de sujétion linguistique que durent subir les gens du pays... Grâce au courage et à la ténacité de ces artisans du Québec français, dont Marcel Pepin au premier chef, la revendication linguistique en matière de langue de travail a pavé la route à un des chapitres les plus importants de la Charte de la langue française conçue par le regretté Docteur Camille Laurin. Les droits dont jouissent présentement les francophones au Québec sont le fruit des efforts de cette génération de militants persévérants.

Le versant linguistique de l'œuvre de ce géant fait partie de l'impressionnant patrimoine que laisse Marcel Pepin. Nous sommes tous et toutes les bénéficiaires et les fiduciaires de ce précieux héritage. ♦

Mon action nationale

Raoul Duguay

Le rêveur réveillé

Hey! Je suis un rêveur réveillé
Dans le dortoir de l'Histoire
Si la réalité c'est du pain
Le rêve c'est du beurre
Moi je gagne mon pain comme rêveur
J'ai touttemps peur de manquer d'beurre

Toutt les rêves du monde sont en vente
Dans des beaux grands sacs de vent rose
Mais trop de beurre ça écœure
Et pour ceux qui n'ont pas de pain
C'est le gros lot de la Loto
Qui est le beurre et l'argent du beurre

Ceux qui n'ont pas d'beurr' sur leur pain
Rêvent encore à l'éternité
Ici-bas tous les peuples rêvent
Que la liberté c'est du beurre

Je suis un rêveur réveillé
Dans le dortoir de l'Histoire
Si la réalité c'est du pain
Le rêve c'est du beurre
Moi je gagne ma vie comme rêveur
J'ai tout le temps peur de manquer de beurre

Je voulais faire de l'argent comme du beurre
Vendre mes poèmes comme des petits pains
Mais j'ai du gros pain sur la planche
J'ai pétri mes mots des nuits blanches
Pour faire lever un pain d'amour
L'homme ne vit pas que de pain au beurre
Moi je gagne ma vie à la rêver
Je rêve que je fonds comme du beurre
Dans les deux grands bras du bonheur
Je rêve que tu es mon pain d'amour

Je suis un rêveur réveillé
Dans le dortoir de l'histoire
Si la réalité c'est du pain
Le rêve c'est du beurre

Je suis un rêveur réveillé
Je rêve pour toute l'humanité
Qu'il y ait du pain et de l'amour
À chaque jour pour touttt la Terre

Paroles : Raoul Duguay. Musique : Alain Sauvegeau – Raoul Duguay
Extrait du disque CASER – Raoul Duguay

Saint-Armand-les-Vents

Comme le Kébèk est beau à Saint-Armand-les-Vents
J'ai planté mon bureau en plein milieu des champs
J'ai planté tant de mots dans le désert de mon silence
Arraché de mon cerveau le chiendent de la souffrance
Dans le cœur brisé de mes mots replanté l'espérance
Pour que refleurisse ma vie
J'ai semé toutes mes pensées
Aux quatre vents du pays j'ai semé liberté
Comme le Kébèk est beau à Saint-Armand-les-Vents
J'ai planté ma maison sur la Colline-aux-Pigeons
J'ai planté le printemps dans la terre noir de mes mots
Pour que la rose et le lys à jamais y fleurissent
Et que l'automne de ma vie
Je puisse encore cueillir les fruits
Des dolles années de ma jeunesse
Où je fonçais à pleine vitesse
Vers l'avenir de mon grand rêve
Que la beauté du monde se lève
Comme le Kébèk est beau à Saint-Armand-les-Vents
Au pied du mont Pinacle
La beauté se donne en spectacle
Au printemps des lilas jaillissent des alléluias
Tout le pays pavoise
Au temps des fraises des framboises
Les chevreuils à l'automne
Viennent tomber dans les pommes
En hiver le soleil en flocons de neige dort
Et Toulmond rêve encore aux prochaines merveilles
Comme le Kébèk est beau à Saint-Armand-les-Vents
J'ai planté des pensées au beau milieu des temps

Paroles : Raoul Duguay. Musique : Raoul Duguay – Pierre Nadeau
Extrait de CASER Raoul Duguay

Le Lys

Le vent se lève du plus profond de la terre
Debout dans la lumière j'écoute l'écho de l'Histoire
Le souffle des ancêtres du plus profond de mon être
J'inspire leur mémoire leur espoir dans les blés mûrs d'un
clair futur

Le vent soulève mon cerf-volant d'enfant
Blanche fleur qui s'élève et s'envole au bout du vent
Jusqu'au bout de mon rêve un pays dans une fleur
Le lys de mon cœur libre comme le vent
Libre comme le temps qu'il faut prendre pour apprendre
À le faire voler aussi haut que la liberté

Lys-volant fais valser le ciel
J'ai semé trois cents printemps
La moisson sera grande et belle
Le temps est venu de récolter le fruit de mon rêve
Car de ce beau grand rêve d'amour
Mon pays mes amours se lève

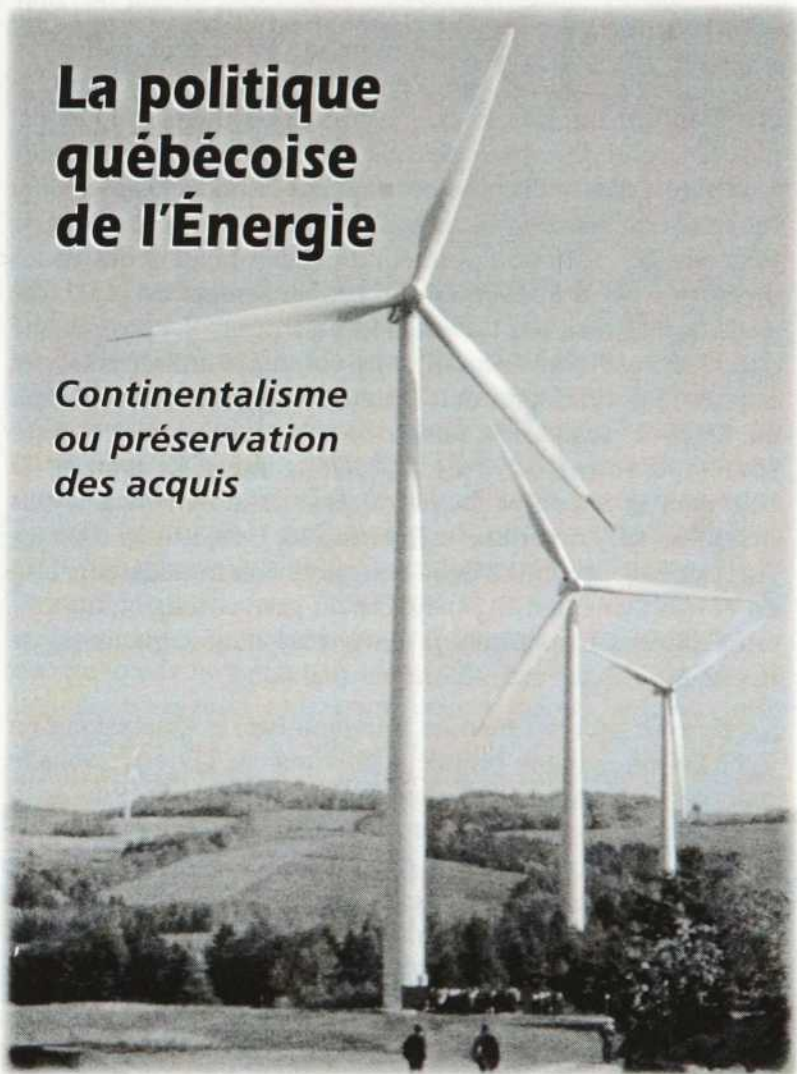
Mons rêve se lève du plus profond de mon être
Mes ancêtres se lèvent rentrent dans l'histoire libérés
Essoufflés de se taire la voix de nos pères de nos mères
Voix de tout un peuple fier dans le ciel bleu s'élève

Lys-volants faites valser le ciel
Avions semé trois cents printemps
La moisson sera grande et belle
Le temps est venu de récolter le fruit de notre rêve
Voici enfin venu le jour
Le pays de nos amours se lève

Paroles : Raoul Duguay. Musique : Pierre Nadeau – Claude Dubois –
Raoul Duguay
Extrait de l'album CASER Raoul Duguay, Les disques Pingouin, PNC-
126, 1999

La politique québécoise de l'Énergie

*Continentalisme
ou préservation
des acquis*



Michel Duquette

Professeur titulaire,

Département de sciences politiques, Université de Montréal.

Introduction

Dans le contexte nord-américain, l'expansion rapide du secteur québécois de l'énergie illustre la recherche incessante d'autonomie que la fondation d'Hydro-Québec, en 1944, rend désormais possible sur des bases économiques solides. La nationalisation en 1962 par René Lévesque, alors ministre des Ressources naturelles sous le gouvernement de Jean Lesage (1960-66), permet un développement des zones du Moyen-Nord québécois que l'établissement de la Société de la Baie James par Robert Bourassa poursuit sans relâche dans les années soixante-dix. La volonté d'utiliser ce levier important pour assurer une seconde vague d'industrialisation au Québec demeurera une constante qui rapproche notre société d'autres pays de l'OCDE comme la France, la Norvège, la Suède et même de pays latino-américains tels que le Brésil, l'Argentine et le Mexique. L'objectif ici est d'assurer une disponibilité de la ressource aux investisseurs tout en consolidant l'assise financière du gouvernement, dépositaire d'un vaste patrimoine en termes d'infrastructures, de savoir-faire et de main d'œuvre qualifiée.

Sous le premier mandat souverainiste, le Québec fait en 1977 l'énoncé d'une première politique de l'Énergie sous le mandat de Guy Joron. L'abandon de tout intérêt pour la filière atomique et la crise pétrolière, particulièrement vive en 1979-80, vont contribuer à éloigner le Québec de la filière des hydrocarbures, que la fermeture de plusieurs des unités de raffinage des firmes multinationales vient confirmer au début des années quatre-vingts. La préférence envers le « tout électrique » deviendra dès lors un trait majeur de la politique énergétique. Choix d'autant plus judicieux, semblait-il alors, que le pétrole était essentiellement importé de la mer du Nord, du Vénézuéla, ou pire encore au vu des autorités québécoises, de l'Ouest canadien, accentuant une tutelle stratégique dont on cherchait justement à s'affranchir. Il faut se souvenir qu'à l'époque, tous les gouvernements occiden-

taux faisaient des efforts considérables dans la même direction : se libérer des contraintes exercées par l'Organisation des Pays producteurs de Pétrole (OPEP), affirmer l'autonomie nationale aux dépens des courants très vifs, déjà, à la mondialisation des marchés et enfin, se servir de l'énergie comme levier de développement.

Au Québec, l'effort consenti eut d'utiles retombées sur le profil de consommation : la part du pétrole dans la consommation totale passa de 72 à 36% tandis que celle de l'électricité monta de 22 à 41% entre 1978 et 1995. Les pratiques avantageuses d'Hydro-Québec, de laquelle le gouvernement renonça à percevoir des dividendes pendant de nombreuses années, permirent de maintenir les prix de l'électricité sous des seuils bien inférieurs au reste de l'Amérique du Nord, a fortiori de l'Europe. La substitution en fut accélérée d'autant. Par contre, l'intérêt gouvernemental envers la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) demeura faible, faute de succès sur le front de la prospection pétrolière. Si bien que le problème structurel de la dépendance québécoise envers les producteurs étrangers ou canadiens ne fut jamais résolu. Telle est la situation avec laquelle nous nous retrouvons encore aujourd'hui. Par voie de conséquence, un autre pari fut adopté : tirer parti des avantages comparatifs du terroir dans le domaine de l'hydro-électricité, accélérer l'intégration continentale par la voie du libre-échange de façon à mettre en valeur ces avantages, et renoncer à l'autarcie comme principe stratégique, faute de moyens pour la mettre en œuvre. Par contre, dans un souci de plus grande démocratie, la politique énergétique évoluerait vers des pratiques plus transparentes, qu'il convient de mettre ici en lumière, ne serait-ce que pour en révéler les éléments essentiels et en saisir les limites qui sont celles d'une société qui ne dispose pas encore des leviers de commande qu'il lui faudrait pour prendre des décisions définitives sur l'avenir de son modèle de développement économique et social.

L'état de la question sur la politique actuelle

La dernière politique énergétique du Québec, dont les orientations ont été discutées en 1995 lors d'un vaste débat public, se veut le fruit d'un consensus entre les divers intervenants du secteur énergétique : représentants des consommateurs résidentiels, industriels ou commerciaux, mouvements écologistes, syndicats et milieux d'affaires, experts et universitaires¹, fonctionnaires du gouvernement, responsables d'Hydro-Québec, enfin producteurs d'énergie. S'il y en eut pour tout le monde, on voit tout de même se dessiner quelques orientations : d'une part, la mise sur pied de la Régie tant souhaitée au sortir d'une décennie peu transparente², de l'autre un virage continentaliste décisif dicté par la conjoncture de l'ALÉNA. Nous avons mis à jour les faits saillants survenus depuis l'élaboration de la politique « L'énergie au service du Québec : une perspective du développement durable » en 1996. Nous avons voulu voir dans quelle mesure les objectifs fixés se sont matérialisés. Or, depuis deux ans, le secteur a notamment été marqué par l'implantation malaisée de la Régie de l'énergie, l'adoption dans la controverse du Plan stratégique d'Hydro-Québec, la gestion de la crise du verglas et enfin l'adaptation graduelle à la déréglementation du marché nord-américain. Quant au climat général des relations entre intervenants, on doit observer une tension croissante entre les revendications des mouvements écologiques et les consommateurs d'une part, les intérêts des groupes économiques et d'Hydro-Québec d'autre part. Ces tensions sont imputables aux intérêts divergents des entrepreneurs orientés vers la conquête des horizons nord-américains et des consommateurs qui ne jouissent plus des préférences tarifaires de la période précédente.

1. Dont l'auteur de cet article.

2. Qui donna lieu au scandale de l'adjudication des permis de mini-centrales.

L'intention démocratique : la mise en place de la Régie de l'énergie

Le thème central à l'ordre du jour du gouvernement, et d'une certaine façon la trame de fond des événements importants, est la création d'une Régie de l'énergie qui s'intéresse autant à l'électricité sous toutes ses formes, au gaz qu'au pétrole. Objet d'un large consensus québécois, la Régie de l'énergie était attendue avec impatience. Cet engouement pour la Régie s'explique surtout par la garantie de transparence et de participation qu'elle devait offrir. En effet, les différents groupes ayant participé au débat public ont voulu la création d'un mécanisme de contrôle indépendant, crédible et disposant d'une bonne autorité. Pour certains, on remettait en question le contrôle en Commission parlementaire, qui était vu comme partial et pas suffisamment compétent pour assumer un contrôle adéquat des activités énergétiques au Québec. On estimait que le poids des décisions résidait entre les mains des élus en tant que représentants de l'intérêt public, problème non négligeable lorsqu'on sait que le gouvernement est notamment l'unique actionnaire d'Hydro-Québec et ce faisant, il compte en tirer de substantiels dividendes. Pour les autres, notamment ceux qui souhaitent tirer profit de la déréglementation du marché nord-américain, la Régie deviendrait un outil essentiel pour s'imposer davantage sur ce marché lucratif.

Le début des activités de la Régie de l'énergie a été plutôt houleux. D'abord, la Loi 50 créant la Régie a été adoptée en juin 1997, sans que les règles de procédures et les thèmes à aborder ne soient clairement déterminés et alors que plusieurs articles n'étaient pas en vigueur. Cette situation a créé de la confusion et est à la source de plusieurs tensions entre les divers intervenants. En effet, même si la Loi 50 a été adoptée le 2 juin 1997, ce n'est qu'à partir de l'automne que le rôle de la Régie a commencé à prendre un sens avec les débuts des activités en matière de pétrole et de gaz. La mise en vigueur des articles concernant l'électricité a été

reportée à l'hiver 1998 parce que, selon le gouvernement, la Régie n'était pas prête à mener de front tous les nouveaux dossiers en même temps. Il fallait d'abord qu'elle se donne des règles de procédure et qu'elle peaufine son mode de fonctionnement interne. Ce retard a été lourd de conséquences, surtout sur le plan politique, comme on verra.

En effet, les groupes de consommateurs et les écologistes eurent beau jeu de critiquer la lenteur du début des travaux, particulièrement en ce qui a trait à la tarification en matière d'électricité. Au cours de l'automne 1997 et au début de l'hiver 1998, plusieurs décisions importantes ont été prises dans ce secteur sans que la Régie ne soit mandatée pour étudier la question, consulter les intervenants et fournir un avis au gouvernement. Il était pourtant prévu que la Régie se penche sur tous les aspects de la déréglementation du marché nord-américain de l'énergie³, sur les plans de ressources de façon à ce qu'ils soient conformes à la planification intégrée des ressources, sur la tarification, etc. Avant même que les articles⁴ prévoyant l'intervention de la Régie dans les dossiers de l'électricité ne soient mis en vigueur, le gouvernement a adopté les tarifs d'Hydro-Québec, valables pour 4 ans et lui a donné le feu vert pour mettre en place un Plan stratégique quinquennal, sous réserve de modifications ultérieures suggérées en Commission parlementaire.

Ces deux dossiers ont soulevé l'ire de la grande majorité des intervenants du secteur énergétique, pour ne pas dire qu'ils ont créé un consensus à la défaveur du gouvernement et d'Hydro-Québec. Une coalition arc-en-ciel, composée autant de consommateurs résidentiels, commerciaux et industriels, d'écologistes et d'autochtones, s'est formée pour faire contrepoids au tandem informel « gouvernement-Hydro-

3. Le libellé plus précis réfère à ce que la Régie de l'énergie donne au gouvernement « un avis sur la pertinence, les conditions et les modalités de la libéralisation des marchés de l'électricité ». Dans Pierre Asselin, « Monopole maintenu. Hydro-Québec abandonne l'idée d'une déréglementation du marché de détail de l'électricité », *La Presse*, vendredi 12 septembre 1997, B1.

4. Il s'agit notamment des articles 72 et 73.

Québec». Elle a aussi décrié l'urgence imposée par le tandem afin d'accélérer les développements, les exportations, la remise en état du réseau après le verglas. Et surtout, elle s'est offusquée de la gestion par décrets alors que les décisions en question portaient à débat et pouvaient avoir des impacts importants pour l'avenir du pacte social de l'électricité au Québec, un pan majeur de l'équilibre des forces dans cette société. En appuyant la plupart des revendications d'Hydro-Québec et en contournant la Régie dans les grandes décisions, le gouvernement a été jugé partial. La Régie risquait de perdre sa crédibilité du fait que, d'une part on évitait de lui soumettre des questions importantes et, d'autre part le gouvernement mettait sur la table des éléments de réflexion incontournables avant même le lancement des consultations et tranchait à l'encontre des recommandations émises par la Régie.

Une fois la Régie opérationnelle en février 1998, le gouvernement lui confia trois dossiers : la détermination des critères et modes de calcul des tarifs d'électricité, un avis sur le développement de l'éolien et l'évaluation des coûts d'exploitation des firmes pétrolières (un débat engagé à l'automne sur l'inclusion de ce coût dans les tarifs à la station-service). Le premier mandat a suscité la controverse parce que, d'une part, la proposition tarifaire d'Hydro-Québec était déjà adoptée pour quatre ans⁵ et, d'autre part, avant même que le débat commence, Hydro-Québec a exigé qu'on retire une vingtaine de questions⁶, qui remettaient notamment en question le rôle de la Régie. Le dossier

5. La proposition tarifaire d'Hydro-Québec a été adoptée par le gouvernement avant le début des discussions. Ainsi, une hausse des tarifs de 1,8% pour 1998, puis un gel jusqu'en 2002 a été accordé. Les consommateurs industriels ont affirmé que le gel n'était pas suffisant pour maintenir l'avantage concurrentiel du Québec et qu'Hydro-Québec pouvait se permettre une réduction de ses tarifs en modifiant l'inter-financement et si le gouvernement acceptait qu'elle lui verse moins de dividendes. Voir Pierre Asselin, «Le gel d'Hydro-Québec jugé insuffisant», *Le Soleil*, vendredi 17 octobre 1997, B3. Les consommateurs, pour leur part, estiment que la question aurait dû être traitée à la Régie de l'énergie. Voir ..., «Tarifs d'électricité : décision précipitée disent les consommateurs», *La Presse*, vendredi 17 octobre 1997, A8.

s'éternisa puisqu'une fois que la Régie eut remis son avis⁷, les positions d'Hydro-Québec et des autres groupes se retrouvaient manifestement aux antipodes. Le gouvernement devait alors décider s'il acceptait ou non l'avis. Le débat ne fut résolu qu'après les élections, après que les groupes aient voulu en faire un enjeu électoral. Le gouvernement n'a pas voulu séparer les tarifs de transport parce qu'il estimait que le tarif uniforme (quelle que soit la provenance de l'électricité et sa destination) faisait partie intégrante du pacte social de l'électricité et que sa modification venait invalider les choix collectifs faits il y a des dizaines d'années tout en risquant de faire augmenter les tarifs résidentiels. Quant à l'éolien, le débat s'est mieux déroulé car le développement d'un parc en Gaspésie avait été lancé avant que les discussions ne débutent. Par contre, nul ne se risquait à avancer la fourchette des prix auxquels Hydro-Québec s'engageait à acheter l'énergie produite par cette filière renouvelable⁸.

La création de la Régie de l'énergie s'est donc déroulée dans un climat plutôt tendu. En plus de la complexité des dossiers à aborder et des tensions qui en sont découlées, les règles de procédure, le financement des intervenants et l'intégrité des régisseurs ont animé de vifs débats au sein de la Régie. Il fallait s'entendre sur le calendrier des discussions,

-
6. « Hydro-Québec a demandé à la Régie de lui éviter de révéler à ses concurrents américains la réalité des ses coûts véritables et de s'en tenir, comme plancher de ses coûts de production, au prix du gros qu'elle facture à ses clients industriels, moins le coût du transport de cette électricité. Louis-Gilles Francoeur, « Début des audiences de la Régie de l'énergie : Hydro-Québec ne souhaite pas divulguer ses coûts de production. La société d'État a demandé qu'une vingtaine de sujets soient exclus de l'examen des futurs propositions tarifaires », *Le Devoir*, jeudi 19 mars 1998, A4. La société d'État exige aussi qu'on enlève tout ce qui concerne les exportations, le développement des projets, la politique de tarification et la privatisation de la production.
 7. Avis invitant Hydro-Québec à ouvrir ses livres et à séparer les fonctions de façon à ce que les intervenants puissent connaître les coûts réels de chacun.
 8. Comme nous le verrons plus loin, Hydro-Québec appuiera les projets dans la mesure où ils produisent de l'énergie à un coût maximal de 2,7 ¢ le kWh. Cela laisse peu de marge de manœuvre pour les projets à leur début. Cependant, il restera toujours la possibilité d'exporter l'énergie produite vers les États-Unis ou vers les autres provinces canadiennes.

le moment des interventions et du dépôt des mémoires, la période de questions et de contre-expertise, les montants qui pourraient être remboursés et qui seraient admissibles à ces remboursements, etc. Par exemple, fallait-il permettre une période d'information avant les interventions et les mémoires, la Régie pouvait-elle imposer à Hydro-Québec de déposer des études ou toute autre documentation; voilà le genre de questions qui ont contribué à envenimer les relations entre la Régie et les groupes de même qu'entre les groupes et Hydro-Québec. Les pétrolières, par exemple, allèrent jusqu'à remettre en question le remboursement des frais de certains groupes parce qu'elles estimaient que leurs commentaires et leur participation au débat n'étaient tout simplement pas pertinents. Par ailleurs, le choix de certains régisseurs a été décrié par certains intervenants parce qu'ils étaient soupçonnés de conflit d'intérêts. À peine quelques mois après la mise sur pied de la politique énergétique du Québec, la Régie de l'énergie, dont la création avait pourtant fait l'objet d'un large consensus, décevait les divers intervenants: ses mandats avaient été passablement modifiés et réduits⁹, sa mise en opération révélait des incompatibilités importantes entre les intervenants tandis que son fonctionnement se révélait plus ardu que prévu. L'objectif de transparence paraissait plus lointain que jamais.

Le virage continental d'Hydro-Québec

Il y a lieu d'insister sur l'adoption controversée du Plan stratégique d'Hydro-Québec. Ce plan constitue un tournant considérable: développement de projets, exportations, convergence avec le gaz naturel, investissements à l'étranger et divers partenariats. Son président André Caillé était décidé

9. Notamment, Hydro-Québec s'est soustrait de plusieurs débats et de plusieurs demandes d'information sous le couvert du secret envers les concurrents et les acheteurs potentiels (essentiellement ceux de l'extérieur de la province). Les tarifs de l'électricité et le plan stratégique d'Hydro-Québec n'ont pas été examinés par la Régie. Plusieurs décisions ont été adoptées par décret pour répondre à la situation d'urgence (verglas notamment).

à tirer profit de la déréglementation du marché nord-américain¹⁰. « Si Hydro-Québec veut conserver son rôle de levier et de créateur de richesse pour l'économie québécoise, la croissance passe par l'international et par une action dynamique face à la libéralisation des marchés nord-américains de l'énergie »¹¹. Le plan stratégique s'oriente sur la croissance, une décision prise en dehors de la Régie et sans consultation. Il veut répondre aux exigences des organismes de contrôle américains en divisant ses opérations. Ainsi, le transport, la production et la distribution seront dorénavant gérés de façon plus autonome, permettant à Hydro-Québec d'agir à titre de « courtier » sur le marché¹², d'abord de l'électricité, mais aussi du gaz et du pétrole¹³. La société d'État compte également s'impliquer davantage dans des projets internationaux, par le biais de la filiale Hydro-Québec International. Elle souhaite créer des partenariats avec des entreprises d'ici et des pays hôtes afin de favoriser le transfert technologique, de trouver de nouvelles avenues pour le savoir-faire québécois et de créer des emplois spécialisés.

10. Lorsqu'on parle de déréglementation du marché de l'électricité, il est surtout question de l'ouverture des réseaux de transport et du marché du gros. Pour Hydro-Québec, il n'est pas question d'ouvrir le marché québécois du détail. Voir Pierre Asselin, « Monopole maintenu. Hydro-Québec abandonne l'idée d'une déréglementation du marché du détail de l'électricité », *Le Soleil*, vendredi 12 septembre 1997, B1.

11. Gérard Bérubé, « André Caillé n'en démord pas », *Le Devoir*, mercredi 27 août 1997, B1.

12. Il s'agit d'acheter de l'énergie peu cher sur le marché américain ou canadien, la stocker et la revendre lorsque le prix de vente à l'extérieur de la province sera plus élevé. Cela signifie aussi que le réseau de transport de l'électricité pourra être utilisé, moyennant des frais, par des producteurs privés ou des producteurs de l'extérieur.

13. Il est pertinent de savoir qu'Hydro-Québec a commencé des démarches pour accroître la convergence entre les filières d'énergie. Notamment, Hydro-Québec a acheté 42% de Noverco, celui qui détient Gaz Métropolitain. Ensemble, ils souhaitent percer d'avantage le marché nord-américain (afin de pouvoir offrir un portefeuille intéressant aux distributeurs américains) et établir des partenariats dans des projets d'investissement à l'étranger (exemple : l'implantation du gaz naturel au Mexique) ou du développement à l'interne (exemple : le gazoduc qui devait relier l'Île de sable aux États-Unis en passant par le Québec). Cette convergence marque un tournant dans les orientations d'Hydro-Québec qui aimait, historiquement, faire bande à part.

C'est donc 1,2 milliard \$ qui seront investis d'ici 2002¹⁴, pour tirer profit d'un marché mondial en pleine croissance. Le Plan indique aussi qu'Hydro-Québec va augmenter considérablement ses ventes à hauteur de 40 TWh d'ici 2005¹⁵, tant sur le marché interne¹⁶ que par le biais d'exportations¹⁷. Dorénavant, il ne s'agit plus d'exporter les excédents pour éviter de gaspiller (début des années 1980) ou pour rentabiliser les investissements plus rapidement (fin des années 1980, début des années 1990), mais bien d'exporter pour augmenter les bénéfices et les dividendes. Hydro-Québec souhaite, sous la recommandation du gouvernement, augmenter les dividendes versées à ce dernier, les faisant passer de 3 à 11%. Des moyens pour appuyer cette croissance sont nécessaires, moyens qui ne font pas tous l'unanimité.

On se met à explorer un certain nombre d'avenues : dérivations partielles de rivières, achat et stockage d'énergie (convergence des filières), petits projets, nouvelles filières (éolienne), production thermique, nouveaux développements (Churchill Falls notamment), etc. Après les aléas des grands projets hydroélectriques survenus au début de la décennie avec la question amérindienne, une Hydro-Québec devenue prudente propose alors des projets de petite envergure. Ceux-ci, insiste-t-elle, seront réalisés de concert avec les communautés locales et les populations autochtones,

14. Dans la pratique, Hydro-Québec se trouvera souvent partenaire avec le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec, surtout en Amérique latine, mais aussi en Chine et en Afrique. On peut penser entre autres à des projets au Pérou et au Mexique. Il s'agit souvent de projets de construction, de réparation ou de gestion de lignes de transport, de centrales, de gazoducs, etc.

15. Lisa Binsse, «Le PDG d'Hydro-Québec rencontre les cadres», *La Presse*, vendredi 22 août 1997, C3.

16. Il est question de la croissance du secteur industriel essentiellement. Selon Hydro-Québec, plusieurs projets économiques pourraient voir le jour dans les années à venir. Il pense notamment à aux alumineries et à Magnola (Noranda).

17. «L'objectif à court terme est d'accroître les ventes américaines d'au moins 120 millions \$ CAN par an. À moyen terme, il s'agira de faire passer de 4 à 6% la part du marché nord-américain», Benoît Nadeau, «Stratégie : Hydro-Québec. Le plan Caillé.», *L'Actualité*, Vol. 22, n° 15, 1^{er} octobre 1997, p.16.

dans le respect de l'environnement et à un coût de production de 2,7 ¢ le KWh. Afin de concrétiser ces partenariats, le concept des sociétés en commandite a été mis de l'avant. La société d'État propose à ces intervenants de devenir actionnaire d'un projet de façon à être impliqués dans les décisions et à bénéficier des retombées économiques. Hydro-Québec va donc au devant des partenaires afin d'éviter que les groupes impliqués ne s'opposent aux projets comme ils l'avaient fait antérieurement. Ce sera notamment le cas avec les dérivations partielles des rivières¹⁸ ainsi que dans le cadre de la filière éolienne¹⁹.

Le gouvernement a voulu calmer les ardeurs de la société d'État dans le dossier des petites centrales. En effet, d'après les conclusions du débat public, celles-ci devaient être vendues aux producteurs privés. Hydro-Québec avait manifesté la volonté, en décembre 1997, de se les approprier pour les exploiter. Le gouvernement a insisté pour qu'Hydro-Québec se retire des petites centrales (essentiellement celles de moins de 50 MW). Il faut donc convenir que le gouvernement, tel qu'il l'avait promis lors de l'arrivée au pouvoir de Jacques Parizeau en 1994, a respecté son engagement dans ce dossier. Il reste à voir dans quelles conditions les producteurs privés pourront vendre ou distribuer leur énergie. Certains s'inquiètent qu'Hydro-Québec n'impose des modalités peu avantageuses²⁰ pour les producteurs privés, pour se conformer à la règle du 2,7 ¢ le KWh, prix plafond imposé

18. Celles-ci sont présentées comme moins offensives pour l'environnement et le milieu, tout en permettant de maximiser les rendements et les profits à tirer de projets déjà existants. Plusieurs projets sont proposés dont celui de la rivière Moisie et ses affluents, les chutes de la Chaudière, etc.

19. Des projets éoliens ont été mis en branle en Gaspésie d'après la volonté du gouvernement. Selon la recommandation de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec devra inclure 450 MW d'énergie éolienne d'ici 2011. Hydro-Québec semble cependant émettre des réserves quant à la rentabilité de la filière éolienne, ce qu'une étude récente, contenue dans la revue *Les Affaires*, 25 octobre 1999, semble contredire. En effet, selon cette étude, l'énergie éolienne pourra être produite à 2,7 ¢ ou moins, ce qui correspondrait aux attentes d'Hydro-Québec.

pour l'électricité produite dans les nouvelles conditions de marché.

Il faut observer que plusieurs projets de plus grande envergure demeurent à l'ordre du jour. Le plus important est l'aménagement de la vallée du fleuve Churchill au Labrador afin de calmer les frustrations de Terre-Neuve insatisfait du contrat signé en 1969. Sans réviser en profondeur les termes de ce contrat, de l'avis unanime peu avantageux pour la province maritime, le nouveau projet prévoit des redevances bonifiées à Terre-Neuve. Cette entente reste, bien entendu, conditionnelle à l'approbation des nations autochtones.

Ces nouveaux développements laissent de côté les mesures d'efficacité énergétique suggérées dans la politique énergétique antérieure. Il semble qu'Hydro-Québec ait décidé qu'il n'y avait plus suffisamment de rendement pour y investir temps et énergie : « malgré la priorité accordée par le gouvernement à l'efficacité énergétique dans sa nouvelle politique de l'énergie, Hydro-Québec prévoit maintenir à leur niveau actuel les gains de 3 TWh réalisés en matière d'efficacité énergétique depuis 1990 »²¹. La société d'État a mis fin à certains programmes dont ceux rattachés à la Maison solaire. Elle souhaite visiblement transmettre le flambeau à l'Agence de l'efficacité énergétique. Cette dernière semble prendre beaucoup de temps avant d'être complètement opérationnelle, faute de pression gouvernementale. On a peu entendu parler d'elle depuis deux ans. Il se pourrait que certaines contradictions apparaissent entre la volonté de continuer les mesures d'efficacité énergétique et le développement de nouvelles capacités de production, des

20. Plusieurs producteurs privés se plaignent de la difficulté à s'entendre sur les modalités d'achat et de distribution de l'énergie produite. C'est notamment le cas de M. Lemaire de Boralex, un des pionniers de la production privée qu'on a vu abondamment discuter de la problématique dans les médias, qui semble dire qu'il est plus simple de faire des projets d'investissement à l'extérieur de la province ou encore d'exporter l'énergie ; le rendement est beaucoup plus intéressant.

21. Louis-Gilles Francœur, « Plan stratégique d'Hydro-Québec. le cap sur la relance de la production », *Le Devoir*, jeudi 23 octobre 1997, B2.

contradictions d'ailleurs soulevées par plusieurs groupes écologistes inquiets du virage commercial et continental actuel d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec voit grand et plusieurs projets sont lancés ou proposés simultanément afin de soutenir la croissance du secteur. Les intervenants ne sont pas tous convaincus du bien-fondé du virage commercial de la société d'État et des nouveaux projets de développement. Ils ne sont pas davantage persuadés de la rentabilité des exportations et surtout ils craignent, d'une part les impacts négatifs sur l'environnement de notre écosystème et, d'autre part que la facture ne soit repassée aux consommateurs québécois. De façon générale, ce sont surtout les associations de consommateurs, les écologistes et les autochtones qui font consensus sur cet aspect important de la planification du secteur. Ils croient que les prévisions d'Hydro-Québec sont trop optimistes et veulent que cette dernière appuie davantage ses proposition par des informations et des données pertinentes. Les gens du milieu des affaires et les syndicats les rejoignent sur ce point de vue, tout en affichant une opinion encore plus mitigée sur le Plan stratégique. En effet, ils sont plus enclins à appuyer les nouveaux développements dans la mesure où ceux-ci entraînent des retombées positives sur l'économie québécoise, c'est-à-dire qu'elle crée des emplois. Ils abondent néanmoins dans le même sens que les autres groupes quant à la nécessité de débattre de tous les éléments du Plan par le biais de la Régie de l'énergie, ce qui n'a pas été fait. L'ensemble des groupes ont unanimement proposé en Commission parlementaire, là où a été revu le Plan stratégique après son adoption par décret, qu'Hydro-Québec doit présenter plus de détails sur ses orientations, ses prévisions et sur les impacts positifs ou négatifs de ses projets. Mais, puisque certains projets sont déjà en chantier avancé, le statut de transporteur et de distributeur sur le marché du gros américain a déjà été octroyé par l'organisme de contrôle américain (Federal Energy Regulatory Commission). Des permis d'exportation bonifiés sont déjà émis par l'Office national

de l'énergie, des ententes sont en tractation auprès des autorités locales et autochtones concernant certains projets, des travaux de construction sont lancés et des contrats fermes sont signés, etc. Il est bien difficile d'arrêter un train en marche, surtout lorsque l'impulsion vient du gouvernement.

Un développement plutôt inattendu pourrait affecter les orientations d'Hydro-Québec dans un proche avenir. En effet, la firme publique québécoise devra désormais tenir compte d'une nouvelle loi américaine²² qui imposera aux distributeurs d'énergie d'offrir au moins de 2,5% à 7,5% (graduellement sur dix ans) d'énergie renouvelable. Il n'y a pas de doute que l'élection d'Al Gore à la présidence des États-Unis, si elle devait se confirmer, accélérera cette politique puisqu'il en fut le principal défenseur pendant son mandat de vice-président. On note avec surprise que les autorités américaines ne reconnaissent pas à l'hydroélectricité le statut d'énergie renouvelable²³. Si Hydro-Québec comptait miser sur la vague américaine favorable aux énergies propres et renouvelables, elle risque d'être affectée de manière inopportune par cette législation américaine contraignante. Elle étudie attentivement cette nouvelle loi afin de voir comment elle pourra s'y adapter. Des développements dans le secteur jusqu'ici peu choyé des énergies renouvelables pourrait en découler; ce qui serait une bonne chose, surtout en termes de création d'emplois en région.

Conclusion

Il y a des lustres que la politique québécoise de l'Énergie a renoncé au principe de l'autarcie pour asseoir sa viabilité

22. Cette loi prévoit aussi un réseau de crédits verts qui permettront au gouvernement de créer un imposant fonds de 6 milliards \$ pour les mesures d'efficacité énergétique, pour subventionner la recherche et développement, pour financer les programmes d'éducation et de conscientisation, etc.

23. Elles estiment que le débit des rivières et des chutes s'épuise au fil des ans et que, par voie de conséquence, certains cours d'eau s'assèchent ou perdent de la vitalité.

dans un contexte nord-américain en voie d'intégration accélérée. Faute de ressources pétrolières et gazières, elle a choisi fort à propos une stratégie du « créneau » qui lui permettra dans un avenir prochain de se tailler une place enviable sur le marché régional de l'Est des États-Unis tout en préservant une structure tarifaire interne relativement avantageuse, en tous cas mieux adaptée aux conditions du marché local. On peut difficilement lui en tenir rigueur. Par contre, il est bien évident que ce choix lui interdit de jouer un rôle significatif sur l'évolution de la conjoncture internationale du pétrole, où des brusques remontées des prix sont inévitables tout en restant de courte durée. Heureusement, ces « mini-crisis » de l'énergie n'auront sûrement pas l'ampleur de celles de 1973 et de 1979-80. Une chose est certaine, elles ne seront jamais favorables au cycle d'expansion de l'économie québécoise. Elles sont le prix à payer pour la monoproduction hydro-électrique que les conditions du sous-sol québécois, pauvre en énergies fossiles, ont imposée. Ce n'est pas dire que le Québec demeure un acteur mineur sur le terrain stratégique de l'énergie. Il importe toutefois que l'acteur gouvernemental, vigilant en période de crise et gardien emblématique d'un modèle québécois que trop d'adversaires cherchent à dénoncer, s'assure que les consommateurs et les investisseurs de notre économie ne deviennent les victimes de la déréglementation qui semble accompagner les choix en faveur des règles encore floues de la mondialisation. ♦

Les origines de **L'Action nationale**

Rosaire Morin



1922-1999

Le 14 avril 1999, *L'Action nationale* et le Québec tout entier perdaient un grand patriote, un semeur de liberté. M. Morin nous a laissé un immense héritage. Le temps seul nous permettra d'en prendre la mesure véritable, une mesure qui ne se trouvera sans doute en pleine lumière que le jour où le Québec assumera enfin la plénitude de son destin. Pour *L'Action nationale*, cet héritage signifie d'abord et avant tout un immense défi : celui de parachever l'audacieuse entreprise qui l'avait conduit à tout mettre en œuvre pour faire de notre revue un instrument essentiel pour tous ceux et celles qui cherchent, par l'action intellectuelle et le débat, à baliser les voies de l'émancipation, à dégager dans le flot des événements et dans le jeu des déterminants qui pèsent sur le devenir de notre peuple les meilleures avenues de réalisation de ses intérêts nationaux.

Outre le chantier de l'épargne, M. Morin avait entrepris, ces dernières années, de jeter les bases d'un vaste travail de recherche sur l'histoire de *L'Action nationale*. Des caisses et des caisses de documents conservent les matériaux de ce travail inachevé. Il faudra bien, un jour, poursuivre l'effort entrepris, donner suite.

Il existe peu de textes laissant entrevoir le sens et la forme que M. Morin voulait donner à cete histoire. Celui que nous publions aujourd'hui, en guise d'hommage et de commémoration, a d'abord paru à l'automne 1994 dans la revue *Dires*¹ du Cegep de Saint-Laurent dans le cadre d'un numéro consacré au nationalisme. M. Morin y fait une première mise en forme des matériaux et reconstitue la séquence des événements entourant la naissance de *L'Action nationale*.

Rosaire Morin le bâtisseur se penchant sur le travail des pionniers, telle est la façon pour nous de témoigner de notre immense reconnaissance envers un homme qui savait s'inscrire dans la continuité sans jamais s'esquiver devant les ruptures nécessaires. Telle est la façon pour nous de reconnaître que nous sommes devant son héritage comme à pied d'œuvre.

La rédaction

1. Automne 1994, vol. 12, n° 2.

Le travail que veut accomplir *L'Action nationale* est plus nécessaire que jamais. Aucune autre revue ne survole l'ensemble de la question nationale avec autant de profondeur et de désintéressement. Elle est l'organe de la Ligue d'Action nationale, et leur histoire commune remonte à 1913. C'est la période de 1913 à 1928 qui est ici exposée.

La Ligue des droits du français

De mars 1912 à juin 1913, le Père Joseph-Papin Archambault, jésuite, descendant des familles Papin et Homier, écrit, dans *Le Devoir*, une série d'articles sous le pseudonyme de Pierre Homier. Il y traitait surtout de la langue française. Il relevait les difficultés qu'elle rencontrait, et réclamait pour elle « sa place normale » dans la société. Il demandait aux gouvernants et aux hommes d'affaires de la respecter et de la défendre. Le Père Archambault ne se contentait pas d'écrire, il entreprenait des démarches pour corriger des situations intolérables.

L'intérêt fut tel que le P. Archambault fut vite débordé. Il songea alors à mettre sur pied un secrétariat pour recevoir les plaintes, les étudier, et effectuer les interventions en vue d'améliorer la situation du français. Il exposa son projet à deux amis, le docteur Joseph Gauvreau et le journaliste Omer Héroux qui tombèrent d'accord pour créer une organisation qui défendrait la cause du français.

C'est dans ce but que le 11 mars 1913, un mardi, à 16 h 00, se réunirent Pierre Homier, Joseph Gauvreau, Henri Auger, A.G. Casault, Léon Lorrain et Anatole Vanier. La Ligue des droits du français était fondée. Pierre Homier était élu président et Joseph Gauvreau, secrétaire. Dès la troisième réunion, le nombre était réduit à quatre. « Mais qu'importe le nombre, écrira Pierre Homier, quand les âmes sont vaillantes et unies, et qu'elles portent en elles une foi profonde dans la bonté d'une cause, dans les méthodes à son service,

dans la certitude de son triomphe ultime ». « Le mouvement que nous entreprenons, est-il écrit, n'est nullement un mouvement de provocation, une déclaration de guerre. Notre langue a des droits : droits naturels, droits constitutionnels. Nous voudrions qu'ils ne restent pas lettre morte ; nous voudrions surtout que nos compatriotes soient les premiers à les respecter ». Un peu plus tard, le 2 février 1915, Omer Héroux et le P. Guillaume Charlebois se joignent au groupe de direction formé de Joseph Gauvreau, Pierre Homier, Léon Lorrain et Anatole Vanier. Dans les mois qui suivent, Louis Hurtubise remplace le P. Charlebois, et en mars 1917, l'abbé Lionel Groulx remplace Léon Lorrain.

Dès le printemps 1913, l'équipe organise un bureau de publicité. Deux écrivains de talent traduisent, rédigent les textes d'annonces, de prospectus, de catalogues, etc., que des entreprises leur soumettent contre une faible rémunération. L'initiative est renforcée par une exposition de catalogues et de calendriers français organisée à Montréal. À l'occasion des fêtes, une vingtaine d'entreprises montréalaises offrent déjà des calendriers français.

En juin 1913, la Ligue publie un volume d'une centaine de pages sous le titre : « La langue française au Canada. Faits et réflexions ». La publication reproduit les articles de Homier dans *Le Devoir*. Au cours des mois qui suivent, la Ligue publie une liste mensuelle d'expressions techniques françaises classées par catégorie de métiers.

Mais l'activité principale de la Ligue prend la forme d'interventions constantes auprès des gouvernements, des municipalités, des entreprises et même des particuliers pour obtenir que la langue française occupe la première place. De nombreuses améliorations sont apportées.

En janvier 1917, en pleine guerre, la Ligue des droits du français propulse une bombe fulgurante : *L'Action française*. Elle entend ainsi consolider et renforcer l'action qu'elle menait depuis quatre ans. L'année 1917 est bouillonnante.

Du 1^{er} mars 1917 au 8 janvier 1918, le comité de direction se réunit à trente reprises et une assemblée générale des ligueurs est tenue en octobre. On discute avec ardeur de publications, d'enquêtes, de conférences, de relations avec les sociétés nationales.

Les premières assemblées se tiennent dans le bureau du docteur Gauvreau. Puis, on emménage dans un petit réduit, au rez-de-chaussée du Monument national, sous le grand escalier qui conduit au premier étage. « L'espace n'était pas très large, ni l'air très pur, ni la lumière très vive..., écrivait Pierre Homier, mais avec de la bonne volonté, nous arrivions à nous placer, tous les six, autour de la table de notre assistant-secrétaire; puis nous laissions la grande porte ouverte... Que d'heures intéressantes nous avons passées dans cet antre obscur, où n'atteignaient pas les vains bruits de la rue... Le P. Charlebois revenait ordinairement d'un voyage à Ottawa, et de son ton calme, nous détaillait les péripéties de la lutte livrée autour des écoles; Héroux, que les avant-gardes ont toujours attiré, buvait ses paroles et les commentait de ses souvenirs; puis chacun y allait de sa cueillette hebdomadaire de faits observés, de ses projets, de ses rêves ». Là naquit l'*Almanach*, là s'élabora l'*Action française*, là se décidèrent les principales interventions.

D'un débat à l'autre, les activités se multiplient. Elles se diversifient. Un *Almanach de la langue française* est publié en 1916. Il a vécu une vingtaine d'années. Il traite du problème national et des droits de la langue française. Puis la revue *L'Action française* est lancée telle « une sentinelle vaillante vouée à la défense de tous nos intérêts nationaux ». Les Éditions sont créées. Elles éditent les œuvres du chanoine Groulx, de ses membres et de ses principaux collaborateurs. Elles multiplient les brochures et les tracts de propagande. La liste des livres et des tracts publiés remplirait une dizaine de pages.

Ainsi le nom d'« Action française » devient populaire. Il désigne la revue *L'Action française*, les « Conférences de

l'Action française», les «Éditions de l'Action française», la «Bibliothèque de l'Action française», les «Pèlerinages de l'Action française», les «Mémoires de l'Action française».

Pour consolider les assises de l'œuvre, les directeurs de la Ligue décident, en mai 1921, de demander une charte provinciale sous le nom de «La ligue d'action française», perpétuant ainsi l'idée des fondateurs. La requête de la charte exprime le souci de la continuité : «Les requérants, est-il écrit, exposent qu'il fut fondé à Montréal, le 11 mars 1913, une œuvre sous le nom de «Ligue des Droits du français» et qu'afin d'assurer sa permanence et d'agrandir son champ d'action, ils désirent obtenir des lettres patentes en vertu des dispositions de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, 1920, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de Ligue d'Action française, vos requérants et les autres personnes qui peuvent en devenir membres».

Cette requête était signée par Philippe Perrier, Lionel Groulx, Joseph-Papin Archambault, le docteur Joseph Gauvreau, Omer Héroux, Louis Hurtubise, Antonio Perrault, Anatole Vanier et Napoléon Lafortune. Depuis 1917, la revue participe à toutes les luttes nationales. Sa contribution à la vie du Québec et du Canada français est majeure. De mois en mois, des faits sont exposés. Un fil conducteur assure la continuité de l'orientation. Les idées proposées font boule de neige. Les réalisations d'aujourd'hui découlent pour un grand nombre de l'action intellectuelle des précurseurs.

La revue *L'Action française*

L'Action française paraissait le 25 de chaque mois. Pendant 12 ans, de 1917 à 1928, 143 numéros sont publiés. Le premier numéro, janvier 1917, compte 40 pages avec la couverture et celui de décembre 1928 atteint les 100 pages.

En 1917, l'abonnement coûte 0,10 \$ par mois, 1,00 \$ par année. En 1928, l'abonnement annuel était rendu à 2,00 \$. La

revue tire à 4000 exemplaires dès 1918, 5000 en 1919 et 6000 en 1923. Le tarif des annonces est avantageux. Au début, l'insertion d'une page s'élève à 8,00 \$ et un contrat de 12 annonces revient à 60,00 \$. La demi-page vaut 35,00 \$ pour l'année et le quart de page 25,00 \$. Les cartes professionnelles coûtent 1,00 \$ par mois ou 10,00 \$ pour l'année. Le responsable de l'annonce est J.-N. Chevrier, du 43, rue Saint-Vincent, l'adresse du *Devoir* à cette époque.

C'était d'ailleurs l'Imprimerie Populaire Limitée qui imprimait la revue. Le secrétariat de la Ligue et de la revue avait quitté le sous-escalier du Monument national. Il était maintenant établi dans l'Immeuble Dandurand, coin Sainte-Catherine et Saint-Denis.

Dans la parution de janvier 1917, on retrouve 4 pages d'annonces : Granger Frères, Librairie Beauchemin, Dupuis Frères, Librairie Déom, Ed. Archambault, la Banque Provinciale et Langevin & L'Archevêque avaient réservé une demi-page par entreprise. Quelques cartes d'affaires étaient souscrites : Hurtubise et Hurtubise, Anatole Vanier, Guy Vanier, Dr J.-B. Prince et l'avocat Alfred Labelle. Le revenu total des annonces se chiffrait à 50,00 \$. En ce temps-là, comme aujourd'hui, l'abondance des richesses n'encombrait pas notre secrétariat.

Le premier numéro de la revue, janvier 1917, est d'avant-garde et analyse les problèmes vitaux de la nation canadienne-française. L'éditorial porte la signature d'Édouard Montpetit. L'appel à la compétence et à la supériorité est clair. L'objectif est précis : « la conquête économique doit être pour nous la réalité de demain ». Le vaillant docteur Gauvreau présente la revue et ses objectifs : « Nos droits, écrit-il, nos traditions, notre langue... qu'en restera-t-il dans dix ou vingt ans si pour les maintenir, un groupe organisé n'est sans cesse sur la brèche... »

Omer Héroux, directeur de la revue, rappelle le geste des mères de famille qui, le 7 janvier 1916, avaient pris d'as-

saut l'École Guigues, afin que les institutrices puissent enseigner le français à leurs enfants. Sous le titre «Parlons mieux», Léon Lorrain rappelle que la difficulté d'apprendre le français «exige de nous un effort intellectuel dont les bien-faisants effets se font sentir dans tous les domaines». Jean Bourgainville commente les gestes de fierté des élèves de Rigaud et des clients du Grand Tronc à Saint-Liboire qui avaient refusé de donner leurs billets «à moins que le chef du train ne les leur demandât en français». Le P. Papin Archambault, sous le pseudonyme de Pierre Homier, s'élève contre les inscriptions anglaises des boîtes à lettres. Il proteste contre le «way in» et le «way out» de l'hôtel des postes. Il fustige le «dropped, dropped» de nos députés à Québec. «O mânes de Chapleau et de Mercier, voilez-vous, voilez-vous!»

De 1917 à 1928, la revue a publié 2188 textes écrits par 374 auteurs. Lionel Groulx arrive en tête avec 157 textes. Viennent ensuite Joseph-Papin Archambault, Hermas Bastien, Antonio Perrault, Anatole Vanier, Albert Lévesque, Henri Beaudé, Olivier Maurault, Omer Héroux, Philippe Perrier, etc. Tous ces textes constituent une mine inépuisable sur la question nationale.

Dès le début, plusieurs numéros de la revue portent sur des thèmes: «Nos forces nationales», en 1918, «Les pré-curseurs», en 1919, «Comment servir», en 1920, «Le problème économique», en 1921, «Notre avenir politique», en 1922, «Le bilinguisme», en 1925, «L'éducation nationale», en 1927, etc.

Parmi les collaborateurs, on retrouve des avocats, des chefs ouvriers, des députés, des économistes, des médecins, des membres du clergé, un ministre, des religieux, des pédagogues, un sénateur...

L'Action nationale

Comme on sait, il existait en France une revue appelée *L'Action française*. Elle était l'organe d'un mouvement

nationaliste d'extrême droite fondé par Charles Maurras en 1908. Jacques Bainville et Léon Daudet y étaient les principaux collaborateurs. Il n'existait aucun lien officiel entre *L'Action française* de France et *L'Action française* du Québec. Les deux cependant étaient nationalistes. En 1927, le Vatican condamne *L'Action française* de France parce qu'il jugeait que Maurras et ses collaborateurs confondaient nationalisme et religion. *L'Action française* de France se faisait le défenseur du « nationalisme intégral », d'une monarchie « héréditaire, antiparlementaire et décentralisée », et voyait l'Église comme la garante de l'ordre. *L'Action française du Québec ne s'inspirait pas du mouvement nationaliste français, et ne voulait pas lui être assimilée. C'est pourquoi, elle crut qu'il était nécessaire de changer de nom et adopta celui de L'Action canadienne-française.* En 1932, elle remit en question cette appellation et en janvier 1933, la Ligue d'action canadienne-française devenait la Ligue d'Action nationale, et la revue s'appelait *L'Action nationale*, nom qu'elle a gardé depuis.

Le mouvement a maintenant 78 ans. La revue paraît dix fois par année. Ses 75 000 pages publiées depuis le début constituent une contribution efficace au développement du Québec.

La ligue et la revue ne sont affiliés à aucun parti politique. Elles travaillent au développement de la vie nationale sous toutes ses formes : la culture, la langue, la vie sociale, l'économie, l'histoire, la politique, les droits constitutionnels.

Il serait long de raconter l'histoire de la ligue depuis 1933. Je ne donnerai que quelques exemples qui montrent que la ligue et la revue ont été étroitement liées à la vie nationale.

Le comité de direction de la ligue, en 1933, était formé de plusieurs personnes qui ont joué un rôle important dans la société. Esdras Minville en était le président, Hermas Bastien, le secrétaire. Harry Bernard était le directeur de la

revue. Voici les autres membres du comité de direction. Certains vous sont déjà connus, d'autres sont des nouveaux venus : Joseph-Papin Archambault, Lionel Groulx, Olivier Maurault, Anatole Vanier, Arthur Laurendeau, le père d'André Laurendeau, Wilfrid Guérin, Eugène L'Heureux, Albert Tessier, René Chaloult, Léopold Richer. André Laurendeau est directeur de la revue depuis cinq ans quand il devient chef du Bloc populaire en 1942. Il le sera de nouveau de 1948 à 1954. Guy Frégault, notre grand historien, a aussi dirigé la revue de même que Pierre Laporte. Mais celui qui occupera ce poste le plus longtemps sera François-Albert Angers, soit de 1960 à 1981. C'est lui aussi qui a écrit le plus d'articles dans *L'Action nationale*, soit à peu près 400. C'était un polémiste remarquable, un pamphlétaire redouté. Mais celui qui a le plus contribué à l'élaboration de la doctrine nationale est le P. Arès dont l'œuvre, *Notre question nationale* a marqué des générations.

En 1933, la Ligue d'action nationale participe de façon très étroite au Programme de restauration sociale qui veut sortir le Québec du marasme consécutif à la crise économique. Sept des dix membres du Programme de restauration sociale sont de la Ligue d'action nationale.

En 1942, la Ligue d'action nationale collabore à fond avec la Ligue pour la défense du Canada qui rejette la conscription pour service à l'extérieur du pays, et refuse de dégager le premier ministre Mackenzie King de son engagement de ne pas imposer la conscription. Au Québec, 85 % des francophones se prononcent contre la conscription, et 90 % des anglophones en faveur.

En 1953, la Ligue d'action nationale participera très activement à la Commission Tremblay sur l'avenir constitutionnel de la province, par trois de ses membres spécialement : Esdras Minville, Richard Arès et François-Albert Angers.

En 1966, la Fédération des sociétés Saint Jean-Baptiste organise les États généraux du Canada français. La ligue d'action nationale y joue un rôle très actif. Elle fournira plus de mille pages aux États généraux qui, en passant, ont voté 37 pouvoirs exclusifs au Québec.

Et la bataille continue. *L'Action nationale*, qui s'appelait au début *L'Action française*, a maintenant 78 ans. Elle paraît dix fois par année. Ses 75 000 pages publiées depuis le début constituent une contribution efficace au développement du Québec. Elle s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain. Elle est actuellement engagée à fond dans la guerre à la pauvreté et dans la lutte pour l'indépendance du Québec.

Les directeurs de la revue

L'Action française

Omer Héroux, Joseph Blain et Joseph Papin Archambault	1917-1921
Antonio Perrault	1921
Lionel Groulx	1921-1928 ²

L'Action nationale

Harry Bernard	1933-1934
Arthur Laurendeau	1934-1937
André Laurendeau	1937-1942
François-Albert Angers - Roger Duhamel-	
André Laurendeau	1943-1946
Guy Frégault	1946-1947

2. En 1928, la revue prend le nom de *L'Action canadienne-française*.

Dominique Beaudin	1947-1948
André Laurendeau	1948-1954
Pierre Laporte	1954-1959
François-Albert Angers	1959-1967
Patrick Allen - Jean Genest - Rosaire Morin	1967-1970
Patrick Allen - Jean Genest	1970-1974
Jean Genest	1974-1981
Rosaire Morin	1981-1982
Jean Genest	1982-1986
Gérard Turcotte	1986-1988
Rosaire Morin	1988-1999
Robert Laplante	1999-

Les présidents de la Ligue

Philippe Perrier	1921-1933
Esdras Minville	1933-1941
Anatole Vanier	1941-1954
François-Albert Angers	1954-1986
Rosaire Morin	1990-1993
Robert Laplante	1993-

L'Année francophone internationale édition 2000 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties : Éditorial ; Pays et régions ; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants : politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

L'Année francophone internationale



Bon de commande

Veuillez m'expédier _____ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 2000 au prix de 19,95 \$ chacun plus 5,00 \$ de frais de port unitaire, et taxes si il y a lieu.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pays : _____

L'Année francophone internationale. Faculté des lettres, Université Laval
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 CANADA

Tél. : (418) 656-5772 ; Fax : (418) 656-7017 ; Courriel : AFI@fl.ulaval.ca

Site internet : <http://www.francophone.net/AFI>

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177



Plus de
32 000 membres
au cœur
du Québec

SSJB CENTRE DU QUÉBEC

449, rue Notre-Dame, Drummondville
819-478-2519

*Organisme régional d'entraide
et de fierté québécoise*

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL Maison Ludger-Duvernay



82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Téléphone : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca



*18 Sociétés nationales et Saint-
Jean-Baptiste souverainistes
Coordonnateur de la Fête
nationale depuis 1984*

Le Bulletin du lundi

*« On ne s'entend plus
venir au monde »*

Michel Garneau

Le train est en marche

L'Union sociale canadienne commence à se déployer. Allan Rock vient de lancer la première offensive. Lorsqu'elles ont accepté que le gouvernement fédéral puisse lancer de nouveaux programmes dans leurs champs de compétence, les provinces canadiennes ont franchi un seuil crucial sur le chemin menant à la transformation du Canada en État unitaire. Par les normes nationales, par le contrôle des budgets et par un pouvoir de dépenser qu'aucune règle constitutionnelle ne limite, le gouvernement d'Ottawa transforme chaque jour davantage les provinces en agences de livraison de services et de gestion de problèmes locaux. Les Canadiens s'accommodent bien de cette logique : leur gou-

La reproduction des « *Bulletins du lundi* » est ici présentée pour le bénéfice des abonnés qui ne les reçoivent pas par courrier électronique.

Pour vous abonner et ainsi recevoir notre bulletin dans votre courriel, visitez notre site Internet :

<http://www.action-nationale.qc.ca>

vernement national se trouve à Ottawa, ils le considèrent comme l'ultime lieu et instrument de construction du bien commun tel qu'ils le conçoivent.

Le Québec n'a pas signé l'Union sociale canadienne. Lucien Bouchard qui avait pourtant un moment pensé – cédant aux éternels démons du bon-ententisme – pouvoir compter sur une alliance avec les provinces a été largué au dernier moment. Le Québec a été isolé, Lucien Bouchard s'est indigné... et le train s'est mis en marche. La déclaration d'Allan Rock s'inscrit dans la stratégie de neutralisation de la conférence des premiers ministres des provinces qui eut lieu au début de février. Lucien Bouchard, qui a déjà laissé entendre qu'il essaierait de convaincre ses collègues de parler d'une seule voix pour demander à Paul Martin de redonner aux provinces l'argent qu'il leur a retiré pour constituer ses surplus budgétaires, Lucien Bouchard peut toujours causer. Il n'y aura pas de front commun des provinces. Rock a commencé à les faire saliver : le compromis à la canadienne se dessine déjà. Le Québec se retrouvera une nouvelle fois piégé.

Il n'y a pas trente-six manières de raisonner dans une situation pareille : ou bien on assume son exclusion et on bouge en fonction des risques inhérents à cette position, ou bien on plie et on rentre dans le rang. Si Lucien Bouchard ne prend pas l'initiative, si le Québec ne trouve pas l'imagination et le courage de forcer le jeu, la logique de succursalisation réduira les colères de Pauline Marois à de simples prestations d'opérette. Avec à peine un soupçon de démagogie et du battage médiatique Ottawa et les fédéralistes n'auront pas de mal à prétendre que les séparatistes mettent en danger la santé de la population pour faire avancer les conditions gagnantes...

En prime, Ottawa réussira vraisemblablement à faire une brèche dans la société civile québécoise en trouvant une manière de faire saliver le monde communautaire avec des budgets pour financer les organismes de soutien à domicile. Le gouvernement du Québec sera ainsi contourné et le

dynamisme de l'économie sociale qu'il a conforté en soutenant le Chantier de l'économie sociale risque d'être harnaché, sinon compromis par des conflits de normes, de priorités et d'objectifs induits par le financement fédéral. Encore une fois, les politiques d'Ottawa agiront comme des facteurs de distorsion qui saperont ou détourneront le potentiel innovateur et le dynamisme de notre société.

Les arguments du pseudo-pragmatisme seront bien tentants pour une partie du monde communautaire qui se trouve affamé et, surtout, frustré du manque de constance dans les engagements du gouvernement québécois à son égard. Pourtant, ce qui est la force de l'économie sociale québécoise est bel et bien son extraordinaire enracinement dans son milieu, un enracinement qui lui permet de se développer selon sa voie propre – dont il ne restera que bien peu de choses sous les normes nationales outaouaises.

Les défis et contraintes qui pèsent sur notre système de santé mettent à rude épreuve la capacité de notre société de réagir avec cohésion et longueur de vue. Ce secteur névralgique est durement travaillé par de durs affrontements entre des groupes aux intérêts contradictoires qui n'hésiteront pas à jouer de toutes les démagogies pour faire primer les intérêts sectoriels et les gains à court terme sur la poursuite du bien commun. Même si l'on n'a pas souvent l'habitude de montrer ce lien, les événements qui se précipitent depuis l'Union sociale canadienne rendent de plus en plus claire la place centrale de la question nationale dans le débat sur la santé. Les considérations comptables ne sont jamais qu'instrumentales. C'est en le définissant dans un projet de société rassembleur et en situant clairement les incidences de son développement sur la poursuite de nos intérêts nationaux que le débat sur notre système de santé doit être conduit.

Robert Laplante

Bulletin du 31 janvier 2000

Cesser de s'agiter

Ottawa accélère. En politique, tout est affaire de conjoncture. Jean Chrétien veut prendre le Québec de vitesse. En présentant à la toute veille des Fêtes le Clarity Bill, le gouvernement canadien entendait procéder en surchargeant le calendrier politique. En plaçant le sujet bien au centre d'un véritable bouquet de fleurs empoisonnées, Ottawa compte provoquer la banalisation de son initiative en la juxtaposant avec les débats sur les crises du système de santé, les débats pré-budgétaires et la mise en branle de l'Union sociale canadienne.

Le recours à une procédure exceptionnelle d'examen du projet de loi C-20 vise à empêcher la mobilisation de la société civile québécoise. N'ayant rien à craindre du côté des provinces anglaises – plutôt ravies de voir enfin déployer la méthode forte – et n'affrontant aux Communes qu'une opposition québécoise, les libéraux fédéraux vont traiter l'affaire comme un problème domestique dans la bourgade française. Une fois la Loi adoptée, l'Assemblée nationale ne sera plus qu'une chambre des lamentations. Les protestations de la population se briseront sur le fait accompli.

Dès lors la position des libéraux provinciaux n'en deviendra que plus confortable. Ils pourront poser aux pragmatiques et laisser entendre qu'il faut tourner la page et voir comment les choses peuvent être corrigées. Bref l'hypocrisie inhérente à leur posture politique leur redeviendra plus facile. On peut imaginer que les éditoriaux de *La Presse* ne tarderont guère à reprendre les litanies sur l'engorgement des urgences et les nécessaires baisses d'impôts.

Lucien Bouchard, qui vient, encore une fois, de se faire servir une fin de non-recevoir en ce qui a trait aux revendications des provinces en matière de santé doit se rendre à l'évidence : gérer la province en jouant le *fair play* canadien ne le mènera nulle part. Il n'a d'autre choix que de poser les dilemmes et les enjeux du maintien des acquis du système de santé dans le cadre d'une discussion large sur la question

nationale. Il n'a d'autre choix que de traiter dans une seule et même approche les « dossiers » qu'Ottawa lui assène en prenant bien soin de les séparer. Traités à la pièce, les enjeux sont faciles à embrouiller. Et cela conforte les adversaires du Québec qui crient partout que le débat constitutionnel est déconnecté des « vrais problèmes ».

Pendant que le comité spécial préparera l'enfermement du Québec et la neutralisation de l'Assemblée nationale, le gouvernement provincial se débattrra dans un marécage de pseudo-négociations avec des provinces qui finiront bien par prendre l'argent d'Ottawa en échange d'une quelconque commission nationale sur la santé ou sur la mise en œuvre de l'Union sociale. Le premier ministre du Québec gagnerait à cesser de s'agiter sur les dossiers fédéraux et à déjouer le calcul du tandem Dion-Chrétien en s'adressant directement à la population pour lui expliquer que ce qui se joue derrière tout cela tient d'un seul et même ensemble de causes dont les conséquences se répèteront dans tous les secteurs – après la santé, ce sera tel ou tel autre domaine de juridiction provinciale jusqu'à ce que le seul état de la minorité française d'Amérique soit réduit à l'insignifiance.

Jean Chrétien veut prendre le peuple québécois de vitesse. La seule riposte efficace consisterait à le prendre de court en présentant les choses dans leur cohérence. Il faut unir les points de vue qu'il cherche à séparer. C'est cela qu'on attend du gouvernement du Québec. Parce que c'est la seule manière de défendre nos intérêts nationaux sans se faire enfermer dans une province anémiée.

Robert Laplante

Bulletin du 7 février 2000

Le fétichisme des moyens

Parler du référendum n'est pas le moyen de faire avancer la souveraineté. Le référendum n'est qu'un outil. Ce dont il faut convaincre les Québécois, ce n'est pas de l'opportunité d'un référendum mais bien de la nécessaire souveraineté. Il faut ramener le débat politique sur le fond des choses.

Il faut mettre en évidence le coût et les conséquences quotidiennes pour les Québécois et les Québécoises d'un fédéralisme qui les condamne au statut de minoritaire et les enferme dans une incapacité chaque jour plus grande de faire valoir leurs intérêts collectifs. Il faut le faire sans verser dans les jérémiades. Il faut le faire en montrant, chaque fois, ce que doit être l'alternative, comment les choses peuvent être faites autrement. Il faut faire la démonstration de la nécessité de sortir du carcan canadien. Et lancer des projets pour en sortir. Des exemples? La création d'une caisse québécoise d'assurance-emploi, le lancement d'un régime de congés parentaux, pour ne nommer que les plus mûrs.

Ottawa déploie des énergies considérables pour faire la propagande de la lassitude. Il cherche à miner le processus démocratique en essayant de jouer les sondages contre les débats, en présentant les résultats de ces derniers comme un référendum sur le référendum. Les médias répondent bien à ses manoeuvres.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, s'est laissé piéger dans cette tactique en présentant la pirouette rhétorique des conditions gagnantes comme une position stratégique. À l'évidence, le rendement de la formule est désormais négatif. Dans une lutte comme celle de l'accession à la souveraineté les artifices ont la vie brève. La gestion de la province de Québec a englouti le gouvernement Bouchard qui ne sait toujours pas utiliser les problèmes de la gouverne provinciale pour faire la démonstration que le statut du Québec le condamne au rapetissement de ses moyens et de ses aspirations.

Ne lançant aucun projet mobilisateur, Québec se laisse mener par le nihilisme médiatique. Les problèmes du système de santé, bien réels, occupent une place disproportionnée. Et surtout, ils ne sont pas situés dans leur contexte. Le gouvernement du Québec ne réussira jamais à les résoudre dans le cadre provincial. C'est cela qu'il faut démontrer. Et il faut le faire en plaçant les problèmes du système dans l'ensemble des défis qui se posent au Québec actuel. Laisser entendre que les problèmes peuvent se régler à la pièce est une aberration. La souveraineté s'impose justement parce que le carcan canadien empêche le Québec d'agir avec cohérence en mettant de l'avant des solutions globales où les choix stratégiques dans les domaines essentiels se répondent et se complètent.

L'intendance austère ne peut contribuer à la mobilisation. Il faut des projets fondateurs. Il faut des réalisations qui forcent le jeu, qui ouvrent l'horizon. La morosité qui domine la scène publique en dépit de nouvelles encourageantes ne tient pas à la lassitude des citoyens pour le débat politique. Elle tient essentiellement au fait que les Québécois n'aiment pas voir leur gouvernement sur la défensive. Ce qui manque actuellement, c'est une gouverne qui donnerait les signes de l'assurance et de la confiance dans ses moyens. Une gouverne qui placerait les défis et non pas les contraintes au coeur de son action, qui miserait sur le dépassement et non sur l'adaptation. Ce qui fait avancer la souveraineté, c'est la démonstration que le Québec peut gagner. Les réalisations donnent du poids à l'entreprise de conviction.

Rien ne sert d'épiloyer sur les ravages de la peur. Elle est consubstantielle à la psychologie du minoritaire. Elle est toujours présente chez le plus grand nombre des protagonistes de tout affrontement. C'est l'attentisme qui la fait paralysante. Ce qu'il faut faire avec elle, c'est la canaliser dans des initiatives qui font appel au dépassement. C'est en cela que la souveraineté est un projet exigeant et stimulant.

Pour bâtir un pays il faut faire appel à ce qu'il y a de meilleur en chacun. Une gouverne soucieuse de construire des succès susceptibles de donner confiance en l'action audacieuse et d'inspirer la fierté vaudra infiniment mieux que les litanies sur les conditions gagnantes. On ne se dépasse pas en respectant les usages convenus. Il faut forcer le jeu face à Ottawa comme devant ses plus sécurisantes habitudes.

Robert Laplante

Bulletin du 14 février 2000

La conquête du territoire de l'âme

Ottawa consacre au Québec les deux tiers du budget alloué au *Canada Day*. 3.5 millions de dollars sur un total de cinq millions et demi. En outre, quelques fonctionnaires sont venus, aux frais des contribuables, grossir les rangs des troupes dirigées par Serge Savard, dit le Sénateur. Le but de l'opération, selon Sheila Copps, « matcher » ce qui est fait par la Société Saint-Jean-Baptiste. Avec toute la grossièreté à laquelle elle nous a habitués, la ministre de Patrimoine Canada reconnaît placer la propagande au cœur de son action.

Il n'y a rien d'étonnant à cela. La négation d'un peuple suppose un déni devant lequel les bonnes manières sont bien superflues. L'action de Savard qui se vante, dans la correspondance rendue publique par le Bloc Québécois, d'agir dans les « fiefs souverainistes » sert à réaffirmer un fait – la non-reconnaissance du peuple québécois – et à implanter une politique – la banalisation et la marginalisation des signes de son affirmation. L'homme se promenait il n'y a pas si longtemps en se présentant comme un modèle de vertu, accusant les *séparatistes* d'avoir politisé la Fête nationale. Il fait désormais dans la basse besogne de propagande et n'a pas de scrupules à se présenter comme un homme de main

s'affairant à contrer l'un des symboles puissants de l'affirmation de notre existence : notre Fête nationale. Le Sénateur lui-même parle plutôt de la Saint-Jean-Baptiste et c'est normal puisqu'il n'a de rôle que dans l'entreprise de négation de ce nous sommes et, pour Ottawa, il n'y a qu'une nation. Ceux qu'il sert espèrent bien, avec de l'argent, pouvoir, à long terme, provoquer les adhésions, susciter le sentiment d'appartenance. Idéalement, conquérir le territoire de l'âme. En pratique, ils se contentent de nourrir l'esprit et le geste mercenaires.

Les propos, les gestes et la correspondance de Serge Savard fournissent une illustration de plus des obstacles qui se dressent devant l'émancipation de notre peuple. Il faut bien dire que cette illustration n'a rien d'original. Le Sénateur est un personnage banal dans le mauvais vaudeville de la défense du Canada par des intermédiaires utiles. Son rôle est réglé comme du papier à musique : *l'indirect rule* suppose toujours le recours à des relais locaux bien enfarinés dans les atours du privilège.

L'organisateur des fêtes du Canada peut continuer de promener sa suffisance et sa fatuité : nous savons que les figurants sont interchangeable. Le défilé de certains notables québécois devant le comité de la Chambre des communes nous en a donné une preuve supplémentaire cette semaine. Le *Clarity Bill* ne servirait pas bien sa fonction s'il ne fournissait l'occasion de les mettre à nouveau en évidence. Le Canada ne reconnaît pas notre peuple mais il ne pourrait le faire aussi bien sans l'assistance de cette engeance toute particulière : les barons locaux qui servent à faire la guerre des symboles. Des barons qui n'ont d'audience que parce qu'une frange de la population continue de les considérer avec les égards que leur ont accordés ceux qu'ils servent. Dans ce genre de vaudeville la bonne foi n'est qu'une parade pour abuser la galerie.

La légitimité véritable des actions du comité de la Fête du Canada et celle des défenseurs du *Clarity Bill* tiennent de

la même logique. Il ne s'agit pas tant de réussir à vaincre : jeter du sable dans l'engrenage suffit. Produire la confusion, réduire la cohésion et polluer le territoire de l'âme, voilà les objectifs politiques immédiats.

Ils ont beau le nier, notre peuple existe pourtant. Notre culture est plus créatrice que jamais, notre société se développe malgré les actions de sabotage de la cohésion collective et en dépit de la contribution de ces barons d'opérette. C'est une caractéristique d'une lutte comme la nôtre : notre peuple doit jouer sa partie en endurant que certains de ses joueurs comptent dans ses buts. Un jour, le Sénateur Savard pourra porter le titre sans le sobriquet. Nous lui souhaitons. Pour qu'il puisse se gausser à Ottawa de son titre de *Great Canadian* pour avoir servi comme fantassin dans la guerre de conquête du territoire de l'âme.

Robert Laplante

Bulletin du 21 février 2000

Les vacances de monsieur dubuc

La Presse vient de nous gratifier d'une série d'épîtres sur la lassitude. Monsieur Alain Dubuc prend des vacances. L'éditorialiste est fatigué. Fatigué de l'impasse constitutionnelle, fatigué de la politique canado-québécoise, fatigué de la question québécoise. Le pauvre homme a du mal à faire de la prose pour Paul Desmarais et à le faire en essayant d'avoir le sentiment de faire œuvre utile. Il a toute notre compassion.

Mais il ne suffit pas de donner congé à la réalité pour changer un espace politique. Alain Dubuc fait des pirouettes et se donne le beau rôle. Non content d'avoir déménagé dans le village global du tout-au-marché, l'éditorialiste campe désormais dans la modernité virtuelle. Loin de l'his-

toire, loin des luttes dont il est fatigué d'entendre parler, c'est l'avenir qui le mène. Et pas n'importe quel avenir : celui-là seul qui s'envisage en étant inconditionnellement fédéraliste. Car, bien entendu, c'est à cette condition seulement qu'on peut rester éditorialiste à *La Presse* et avoir de l'avenir à parler du futur.

L'exercice auquel s'est livré le scribe de la rue Saint-Jacques tient du sophisme et de la fabulation. On ne peut prétendre vouloir tout revoir et poser comme postulat que tout est à revoir sauf le Canada tel qu'il est : celui qui ne reconnaît pas l'existence du peuple québécois, qui lui a imposé une constitution et qui va l'enfermer dans le *Clarity Act*. Pour Dubuc et pour les fédéralistes québécois, il n'y a jamais de pertes suffisamment grandes, de reculs suffisamment coûteux pour questionner le lien canadien. C'est dire que la chose n'a pas de prix. Fût-ce celui du destin de notre peuple. Une fois cela établi, tout le reste est anecdote.

Alain Dubuc est fatigué. Et il s'administre un tonique bien connu : le messianisme compensatoire. Toutes les vicissitudes de la réalité s'estompent devant la certitude d'habiter la modernité, de surfer sur les vagues qui érodent les rivages de l'histoire où l'on veut bien voir les épaves de tous ces combats en vain tenus pour importants. Il s'agit dès lors de décréter que le futur ne s'engendre que de lui-même pour se draper dans la certitude des gagnants. Toute notre culture politique se trouverait donc en porte-à-faux avec ce que la clairvoyance des fédéralistes inconditionnels devine déjà sous le soleil radieux d'un Québec enfin délivré de toute volonté de maîtriser son destin.

En clair : le consentement à la minorisation définitive serait la meilleure avenue de développement pour le Québec. Prétendre le contraire en osant penser que le Canada peut nous amener à notre perte est irrecevable : on ne questionne pas un dogme. Et la meilleure façon d'empêcher qu'on le fasse paraître comme tel est de décréter que les questions qui pourraient l'ébranler sont celles du passé.

Agrémentez le tout des clichés les plus éculés sur les tendances porteuses, donnez quelques exemples étrangers, lancez les pavés de la mondialisation et de la réduction du rôle de l'État, faites semblant de critiquer les fédéraux mais sans remettre en cause le fédéralisme et vous obtenez une grande série à la recherche d'un nouveau paradigme.

Alain Dubuc est fatigué. C'est compréhensible puisqu'il n'y a plus d'espace politique pour les fédéralistes québécois. Il ne leur reste que la soumission à un ordre que Jean Chrétien s'efforce de blinder. Les éditoriaux de *La Presse* peuvent bien multiplier les imprécations : le Canada réel va continuer de faire des ravages même si ses éditorialistes trouvent de plus en plus épuisant de chercher dans la réalité des matériaux qui pourraient encore servir à maquiller la démission. L'histoire n'arrêtera pas parce qu'un intendant a décrété qu'il n'a plus le goût de trouver des parades. Ce qu'il présente comme une polarisation paralysante n'en est pas une : le choix n'est plus entre souveraineté et fédéralisme mais bien entre démissionner ou assumer la plénitude son être. C'est parce qu'il n'a plus rien à dire qu'il rêve au Canada de l'avenir avec l'assurance tranquille d'un G.O. qui essaie de vous convaincre que la vie au Club Med est la vraie vie. Le Canada du nouveau paradigme, c'est les vacances de la pensée.

Alain Dubuc souffre à l'effort. Il vient de s'accorder huit jours de vacances. Il sera en forme pour le budget de Paul Martin. Les leçons de réalisme vont pleuvoir. Et l'éditorialiste de *La Presse* s'échinera à faire tourner la machine à pluie. Encore quelques années et il pourra rejoindre Serge Joyal au Sénat. Une institution de tout repos pour ceux qui ont bien servi l'avenir.

Robert Laplante

Bulletin du 28 février 2000

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

- *Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- *Manuels techniques*
- *Listes de prix*
- *Rapports internes*
- *Catalogues*
- *Listes de membres et répertoires*
- *Rapports annuels et agendas*
- *Dépliants*
- *Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140

ANA

**SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE**

INC.

UNE FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711



®

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

U ULTIMA ASSURANCES
ET SERVICES FINANCIERS

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914

Jean-Nicolas Brousseau
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

TRANSLATEX⁺ Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
translatex.com@sympatico.ca

Lectures

NOUS AVONS REÇU :



Paul-Émile Allard

Intelligences, La pensée universelle, 153 p.

Requiem pour dominés, La pensée universelle, 88 p.

Triumphes et défaillances de notre temps, Éditions Paulines, 163 p.



Éric Amyot

Le Québec entre Pétain et De Gaulle, Vichy, la France libre et les Canadiens français, 1940-1945, Fides, 1999, 370 p.



Louis Balthazar & Alfred O. Hero Jr

Le Québec dans l'espace américain, Éditions Québec Amérique, 1999, 375 p.















Michel Bernard & Michel Chartrand













Manifeste pour un revenu de citoyenneté, Éditions du Renouveau québécois, 1999, 137 p.
















Luc Bertrand

Antoine Labelle, le Roi du Nord, Lidec, 2000, 61 p.

-  **Gilles Boileau**
Étienne Chartier curé de Saint-Benoît rebelle et patriote,
Éditions du Méridien, 1999, 191 p.
-  **Annie Bourret**
Pour l'amour du français, Leméac Éditeur Inc., 1999,
199 p.
-  **Jean-Charles Claveau**
Québec au fil des ans : petite chronique de la capitale,
Éditions Fleur de Lys, 1999, 166 p.
-  **Paul Cliche**
Le scrutin proportionnel, Éditions du Renouveau québécois,
1999, 153 p.
-  **Pierre Falardeau**
Les bœufs sont lents mais la terre est patiente, VLB Éditeur,
1999, 248 p.
-  **Louis Jacques Filion**
Tintin, Minville, l'entrepreneur et la potion magique,
Éditions Fides, 1999, 79 p.
-  **Gilles Gallichan**
Les Québécoises et le barreau, Septentrion, 1999, 249 p.
-  **Charles Gill**
Contes, chroniques, critiques, Guérin, 2000, 248 p.
-  **Jacques Grand'Maison**
Quand le jugement fout le camp, Éditions Fides, 1999,
230 p.
-  **Louis -Edmond Hamelin**
*Passer près d'une perdrix sans la voir ou attitudes à
l'égard des autochtones, Grandes conférences Desjardins,
Programme d'Études sur le Québec*, Université McGill,
1999, 91 p.
-  **Robert Lahaise (sous la direction de ...)**
Québec 2000, Cahiers du Québec, HMH, 1999, 468 p.
-  **Claude Lamarche, Jacques Lamarche**
*Dictionnaire biographique Guérin, Québec Canada
2000*, Guérin Éditeur, 1999, 366 p.

-  **Jacques Lamarche**
Salaberry, le héros de Châteauguay, Célébrités, collection biographique, Lidec, 1999, 61 p.
-  **Yvan Lamonde & Claude Corbo**
Le rouge et le bleu, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999, 576 p.
-  **Serge Laurin**
Rouge, Bleu, la saga des Prévost et des Nantel, Presses de l'Université Laval, 1999, 286 p.
-  **Roch Legault, Jean Lamarre**
La première guerre mondiale et le Canada, contributions sociomilitaires québécoises, Éditions du Méridien, 1999, 269 p.
-  **Lionel Meney**
Dictionnaire québécois français, Guérin Éditeur, 1999, 1884 p.
-  **Yvon Montoya & Pierre Thibeault**
Frénétiques, Éditions Triptyque, 1999, 137 p.
-  **André Münch**
L'expertise en écriture et en signature, Éditions du Septentrion, 2000, 229 p.
-  **Stéphane Paquin**
L'invention d'un mythe, VLB Éditeur, 1999, 171 p.
-  **Louis Perrault**
Lettres d'un patriote réfugié au Vermont, Éditions du Méridien, 198 p.
-  **Pierre Perrault**
Le mal du Nord, Éditions Vents d'Ouest, 1999, 380 p.
-  **Joseph Pestieau**
Les citoyens au bazar, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 314 p.
-  **François Pilote**
Le Saguenay en 1851, Éditions du Méridien, 1999, 195 p.

-  **Daniel Proulx**
Juges, policiers et truands, Éditions du Méridien, 1999, 193 p.
-  **Marc Renault**
La liberté confisquée, essai sur le cléricanisme, l'Hexagone, 2000, 152 p.
-  *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 53 no 3, Hiver 2000, pages 339-483.
-  **Sylvie Rocque**
L'écologie de l'éducation, Guérin Éditeur Inc. 1999, 242 p.
-  **Jean-Louis Roy**
Le monde en 2020, Éditions Fides, 1999, 55 p.
-  **Paul-Émile Roy**
Lectures québécoises et indépendance, Éditions du Méridien, 1999, 203 p.
-  **Florian Sauvageau**
Variation sur l'influence culturelle américaine, Les Presses de l'Université Laval, 2000, 306 p.
-  **Philippe Séguin**
Plus français que moi, tu meurs! France Québec : des idées fausses à l'espérance partagée, Albin Michel/VLB Éditeur, 2000, 203 p.
-  **Michel Seymour**
La nation en question, Éditions de l'Hexagone, 1999, 206 p.
-  **Rodrigue Tremblay**
Les grands enjeux politiques et économiques du Québec, Éditions Transcontinental Inc. 1999, 339 p.
-  **Pierre Vachon**
Emma Albani, Lidec, 2000, 62 p.
-  **Pierre Vennat**
Les Poilus québécois de 1914-1918, Éditions du Méridien, 1999, 362 p.
-  **Éric Waddell**
Le dialogue avec les cultures minoritaires, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 244 p.

Comptes rendus de lecture



Fernand Foisy

Michel Chartrand. Les voies d'un homme de parole, Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999. 301 p.

Qui au Québec ne connaît par le tribun charismatique qu'est Michel Chartrand? Nous serions porté à croire que nul n'ignore que le personnage est intimement lié à la cause des plus démunis de notre société; que nul n'ignore que l'homme défendit âprement, souvent au prix de sa liberté, les travailleurs québécois contre l'arbitraire patronal; que nul n'ignore que l'humaniste se range dans des positions dites gauchistes; et pourtant, la plupart le connaissent uniquement à cause de son franc parler des plus colorés. Quelle évacuation de l'œuvre de ce représentant du contre-pouvoir! Malgré l'importance qu'occupait et qu'occupe toujours Michel Chartrand dans le débat politique – Chartrand fut partie prenante de la plupart des grands rendez-vous du Québec au XX^e siècle avec son histoire –, celui-ci est relativement méconnu du peuple québécois et à ce jour, aucun exégète

n'osa s'attaquer à une analyse en profondeur des réalisations de ce grand défenseur des exploités.

C'est en partie afin de remédier à la pauvreté des connaissances entourant la vie et la pensée de Michel Chartrand que l'auteur Fernand Foisy a produit, en 1999, un deuxième ouvrage¹ portant sur ce « malcommode exemplaire », étiquette qu'aimait bien lui accoler Pierre Vallières. D'emblée, mentionnons que Fernand Foisy est un compagnon d'armes de Michel Chartrand. Les deux hommes collaborèrent, à partir de 1968, aux activités du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) pour ensuite s'épauler, au milieu des années 1980, dans l'administration de la Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (FATA). Cet apport, sous des apparences quelque peu futiles, permet de comprendre la sympathie toute manifeste qu'éprouve l'auteur à l'endroit de son objet d'étude et qui se répercute au gré des pages de cet ouvrage. À ceux qui auraient été tentés par le côté potentiellement polémique de cet écrit, vous serez déçus. La seule véritable critique que l'auteur émet à propos des agissements que posa Chartrand au cours de sa carrière porte sur l'absence prétendue de ce dernier au sein de sa vie familiale ; la politique et les implications militantes de ce redresseur de torts auraient eu pour lui préséance sur toute autre sphère d'activités.

La méthode que préconisa Fernand Foisy afin de rendre à terme son entreprise littéraire est somme toute des plus traditionnelles. L'auteur a décidé de suivre chronologiquement Michel Chartrand à partir des événements marquants de sa vie et ce, de son enfance à 1960. Soucieux qu'il était de replacer les choses en perspective, Foisy présente Chartrand à travers le prisme de l'histoire. Une négligence à ce niveau aurait certes contribué à sortir les agissements, les attitudes de Michel Chartrand de leur contexte historique et de les rendre ainsi à peu près inintelligibles pour le commun des mortels.

1. Le premier étant bien sûr *Michel Chartrand. Les dires d'un homme de parole* paru lui aussi chez Lanctôt en 1997.

De par l'importance chronologique de la présente étude et de par l'intention de l'auteur qui n'était nullement de produire une étude historique dans le sens propre du terme, ce dernier n'eut d'autre choix que de passer très rapidement sur les événements historiques qu'il a abordés ce qui, conséquemment, fait que les exposés sont somme toute événementiels et superficiels. À celui qui serait néophyte en la matière « Histoire », un complément de lecture s'avérera certes nécessaire afin de bien comprendre toutes les subtilités se rattachant aux situations décrites succinctement par l'auteur. Ce constat n'entache toutefois pas l'œuvre de Foisy, car l'objectif poursuivi par ce dernier n'était nullement de réviser le savoir historique mais bel et bien d'apporter des éléments nouveaux concernant la vie de Michel Chartrand, et en ce sens, nous pouvons affirmer sans ambages qu'il a rempli son mandat. De par ses nombreuses interviews, de par son étude de nombreux dépôts d'archives, Foisy est parvenu, à l'intérieur de ce livre, à nous présenter un Michel Chartrand qui surprendra nombre de personnes. Par exemple, nombreux sont ceux qui apprendront que Michel Chartrand fut mieux connu sous le pseudonyme de frère Marcellin dans les années 1930; nombreux sont ceux qui apprendront que Michel Chartrand s'impliqua très activement dans le mouvement qu'était l'Action catholique de la jeunesse canadienne à l'aube de sa carrière militante; nombreux sont ceux qui apprendront que Michel Chartrand participa très activement aux activités du Bloc populaire canadien dans les années 1940; nombreux sont ceux qui apprendront que la grève d'Asbestos, en 1949, agit comme une bougie d'allumage dans la carrière syndicale de Michel Chartrand; malheureusement, trop nombreux sont ceux qui apprendront que Michel Chartrand est toujours actif en 2000.

Grâce à Fernand Foisy, le lecteur désireux d'en connaître davantage sur Michel Chartrand peut désormais consulter un ouvrage historiquement descriptif certes, mais qui contient une foule d'informations inédites sur le principal objet d'étude du présent écrit. Pour cette raison et pour faire com-

prendre au peuple québécois que Michel Chartrand est autre chose qu'un trublion fort en gueule, je vous conseille fortement la lecture des *Voies d'un homme de parole*.

Patrick Bourgeois, Président de la section Louis-Hébert,
Société Saint-Jean-Baptiste de Québec



Louis-Hippolyte La Fontaine

Journal de voyage en Europe 1837-1838,

texte présenté et annoté par Georges Aubin, Sillery,
Les Éditions du Septentrion, 1999, 158p.

À la fin de l'année 1837, les Patriotes ont été réprimés par l'armée. La Fontaine, qui a milité avec Papineau mais qui juge que l'insurrection n'a aucune chance de réussir, réclame, avec un groupe de députés, que le gouverneur Gosford convoque le Parlement pour tenter de sortir de la crise. Le gouverneur refuse. La Fontaine décide de se rendre à Londres pour tenter de trouver une solution aux problèmes du Bas-Canada. Il croit qu'une « confédération de toutes les provinces du Nord, avec un congrès, en laissant à chaque Province sa législature particulière, serait probablement le meilleur moyen » de sortir de l'impasse et d'assurer la paix.

La Fontaine se rend à New-York et de là à Londres où il arrive à la fin de janvier 1838. Il est déjà trop tard. Le Parlement a voté le Canada Government Bill qui suspend la constitution du Bas-Canada. La Fontaine passe quelques semaines à Londres où il rencontre des hommes politiques, se rend ensuite à Paris, et revient au pays au mois de juin.

C'est cette période que couvre son Journal de voyage en Europe. On suit La Fontaine tout au long du périple. Il nous parle de ses compagnons de voyage, de ses rencontres, de ses lectures, et surtout des problèmes politiques de l'époque. Georges Aubin a écrit une présentation et de nombreuses notes explicatives qui nous permettent de mieux comprendre le contexte historique. La Fontaine n'est pas un très grand écrivain, mais c'est un homme politique important qui,

après avoir milité avec Papineau et les Patriotes, deviendra premier ministre du Canada sous l'Union. Son journal de voyage nous permet de revivre quelques moments de cette période tourmentée.

La Fontaine juge sévèrement les politiciens anglais. Ils condamnent, dit-il, Lord Gosford et Lord John Russell qu'ils tiennent responsables des troubles qui se sont produits dans le Bas-Canada. Mais au lieu de punir ce dernier qui est à Londres, « ils sévissent contre les innocents, les opprimés, et donnent, aux auteurs des troubles, des moyens de suivre à notre égard un nouveau plan de tyrannie » (p. 53).

Ce petit livre de Georges Aubin intéressera tous ceux qui ne veulent pas oublier...

Paul-Emile Roy

Luc Bertrand

Antoine Labelle, le roi du Nord, Lidec, Montréal,
2000, 61 pages

La collection biographique dite aussi des « Célébrités » de la maison Lidec en est une qui est remarquable à plus d'un égard. La réunion de ses titres en fait un authentique coffret sur histoire du Québec. Les sujets traités constituent un véritable panorama de notre histoire nationale et la collection réunit des données, des faits ainsi que des personnages qui assurent un merveilleux apprentissage du passé de tout un peuple. Avec cet opuscule consacré au curé Labelle, c'est tout l'univers de la colonisation qui s'offre à nous, c'est l'histoire de la toute fin de ce XIX^e siècle à la fois si près et si loin de nous.

Antoine Labelle, le patriote, le pasteur et le bâtisseur! Celui qui a su voir grand pour que le Québec s'empare de son sol dans des régions encore neuves plus de deux longs siècles après l'établissement de Champlain à Québec en 1608. Comment ne pas évoquer ici les images impérissables des *Belles histoires des pays d'en haut* du regretté Claude-

Henri Grignon qui pendant des décennies a brisé tous les records d'audience de la télévision naissante après avoir fracassé ceux de la radio? Le comédien Paul Desmarceaux a réussi à immortaliser la figure du *Roi du Nord* et à faire de ce pionnier des Laurentides une des vedettes du Canada français et du Québec dont les moyens modernes de communication ont assuré la pérennité en les faisant accéder à l'imaginaire collectif. Plusieurs générations conservent dans leur mémoire, comme un ancien et précieux portrait de famille, les échanges brillants d'intensité entre le roi du Nord, Séraphin Poudrier et Arthur Buies tous trois incarnés par des comédiens devenus immortels.

Luc Bertrand dans ces pages trace, avec un esprit de synthèse finement aiguisé, ces grands moments de l'histoire du Québec de la toute fin du XIX^e siècle. Au-delà de la figure légendaire de son sujet, l'auteur nous révèle l'intensité de l'œuvre et la fidélité nationale qui resteront deux axes majeurs du fameux curé laurentien.

Gilles Rhéaume



Charles Gill

Contes-Chroniques-Critiques (Prose inédite réunie et annotée par Réginald Hamel),

Éditions Guérin, Montréal, 2000, 248 p.

Qui, en dehors de quelques initiés, aurait pu deviner que le poète Charles Gill (1871-1918) était aussi journaliste, conteur, nouvelliste, critique littéraire et chroniqueur artistique? Avec la rigueur passionnée qu'on lui connaît, Réginald Hamel, professeur à l'Université de Montréal², exhume de l'ombre quatre-vingt-quinze textes de l'auteur, éparpillés entre 1895 et 1910 dans divers périodiques montréalais, dont

2. Auteur d'une soixantaine d'ouvrages et d'un nombre impressionnant d'articles en français, en anglais, en hébreu et en chinois, il a également publié la *Correspondance* de Charles Gill (Parti-Pris), ses *Poésies Complètes* (HMH) et prépare un Charles Gill, peintre.

le style, tout en empruntant aux trois courants romantique, réaliste et parnassien, chercher à s'en dégager pour se frayer sa propre originalité. Autant de « fragments d'une âme » qui, par leur concision, leur ouverture sur le rêve, le mystère et leur teinte de mysticisme, rappellent les essais métaphysiques des Romantiques allemands (Clemens Brentano, Achim von Arnim, Jean-Paul Wackenroder etc) ou les carnets d'états d'âme qu'Henriette Renan tenait en cachette de son frère, le célèbre philosophe français Ernest Renan.

Dans une veine volontairement naïve et populaire, le recueil s'ouvre sur une série de contes émouvants, formant comme un tableau de la vie intérieure de poète. Inspirés par l'Histoire du pays canadien français ou par des expériences vécues, ils révèlent à la fois une âme délicate, ciselée par une sensibilité attentive aux moindres détails de la vie quotidienne (une rose emperlée de larmes dans *Un Misanthrope*, un tableau peint par les rayons de la lune dans *Jours sans pain*); un « cœur tendre », soucieux du développement social, intellectuel et spirituel de son peuple; un peintre idéaliste, plaçant son art au-dessus des basses contingences de la matérialité et des viles compromissions de l'existence; un patriote ardent, prêt à « *écrire avec la plume ce que les héros ont écrit avec l'épée* » (Introduction – Notre Revue); et un philosophe éclairé, oscillant entre élans enthousiastes et retombées désabusées.

Dans la seconde partie, le rêveur et l'historien cèdent la place au polémiste engagé, non seulement au fait des problèmes de son temps, mais très en avance sur celui-ci. Lorsqu'en ses envolées imprécatoires, il dénonce les scandales internationaux, lorsque dans une tempête d'indignation, il nous exhorte à ouvrir les yeux sur la condition ouvrière, féminine ou enfantine, lorsqu'en de puissants contrastes, il fait ressortir l'insolente opulence des riches et la révoltante misère des humbles, ce peintre de la plume a des accents d'homme de gauche, de socialiste avant la lettre, auxquels, curieusement, feront écho quelque soixante-dix

ans plus tard, les « coups de gueule » ou les cris de mouette blessée du chroniqueur-poète Xavier Grall (1930-1981) dans *Les Vents m'ont dit*. Charles Gill aurait-il fait des émules jusqu'en Bretagne? De même, ce dénonciateur profondément pétri des valeurs religieuses, nationalistes et morales de son époque, fait preuve d'un surprenant don de prophète lorsqu'il anticipe la construction du tunnel sous la Manche, l'exploitation outrancière des « travailleurs » par une poignée de « capitalistes » ou bien encore la nécessité, pour le Québec, de souder ses forces face à la menace d'extinction du français.

Cet avant-gardiste avait aussi flairé la pérennité des œuvres de L'École littéraire de Montréal, d'Albert Lozeau, d'Octave Crémazie, d'Émile Nelligan et de Louis-Joseph Doucet dont il nous fait l'éloge dans la troisième partie, tout en vantant leurs qualités et une originalité qui n'étaient pas encore reconnues à leur juste valeur dans les années 1900-1910. Chacune de ses critiques constitue en elle-même une sorte de leçon de poésie, doublée d'une mini-biographie dévoilant les splendeurs et les misères de la condition du poète dans notre société, honteusement vampirisé par les « *marchands de papier* » et les imprimeurs (*Vite, une loi*).

Enfin, qui, mieux que le peintre Charles Gill lui-même, aurait su nous guider au fil de ces expositions montréalaises qui, au début du siècle, mêlaient encore indifféremment œuvres d'amateurs et œuvres de professionnels? Avec la tranquille assurance du connaisseur, avec des mots simples exempts de cette pédanterie caractéristique du monde des critiques d'art, il fait revivre, dans une quatrième et dernière partie, l'atmosphère des « Salons » Belle-Époque, nous offrant autant une promenade sur la palette colorée de ses impressions qu'un authentique cours sur la peinture de paysages et de portraits.

Un florilège en prose d'une étonnante modernité qui saura toucher aussi bien le lecteur sensible que le spécialiste du XIX^e siècle et le curieux avide de découvrir un visionnaire méconnu.

Ismène Toussaint, Auteur

Courrier des lecteurs

L'Unifol à lier

- Ou l'flag sur la houle... -

*In hoc signo vinces**

Illustration entre mille. Et ô combien puissamment symbolique. Au sortir de chez moi – en plein Vieux-Québec : patrie des Champlain, des Frontenac et des Montcalm –, j'ai droit sous un seul regard à sept drapeaux canadiens dominant à peine quelques centaines de mètres carrés. On atteint jusqu'à la douzaine à 360° à la ronde pour le même minuscule périmètre – incluant ceux des tourelles de l'attribut par excellence des lieux, le château Frontenac (imagine-t-on un instant la tour Eiffel battant pavillon tricolore ...teuton?). Et si on poursuit la promenade par-delà la Terrasse (Lord...) Dufferin, et que l'on descend arpenter le Vieux-port de bout en bout, ce sont à la dizaine les mêmes jabots sur hampe qui plastronnent et marivaudent ostensiblement au vent. À perte de vue, à perdre la vue. L'unifolié.

Québec, territoire occupé ?

Édifiant que ce Canada ultranationaliste dérisoirement puéril qui s'étale comme un enfant gribouille son nom partout aussitôt qu'il sait l'écrire, et qui distille sa vision du monde comme l'animal sauvage fait ses marques : en urinant aux quatre coins. Et ce bien sûr au grand contentement du « Maître ès petit-pot » Jean Charest, spécialiste devant l'éternel du procès d'intention en guise de politique.

Un tissu bicolore qui bande les yeux, bâillonne la bouche. Messieurs dames les fédéraux nationaleux, dans votre arrogante suffisance vous tissez *sano* à même votre tyrannie une troisième couleur qui aura tôt fait de se joindre aux premières. Car c'est le vert-blanc-rouge que bientôt l'on redéployera. Au front cette fois. De la libération.

Jean-Luc Gouin, Sec.ours@vif.com



A propos de...

1) Je viens de lire votre article [Les vacances de M. Dubuc]. Je suis un indépendantiste depuis toujours. J'ai lu les articles (les 8) de Monsieur Dubuc. Dans sa perspective à lui, il a raison, puisqu'il est fédéraliste. Si les indépendantistes qui restent étaient capables de bâtir une pareille argumentation, je serais fier.

Nous nous enfargeons dans des discussions stériles sur le 50 % + 1, le référendum, les conditions gagnantes, etc. au lieu de parler et d'expliquer notre option. Jamais on n'a eu autant de députés pour le faire, jamais l'option n'a autant reculé.

2) (...) J'ai lu 100 pages du livre de Jean-François Lisée et je l'ai refermé. Le stratège ne croit pas en la cause, parce

* • Par ce signe tu vaincras •.

qu'il n'y a jamais cru...pas plus que les leaders qui n'ont pas conduit le peuple où il (le peuple) voulait spontanément aller. Ils ont été des entraves à la liberté nationale plus que des stimulateurs. Ils ont aimé mieux le pouvoir et leur compte de banque personnel plus que les sacrifices à faire pour réaliser le grand rêve. Je ne crois plus à ces hommes à double visage.

La liberté n'est pas attachée à une stratégie. C'est un don du cœur. Nos politiciens ne l'ont plus, ne l'ont jamais eu. Je préfère oublier, voyager et lire les leçons de l'histoire dans les livres oubliés. Merci.

Nestor Turcotte, Matane



S'en prendre aux idées

Je lis régulièrement votre message du Lundi et, règle générale, je souscris à votre analyse. Cependant, je suis toujours agacé, lorsque quelqu'un s'en prend à des individus lorsqu'il est question de la défense de nos droits et de notre droit à l'existence comme peuple. Il faut, à mon avis, cesser de personnaliser les débats, car nous le savons les personnes changent, mais le débat demeure. Et comme le débat reste, il faut reprendre les arguments avec de nouvelles personnes et alors on nous accuse de n'être jamais content des personnes. Pourquoi ne pas toujours s'en prendre aux idées et aux faits, sans jamais faire de procès d'intention aux personnes qui prennent la parole?

Gilles Gamache, Terrebonne



La Gaspésie se meure

La Gaspésie et les régions se meurent par manque de vision politique et bureaucratique. Les régions souffrent du snobisme des grandes villes où sont concentrés les dirigeants politiques et les administrateurs publics. Ainsi, lorsque des projets prometteurs sont issus des gens des régions, trop souvent ces mêmes projets sont rapidement retournés aux promoteurs en leur expliquant gentiment qu'il faut d'abord réaliser des études. Or dans les faits, ainsi que vous le mentionniez, des études de faisabilité, des études sur les moyens de développement, il y en a eu une multitude et il y en aura encore beaucoup sans doute.

Pour développer les régions, on pourrait pourtant simplement commencer par faire confiance aux entreprises régionales, en les aidant à réduire leurs coûts en changeant des manières de faire, tel que le transport du bois à Montréal et la réexpédition chez le contracteur de la région, par exemple. Les investissements nécessaires au développement régional sont moins coûteux que ceux des grands centres. Il y a moins de monde en région. Ainsi en investissant dans plusieurs projets de moyenne envergure, on peut faire une grosse différence.

Les régions sont souvent riches en ressources naturelles. D'exploiter ses ressources, pour en faire faire la transformation dans les grands centres, constitue une erreur. De cette manière, les régions sont vidées de leur richesse sans pouvoir contribuer à leur propre développement. Les régions peuvent recevoir des entreprises de transformations.

Comme vous le disiez avec beaucoup de justesse, le gouvernement du Québec se traîne les pieds dans le dossier du développement régional. Il est bien difficile de comprendre une telle attitude d'un gouvernement du Parti Québécois, qui ne pourrait même pas être élu sans le support régional.

Line Pelletier



Patrimoine Canadien¹

Le Mouvement estrien pour le français nous fait parvenir ces chiffres.

Voici ce qu'ont reçu

Alliance Quebec :	830 070 \$
Chateauguay Valley English Speaking People's Association :	118 000 \$
Coasters Association Inc. :	155 000 \$
Committee for Anglophone Social Action :	155 000 \$
Community Association for the Saguenay-Lac-St-Jean :	38 000 \$
Council for Anglophone Magdalen Islanders :	70 000 \$
English Speaking Catholic Council :	50 000 \$
Outaouais Alliance :	118 000 \$
Quebec Association for Adult Learning :	65 000 \$
Quebec Community Newspapers :	104 000 \$
Quebec Drama Federation :	73 730 \$
Quebec Farmers Association :	104 000 \$
Quebec Federation of Home and School Associations Inc. :	50 000 \$
Quebec Young Farmers Provincial Federation :	55 000 \$
Townshippers Association Inc. :	197 000 \$
Voice of English Quebec :	136 000 \$
Total :	2 318 800 \$

1. Source : ministère fédéral *Canadian Heritage*/*Patrimoine Canadien*, année financière 1999-2000

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Colette Lanthier

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Secrétariat

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

Relationniste

Monique Michaud

Membres

Guy Bouthillier

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilles Rhéaume

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin
Louis Balthazar
Claude Bariteau
André Beauchamp

Jules Bélanger
Jean-Guy Bissonnette
Gérard Bouchard
Henri Brun

Claudette Carbonneau
Paul-André Comeau
Fernand Daoust
Bernard Descôteaux

Nicole de Sève
Clermont Dugas
Andrée Ferretti
Lucia Ferretti

Danielle Gagné
Alain-G. Gagnon
Pierre Graveline
Jean-Claude Guérard

Roger Guy
André Joyal
Pierre-André Julien
Jacques Lacoursière

Danielle Lafontaine
Guy Laforest
Andrée Lajoie
Pierre Lamonde

Simon Langlois
Colette Lanthier
Robert Laplante
Alain Laramée

Léo-Paul Lauzon
Lise Lebrun
Jean-Marc Léger
Pierre Marois

Yves Martin
Yvon Martineau
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau
Ferdinand Ouellet
Michel Paillé
Pierre Paquette

Micheline Paradis
Hélène Pelletier-Baillargeon
Guy Rocher
Bruno Roy

Jean-Claude Tardif
Rodrigue Tremblay
Daniel Turp
Pierre Vadeboncœur
Monique Vézina

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Club des 100 associés

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Dubaime

Nicole Forest

Henri-F. Gautrin

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Louis Morache

Rosaire Morin †

Arthur Prévost

René Richard

Jacques Rivest

Ivan Roy

Marcel Trottier

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale.

Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs.

Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «*L'index des périodiques canadiens*» depuis 1948, dans «*Périodex*» depuis 1984, dans «*Repères*» publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

Avez-vous déjà visité notre site Internet ?

Ce sont plus de 3 200 visiteurs distincts
par mois du monde entier !

Ce sont près de 19 000 pages transférées
chaque mois !

Origine des visiteurs	% de pages visitées en ordre décroissant	
.com	41 %	
Canada	19 %	
.net	15 %	
France	4 %	
Les pays (ou adresses) suivants ont moins de 1 % chacun.		
Belgique	.edu (USA educational)	.org (organisme)
Suisse	Italie	Espagne
Allemagne	Autriche	Royaume-Uni
Hongrie	Portugal	Nouvelle-Calédonie
Maroc	Vatican	Luxembourg
Gibraltar	Liban	Mexique
Ile Maurice	Grèce	Hollande
Martinique	Brésil	Madagascar
Vietnam	Argentine	Suède
Rwanda	Corée du Sud	Singapour
Mauritanie	Australie	Thaïlande
Qatar	Danemark	Moldavie
Japon	Norvège	Côte d'Ivoire
Nouvelle-Zélande	Pologne	République Tchèque
Russie	Turquie	Pérou
Afrique du Sud	Colombie	Arabie Saoudite
Trinidad et Tobago	Guyane française	Émirats Arabes Unis

<http://www.action-nationale.qc.ca>

Ne jetez jamais
un numéro de
L'Action nationale

Si votre bibliothèque contient
des numéros de *L'Action nationale*
dont vous souhaitez vous séparer,
souvenez-vous que nous acceptons
tous les numéros qu'on nous offre.



Particulièrement,
les numéros des années :
1917, 1918, 1944,
1951 à 1961, 1968

Nous acceptons aussi *L'âme des livres*
et *l'Almanach de la langue française*.

AVIS AUX ABONNÉS

Vous ne souhaitez pas recevoir d'avis de renouvellement ?



Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée.

Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre paiement sans autre avis soit par

- mandat poste
- chèque

Rappelez-vous qu'un reçu pour impôt est émis pour toute somme supérieure au tarif d'abonnement de la personne à revenu moyen.

Nous COMPTONS sur Vous !

ABONNEMENT

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$

Un reçu pour impôt est émis pour toute somme supérieure au tarif d'abonnement de la personne à revenu moyen.

Numéro de permis: 0341362-22-08

Club des 100 Associés: 1000 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone: 514-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

Courriel: revue@action-nationale.qc.ca

Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

**Le partenaire Optimum
de la retraite des Québécois.**

*Aucuns frais d'achat
Aucuns frais de sortie*



**FONDS
OPTIMUM®**

LES FONDS OPTIMUM SONT GÉRÉS ICI MÊME ET N'ONT RIEN À
ENVIER AUX GRANDS NOMS DE L'INDUSTRIE.

FONDS	RENDEMENTS ANNUALISÉS (%)*		
	1 an	3 ans	5 ans
OPTIMUM ÉQUILIBRÉ	4,7	7,4	10,7
OPTIMUM OBLIGATIONS	-2,3	4,5	9,4
OPTIMUM ACTIONS	18,5	12,3	15,1
OPTIMUM INTERNATIONAL **	13,2	19,8	15,4
OPTIMUM CROISSANCE ET REVENUS	9,2	---	---

* Rendements annualisés moyens nets au 31 décembre 1999. La valeur liquidative par part et le rendement fluctuent. Le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM contient d'importantes informations et peut être obtenu de votre représentant ou de Optimum Placements inc. Lisez-le avec attention avant d'investir.

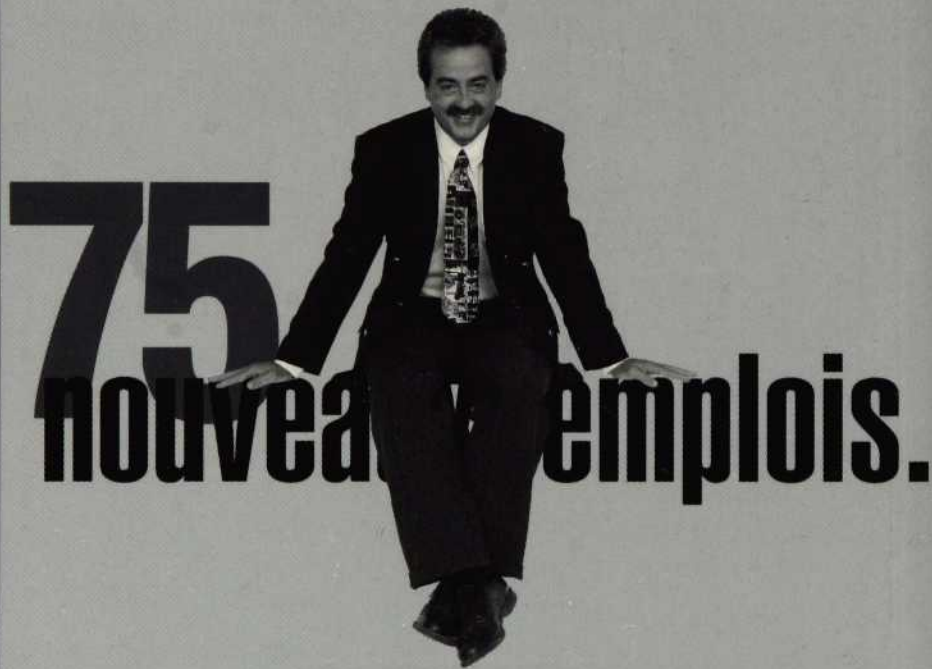
** Maintenant admissible à 100 % au REER

Sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

Internet : www.fondsoptimum.com

« Le Fonds de solidarité nous a apporté bien plus que de l'argent à investir. Sa vision des affaires a contribué à enrichir notre propre façon de voir les choses. Aujourd'hui, il suffit de regarder les résultats: de nouveaux emplois, des profits, et le meilleur reste à venir. »

Allen Poiré
Président, Métallurgie Castech inc.



LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Vous êtes en bonne compagnie